

BANQUE TRANSATLANTIQUE (1881-1940)

ANTÉCÉDENTS

SOCIÉTÉ DES COMPTOIRS MARITIMES DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Société des Comptoirs maritimes de crédit industriel et commercial
15 et 28 avril 1880.
(*Le Capitaliste*, 19 mai 1880)

La Société des comptoirs maritimes de crédit industriel et commercial, fondée à Marseille, au capital de 5 millions, a tenu ses deux assemblées générales constitutives. Le conseil d'administration, nommé pour cinq ans, est composé de :

- MM. Eugène Pereire, président de la Compagnie générale transatlantique, à Paris ;
- Henri Durrieu, président de la Société générale de crédit industriel et commercial [CIC] à Paris ;
- Henri Raba, propriétaire à Paris ;
- Léon Bloch, de la maison Dhavernas, Bloch et C^{ie}, à Paris ;
- Charles Géry ¹, président de la Compagnie du chemin de fer de Bône à Guelma, à Paris ;
- Albert Rey, administrateur délégué de la Marseillaise de Crédit industriel et commercial et de dépôts ;
- Amédée Armand ², ancien président de la chambre de commerce de Marseille ;
- Alphonse Grandval, président de la chambre de commerce de Marseille ;
- Théophile Rocoffort, ancien banquier [adm. Marseillaise de crédit et Assurances Cercle-Incendie] ;
- Gustave Luce, ancien président du tribunal de commerce ;
- Jules Talon, directeur de l'exploitation de la Compagnie des Messageries maritimes à Marseille ;
- Jacques Lumbroso, négociant à Marseille ;

¹ Charles Géry (1821-1911), préfet de la Corse sous l'Empire, puis (1868) conseiller d'État. Il devient en 1875 président du Bône-Guelma, fonction qu'il abandonne en 1883 à la suite de divergences entre administrateurs. Entre-temps, il est entré au conseil de la Banque transatlantique (1881), puis de la Compagnie générale transatlantique (1882), dont il est écarté en 1905, lors de l'arrivée de Jules Charles-Roux.

² Amédée Armand (1807-1881) : exploitant de charbonnages dans les Bouches-du-Rhône (associé en 1839 avec Jean-Étienne Michel dans Michel, Armand & C^{ie}), partenaire à partir de 1877 de Mokta dans la Société des charbons agglomérés du Sud-Est (usine de briquettes à Port-de-Bouc), fondateur des Forges de La Capelette, absorbées par les Forges et chantiers de la Méditerranée à La Seyne, dont il fut administrateur (1856-1858), puis membre du comité de direction, vice-président de la Société générale de transports maritimes à vapeur (SGTM), président de la CCI de Marseille (1866-1872), président de la Société marseillaise de crédit (1877-1880), administrateur de l'Immobilière Marseillaise, des Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid, des assurances Cercle-Incendie à Marseille...

Théodore Passemard, directeur de l'agence de la Compagnie générale transatlantique à Marseille ;

Étienne Zafiropulo, négociant, de la maison Zafiropulo et Zarifi.

M. Eugène Richard, a été nommé commissaire des comptes pour l'exercice 1880-1881.

Société des comptoirs maritimes de
crédit industriel et commercial
(*Le Capitaliste*, 1^{er} décembre 1880)

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société des comptoirs maritimes de crédit industriel et commercial a décidé que le capital serait doublé, et porté de 5 à 10 millions par l'émission de 10.000 actions nouvelles de 500 fr. ; ces actions, qui seront émises à 525 fr., sont réunies aux fondateurs et aux actionnaires actuels, à raison d'un quart pour les premiers et de trois quarts pour les seconds.

Les actionnaires ont donc droit à trois actions nouvelles pour quatre anciennes, sans fractions.

Ils devront user de ce droit du 24 novembre courant au 4 décembre prochain, sous peine de déchéance.

Ils auront à verser, en souscrivant, 125 fr. pour chacune des actions nouvelles, dont :
125 fr. représentant le versement du premier quart voulu par la loi, et applicable au capital social ;

25 fr. constituant la prime qui sera portée à la réserve.

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Les assemblées d'actionnaires
Banque transatlantique
(*Le Capitaliste*, 24 août 1881)

La première assemblée générale constitutive de la Banque Transatlantique a eu lieu sous la présidence de M. Eugène Pereire.

Tous les souscripteurs du capital social étaient présents ou représentés.

Après la lecture des documents dont elle avait à recevoir communication, l'assemblée a reconnu la sincérité de la déclaration faite par les fondateurs suivant acte reçu. M^e Bertrand, notaire, le 19 juillet, de la souscription de l'intégralité du capital social de 50 millions et du versement du quart sur chacune des 100.000 actions de 500 fr. le représentant. Elle a ensuite nommé MM. Lepape et [Victor] de Tavernier commissaires, à l'effet d'apprécier les avantages stipulés par les statuts et d'en faire rapport à la seconde assemblée constitutive, qui aura lieu le 25 de ce mois.

(*Le Journal des débats*, 6 septembre 1881)

Les actions de la Banque transatlantique ont fait cette semaine leur apparition à la cote officielle. Elles y restent traitées entre 635 fr. et 645 fr. ; ces actions se sont placées

avec un très grand succès. Il en a été demandé dans tous nos grands ports, et il vient encore beaucoup de demandes de ces mêmes endroits. Cela prouve l'influence du nom de M. Pereire. Le bon sens public a conclu que la capacité qui dirige à souhait depuis nombre d'années la Compagnie des bateaux transatlantiques [Compagnie générale transatlantique] est plus que de taille à bien administrer l'établissement financier d'une Banque transatlantique.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Capitaliste*, 7 septembre 1881)

La deuxième assemblée générale constitutive de la Banque transatlantique a eu lieu le 25 août, sous la présidence de M. Eugène Pereire. Tous les actionnaires étaient présents ou dûment représentés.

Après lecture du rapport dressé par les commissaires nommés par l'assemblée du 18 août pour apprécier les avantages stipulés par les statuts, rapport dont nous avons publié le texte dans le numéro du 20 août, l'assemblée a, à l'unanimité, approuvé les conclusions de ce document, et nommé membres du conseil d'administration de la société :

M. [Henri] Durangel ³, administrateur délégué de la Société financière [de Paris] ;
M. le baron [Henri] Poisson ⁴, administrateur de la Société des dépôts et comptes courants ;

³ Henri Durangel (Marseille, 1829-Paris, 1909) : directeur de l'administration départementale et communale de 1870 à la chute de Mac-Mahon (30 janvier 1874), puis conseiller d'État. Membre de la Commission centrale des chemins de fer en 1877. Il devient administrateur de la très remuante Société financière de Paris en 1879 et la représenté aux Immeubles de France et aux Chemins de fer Beira-Alta (Portugal). Après la liquidation de la Société financière à la fin des années 1880, il demeure à la Banque transatlantique et entre en 1892 à la Régie des tabacs du Portugal (les « Tabacs portugais »). Administrateur de la Nouvelle Société navale de l'Ouest (1906). Bonapartiste bon teint, il participe en 1895 à l'anniversaire de Marengo et Friedland. Il décède le 4 avril 1909.

Il était le frère du peintre Léopold Durangel.

⁴ Henri Poisson (1827-1901). Fils de Denis Poisson, mathématicien. Frère cadet de Charles Poisson, historien, qui joua un rôle important dans la création du musée Carnavalet. Il fait carrière comme receveur des finances et termine comme trésorier-payeur général de la Manche. Il devient membre en 1875 de la commission des comptes de la Compagnie d'Orléans à Chalons et il entre au conseil de la Société financière de Paris. Mais il est contraint par son ministre d'en démissionner en 1877. Après avoir résigné sa charge, il revient dans le privé en 1879, d'abord à la Société financière de Paris et à la Société de dépôts et comptes courants (Donon), puis à la Foncière-Incendie, à la Foncière-transports (assurances), à la Banque hypothécaire de France, à la Société générale des chemins de fer économiques (1880) et à la Banque transatlantique où il semble être resté peu de temps. Il complète sa collection avec le Panama (déc. 1880), la Banque d'escompte de Paris (Soubeyran) et les Mines de cuivre d'Agua Tenidas, Espagne (1883), les délégations de Suez (1884), puis le Suez (1885), etc. La faillite des Dépôts en mars 1891 et son rôle douteux dans cette affaire, liée à celle de Panama, l'amènent à résigner toutes ses fonctions en novembre 1892. La faillite de la Banque d'escompte en 1894 débouche sur une nouvelle condamnation en juillet 1895. Il décède en novembre 1901 au château de La Grande-Haye (Eure).

M. le baron de Bussièrès ⁵, administrateur de la Société financière ;
 M. [Charles] La Chambre ⁶, administrateur de la Société de dépôts ;
 M. [Charles] Wallut ⁷, président du conseil d'administration du Crédit mobilier ;
 M. Eugène Pereire, président du conseil d'administration de la Compagnie transatlantique ;
 M. le comte de Saint-Roman ⁸, administrateur du Crédit mobilier et du Crédit général français ;
 M. [Pierre-Théophile] Cloquemin [1812-1902], vice-président du conseil d'administration de la Compagnie transatlantique ;
 M. [Salomon] Halfon [ép. Dlle Rodrigues-Pereire], administrateur de la Compagnie transatlantique ;
 M. [Léon] Bloch, administrateur de la Société des Comptoirs maritimes ;
 M. [Charles] Géry, ancien conseiller d'État ;
 M. Ch. Aylies ⁹, ancien préfet ;
 M. Aug. Thurneysen ¹⁰, secrétaire du conseil d'administration de la Compagnie des Chemins de fer du Midi ;
 M. [Paul] Haarbleicher ¹¹, président du conseil d'administration de la Banque des Colonies ¹² ;

⁵ Baron Gustave Renoüard de Bussière (et non Bussièrès ou Bussièrès) : frère cadet du baron Alfred (des Établissements de constructions mécaniques de Strasbourg à Graffenstaden — puis de la Société alsacienne de constructions mécaniques — et des Chemins de fer de l'Est), député du Haut-Rhin sous le Second Empire, et de Léon, conseiller d'État. Vice-président des Chemins de fer Hainaut-et Flandres (1857), administrateur de la Société des reports et dépôts ou Banque Donon (1863), administrateur délégué, puis vice-président de Société financière de Paris (1869-1872-1885), administrateur du Crédit mobilier (démissionnaire en 1869), du Crédit foncier autrichien, des Chemins de fer parisiens (Tramways-Nord)(1873), commissaire aux comptes de La Paix-Incendie, administrateur de la Société générale des chemins de fer économiques, du Gaz de Bordeaux, de la Banque hypothécaire de France (1880), président de Gaz et eaux (1881), administrateur des Chemins de fer portugais Beira-Alta, de la Foncière-Vie (1886), de la Société des nouveaux aciers (1887)... La déroute de la Banque Donon en 1891 met un terme à sa carrière et lui vaut une condamnation en appel à rembourser solidairement les 4/5^e du passif (1895).

⁶ Charles La Chambre (1816-1907), marié à Clémence Mouquet, puis Adrienne Mouquet, député d'Ille-et-Vilaine (1876-1878 et 1889-1893). Sur les 22 millions que les administrateurs de la Société des dépôts et comptes courants proposèrent aux actionnaires contre abandon des poursuites, il était porté pour 6 MF (*Paris-Capital*, 1^{er} juin 1892).

⁷ Charles Wallut : vice-président du Crédit mobilier, il succède en 1876 au baron Émile d'Erlanger qui l'avait reconstitué après la faillite des Pereire. À sa mort, en 1899, il reçoit les hommages de *Paris-Capital* dont il était — non sans raisons — la tête de Turc attitrée.

⁸ Henri de Saint-Roman (1833-1892), capitaine d'infanterie, avait épousé une Dlle Slidell, sœur de la femme du baron d'Erlanger. Il fait carrière au Crédit mobilier qu'il représente aux assurances Métropole, aux mines de Seriphos (Grèce), aux Plâtrières du bassin de Paris et au Grands Moulins de Corbeil.

⁹ Charles Aylies (1845-1926), chef de cabinet du ministre de l'instruction, des cultes et des beaux-arts (1873), auditeur au Conseil d'État, préfet du Lot-et-Garonne (1877), il quittera la Banque transatlantique au début des années 1890 pour se consacrer à la Société des agriculteurs de France et à la commission des comptes du P.O. (gros transporteur de denrées agricoles).

¹⁰ Auguste Thurneysen (1854-1930), fils de Claire Rodrigues Pereire. Futur président de la Banque transatlantique.

¹¹ Paul Haarbleicher (1838-1915), ancien directeur de la Banque franco-égyptienne et parmi les premiers souscripteurs de la Banque de l'Indo-Chine en 1875 (200 actions), puis administrateur de la Compagnie parisienne des vidanges et engrais (1878) et des Eaux de La Réunion (1881). On le retrouve plus tard président des Usines Mors, puis de la Société des automobiles Mors. De son mariage avec Berthe Rheims (sœur d'Edmond Rheims, de la carrosserie Rheims & Auscher, et de Jules, banquier — dont le fils Jean épousa Lina Louis-Dreyfus et fut administrateur des Plantations de Kantroy au Cambodge et des Manufactures indochinoises de cigarettes —), il eut quatre enfants : André, ingénieur des constructions maritimes, un temps sous-directeur de l'arsenal de Saïgon* (1898-1900), dont le corps fut jeté d'un train le 4 mai 1944, entre Drancy et Auschwitz ; Lucien Harbley, lui aussi polytechnicien, mort jeune de maladie ; Suzanne Harbley, mariée au lapidaire Hugo Citroën ; et Maurice Harbley, banquier, qui fut notamment administrateur des Manufactures indochinoises de cigarettes.

¹² Créée en 1880, la Banque des colonies se transforme en 1882 en Banque française du commerce.

M. Albert Rey, président du conseil d'administration de la Société marseillaise de Crédit industriel ;
M. Alph. Granval, administrateur de la Société des Comptoirs maritimes ;
M. Jules Talon, directeur des Messageries maritimes ;
M. Jacques Lumbroso,
Et M. [Étienne] Zafiropoulo, administrateur de la Société des Comptoirs maritimes ;
MM. [Victor] de Tavernier, administrateur délégué de la Compagnie générale des Omnibus [création des Pereire], et Lepape, chef de comptabilité de la Compagnie transatlantique, ont été nommés commissaires des comptes pour le premier exercice social.

Tous les administrateurs et commissaires ayant accepté leurs fonctions respectives, la société a été, conformément à la loi, déclarée définitivement constituée.

(Les Archives commerciales de la France, 11 septembre 1881)

Paris. — Formation de la Société anonyme dite BANQUE TRANSATLANTIQUE, boulevard Haussmann, 27, à Paris, avec comité à Marseille, rue Paradis, 74. — Durée : 50 ans. — Cap : 50 millions de fr. — Acte du 25 août 1881. — *Journ. gén. d'ann.*

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(Le Figaro, 18 septembre 1881)

Suivant avis de la Chambre syndicale des agents de change
À partir du lundi, 19 septembre présent mois, les actions de la Banque transatlantique seront admises aux négociations de la Bourse, au comptant et à terme.
100.000 actions de 500 fr., émises au pair, libérées de 125 fr. et nominatives.
Jouissance courante 25 août 1881. [...]

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(Le Capitaliste, 21 septembre 1881)

[...] Quel est le programme de cette nouvelle banque ? Il ressort de son titre même qui établit de prime abord la parenté entre cette création nouvelle et la Compagnie générale transatlantique dont la prospérité croissante est inscrite dans les cours en pleine hausse à la cote.

C'était une des grandes pensées de M. Isaac Pereire. Il voulait une banque spéciale qui serait l'instrument attiré de crédit de notre commerce d'exportation et d'importation, en facilitant les transactions, les échanges, l'exécution des engagements commerciaux par delà les mers. Et si l'on songe aux milliers et aux milliers de tonnes de marchandises transportées journellement par les navires de la Compagnie transatlantique, on apprécie l'importance de l'étendue de la base immédiatement offerte à l'institution nouvelle par sa sœur aînée.

M. Eugène Pereire a su reprendre l'idée paternelle, et lui donner la forme financière définitive au moment propice, c'est-à-dire à l'heure où le gouvernement et le Parlement unis viennent d'imprimer par les lois sur les primes à l'armement et sur l'hypothèque maritime, un essor depuis longtemps réclamé à la vitalité compromise de notre marine marchande.

XXX,
Les détenteurs de comptoirs au Maroc au XIX^e siècle
October 27, 2005

Dès 1882, la Banque transatlantique était représentée dans les principales villes du Maroc par des Juifs protégés français ¹³. Ses représentants étaient Hayim Qarquz à Marrakech, Ya'qub Qarquz à Essaouira, Ya'qub Uhanna à Meknès et Mas'ud Bensimhun à Fès. [...]

SOCIÉTÉ DE CRÉDIT MOBILIER
Anonyme, au capital de 40 millions de francs
(*Le Capitaliste*, 6 juin 1883)

[...] Le Crédit algérien, la Banque transatlantique, les Immeubles de France et le Crédit mobilier roumain, dont la société possède un nombre assez important d'actions, ont tous distribué des dividendes rémunérateurs. [...]

Les beaux mariages
(*Le Gaulois*, 6 août 1883)

M. Emmanuel-Henri Palangeat, chef de division à la Banque transatlantique, et Mlle Alice-Marie Binder.

(*Les Archives commerciales de la France*, 24 avril 1884)

Paris.— Modification des statuts de la Société anonyme LA BANQUE TRANSATLANTIQUE, bd Haussmann, 25. — Cap. réduit de 50 à 25 millions de fr. — Délib. du 2 avril 1884. — *Journ. gén. d'ann.*

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Capitaliste*, 9 juillet 1884)

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de la Banque transatlantique, ont eu lieu le 29 mars, sous la présidence de M. Eugène Pereire, président du conseil d'administration.

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de 1883 qui lui étaient soumis et fixé à 7 fr. par action le dividende de cet exercice. Cette somme est payable depuis le 1^{er} avril.

¹³ Jean-Louis MIÈGE, *Le Maroc et l'Europe (1830-1894), les difficultés...* ouv. cité, p. 499.

Elle a réélu MM. Rey, [Pierre] Caillat ¹⁴ et [Charles] Jolibois ¹⁵, administrateurs sortants, et renommé MM. [Victor] de Tavernier et Lepape commissaires pour 1884.

L'assemblée extraordinaire a voté les résolutions suivantes :

1^{re} résolution

L'assemblée générale, adoptant la proposition du conseil d'administration, décide que le capital social est réduit de cinquante à vingt-cinq millions de francs ; le capital de vingt-cinq millions de francs est divisé en cinquante mille actions libérées de 250 fr. chacune.

En conséquence, il sera délivré une action nouvelle libérée de 250 fr. en échange de deux actions anciennes libérées de 125 fr.

L'échange de ces actions se fera sans tenir compte des numéros des actions échangées.

Les actions anciennes pourront être présentées à l'échange à partir du 15 mai prochain.

2^e résolution

L'assemblée générale délibérant, conformément à l'article 9 des statuts et aux articles 3 et 24 de la loi du 24 juillet 1867, constate que, par suite de la réduction du capital social qui vient d'être prononcée, les 50.000 actions représentant désormais ce capital sont libérées à concurrence de 250 fr. l'une, et décide en conséquence que les titres de ces actions pourront, au choix de leurs propriétaires, être délivrés sous la forme nominative ou sous la forme au porteur.

3^e résolution

Les articles 5, 25, 28, 31 et 40 des statuts sont modifiés en conséquence des résolutions qui précèdent.

Dernières nouvelles du Palais (*Le Temps*, 15 août 1884)

S. Exc. Mustapha-Ben-Ismaïl. — Nous avons annoncé que Mustapha-Ben-Ismaïl, ex-premier ministre de feu Mohamed-es-Sadock, défunt bey de Tunis, demandait le rapport de l'ordonnance du président des référés qui a autorisé S. A. Ali-Ben-Hussein, successeur de Mohamed-es-Sadock, à faire opposition, jusqu'à concurrence de 6.900.000 francs, sur une certaine quantité de diamants, pierres et objets précieux, déposés en gage par l'ancien Premier ministre à la [Banque transatlantique](#) et dans divers autres établissements de crédit.

Ali-ben-Hussein réclame, en effet, une vingtaine de millions à Mustapha-ben-Ismaïl, comme reliquat des sommes qui lui auraient été remises alors qu'il gérait les biens de

¹⁴ Pierre Caillat, docteur en droit, fut d'abord secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres (1873), puis sous-préfet de Nantua (1875) et d'Eure-et-Loir (1876), enfin secrétaire général de la préfecture du Nord. Mis en disponibilité à la fin de 1877, on le retrouve administrateur de la Compagnie des Asturies et plus tard au Beira-Alta (Portugal), affaires ferroviaires montées par Pierre Donon, de la Société des dépôts et comptes courants, dont il est probablement ici le représentant. Très répandu à Paris, il décède à l'automne 1896.

¹⁵ Charles Jolibois (1846-1914). Fils d'Eugène Jolibois, député bonapartiste de la Charente-Inférieure (1876-1893) et lui-même bonapartiste bon teint. Marié à Marguerite Walker, nièce d'Eugène Berger, député bonapartiste du Maine-et-Loire (1866-1870, 1876-1881, 1885-1893). Deux fils : Pierre, ingénieur (1884-1954) et Victor-Napoléon (1886-mpf 1918). Conseiller d'État, puis avocat. Membre en 1891 du premier conseil d'administration de la Société française de la ramie et produits textiles avec plusieurs autres membres du groupe de la Transatlantique.

Mohamed-es-Sadock, et, aussi à raison de détournements importants qu'il l'accuse d'avoir commis.

M^e Dumesnil, avoué, a soutenu, au nom de Mustapha, que la mesure prise par le bey de Tunis à son encontre était « sans cause », attendu que son client avait, du vivant de Mohamed, rendu compte de sa gestion ainsi que l'établissent des registres contenant le *quitus* de celui-ci, et que d'ailleurs, à supposer qu'il fût encore débiteur envers la succession, il possédait un assez grand nombre d'immeubles en Tunisie pour garantir le paiement du solde, quel qu'il pût être.

M^e Eugène Grégoire, avocat du bey de Tunis, a demandé le maintien de l'ordonnance, en alléguant la « fausseté » des registres invoqués par Mustapha, fausseté établie par la déclaration même du secrétaire chargé de l'altération et par une lettre de Mustapha adressée à son intendant pour lui recommander de s'attacher à tout prix le faussaire.

Il s'est en outre basé sur ce fait que Mustapha lui-même se serait reconnu débiteur, notamment devant un tribunal tunisien.

Ce sont ces considérations qui l'ont emporté dans l'esprit du président du tribunal, car il vient de confirmer purement et simplement, son ordonnance.

1884 (septembre) : CRÉATION DE LA BANQUE DE TUNISIE

Les coulisses de la finance
par Don Caprice
(*Gil Blas*, 18 décembre 1884)

La Banque transatlantique vient de prendre ferme pour 25 millions de traites, à un an de date, tirées par le ministre des colonies, à Madrid, et payées à la Commission des finances espagnoles à Paris.

Je ne suis nullement étonné de voir la Banque transatlantique faire la traite. C'est son métier.

Mais, quelle que soit la bonne situation des finances ibériques, on court de gros risques en aventurant une somme aussi considérable, surtout lorsqu'on ne possède qu'un capital restreint, et qu'on a des actions cotées à près de 100 fr. au-dessous du pair.

La Banque transatlantique a formé un syndicat, mais, dans l'éventualité d'un procès, sa qualité d'endosseur la rend seule responsable de la signature du ministre des colonies. Or, s'il se produisait une révolution, ledit protêt serait probable.

N'insistons pas, mais rappelons que les actions de la Banque transatlantique sont nominatives, libérées seulement de 250 fr., et qu'il reste, par conséquent, 250 fr. à verser.

Les actions valent 415 fr., soit 165 fr.

Les intéressés sauront dégager la moralité de cette situation.

Mariage
Paul Marmottan
Gabrielle Rheims
(*Le Figaro*, 16 mars 1885)

Hier, a été célébré à la mairie du seizième arrondissement et à l'église le mariage civil et religieux de M. Paul Marmottan, neveu du docteur Marmottan, maire de Passy [président des Mines de Bruay, des Mines d'Albi et des Charbonnages du Tonkin], avec Mlle Gabrielle Rheims. Au cours de la cérémonie civile, le maire a prononcé une allocution de bienvenue et félicité les nouveaux époux.

Les témoins du marié étaient M. Poulet, conseiller à la cour de cassation et M. de Swarte, trésorier-payeur-général des Ardennes ; ceux de la mariée étaient M. Haarbleicher [marié à Berthe Rheims], administrateur de la Banque transatlantique, et le baron de Almeida, ministre plénipotentiaire.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Capitaliste*, 27 mai 1885)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque transatlantique a eu lieu le 9 mai sous la présidence de M. Cloquemin, vice-président du conseil d'administration.

Les comptes de l'exercice 1884 ont été approuvés, et le dividende, après prélèvement d'une somme de 900.000 fr. placée aux comptes d'ordre créditeurs, a été fixé à 12 fr. 50 par action. Ce dividende est payable depuis le 11 courant.

MM. [Léonce] Bloch, Grandval et Thurneysen, administrateurs sortants, ont été réélus. Les pouvoirs de MM. [Victor] de Tavernier et Lepape, commissaires des comptes, ont été renouvelés pour l'exercice 1885.

Léonce BLOCH
(Bordeaux, 1842-Biarritz, 1903)

Fils de Léon Bloch, négociant, et d'Adélaïde Heyman.
Marié en 1875 avec Juliette Halphen.

Chevalier de la Légion d'honneur du 7 juillet 1885 (min. Aff. étr.) : ancien consul de la République dominicaine à Paris. Administrateur délégué de la Banque transatlantique et de la Banque de Tunisie, président de la Société foncière de Tunisie, administrateur, puis (1892) commissaire aux comptes de la Société centrale de dynamite, administrateur des Grands Travaux de Marseille (1891), de la Compagnie de remorquage, de pilotage et de sauvetage (Empire ottoman) (1895), des Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët)(1900) président de la Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux (1902), administrateur de la Compagnie générale transatlantique (mars 1903).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Sont nommés dans la Légion d'honneur
(*Le Gaulois*, 8 juillet 1885)

Au grade de chevalier

[Léonce] Bloch, ancien consul de la République dominicaine à Paris, administrateur de la Banque transatlantique et de la Banque de Tunisie.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Gil Blas*, 22 octobre 1885)

On annonce le déménagement prochain de la Banque transatlantique.
Quand on n'a pas de quoi payer son terme, il faut avoir une maison à soi.
Don Caprice.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Gil Blas*, 21 décembre 1885)

La Banque transatlantique reste aux alentours de 405. Depuis longtemps, il ne s'est produit sur ces titres aucun mouvement sérieux : — Ce bloc enfariné ne nous dit rien qui vaille.

M. Eugène Pereire, en effet, n'est pas un homme capable de mentir à ses actionnaires. Si la situation s'était transformée dans un sens favorable, il n'aurait pas hésité à le déclarer hautement.

En empêchant ses lieutenants de se lancer à l'aventure, le digne héritier des fondateurs de ces splendides entreprises qui sont l'honneur et la gloire de notre industrie nationale, a bien mérité du public.

Que M. Eugène Pereire continue à calmer l'ardeur des administrateurs de la Banque transatlantique. Il est inutile de sacrifier en Tunisie et autre part, les intérêts de gens qui ont confiance en lui.

Qu'il empêche surtout des manœuvres de Bourse dont le résultat est de discréditer les meilleures affaires.

Quant à M. [Léonce] Bloch, l'étude attentive de diverses opérations dans lesquelles le capital est engagé, lui démontrera qu'il faut de la prudence et beaucoup de prudence.

La période de la fougue est passée ; il faut chercher maintenant à consolider.

Ce sera long et pénible, mais ce n'est pas impossible.

Don Caprice.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Capitaliste*, 7 juillet 1886)

Les actionnaires de la Banque transatlantique, réunis le 12 avril, sous la présidence de M. Eugène Pereire, président du conseil d'administration, ont :

1° En assemblée générale ordinaire, approuvé les comptes de 1885 qui leur étaient soumis, et fixé à 12 fr. 50 par action, payables à partir du 15 courant, le dividende de cet exercice ;

Réélu MM. Th. Cloquemin, Eugène Pereire et H. Durangel, administrateurs sortants ;

Et nommé commissaires des comptes pour 1886 MM. [Victor] de Tavernier et Lepape ;

2° En assemblée extraordinaire, voté les résolutions suivantes :

L'assemblée,

Autorise le conseil d'administration à acheter en Bourse, à un prix inférieur au pair, jusqu'à concurrence au maximum de dix mille titres, des actions de la société; ladite opération ne pouvant commencer que quinze jours après la publication de la présente résolution dans deux journaux d'annonces légales de Paris et un journal de Marseille, et devant être close, au plus tard, à l'époque de la réunion de la prochaine assemblée générale ordinaire ;

Dit que le capital social sera réduit dans la proportion du nombre des titres rachetés ;

Dit que dans le mois qui suivra la clôture de l'opération, le conseil d'administration procédera à l'annulation des actions rachetées et à la déclaration de réduction du capital, pour le tout être constaté par acte notarié qui sera publié conformément à la loi, sans qu'il soit besoin d'une nouvelle assemblée, la présente valant au conseil d'administration tout pouvoir à cet effet.

L'assemblée, en outre, a approuvé diverses modifications statutaires.

Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 15 avril 1887)

Les actionnaires de la Banque Transatlantique ont tenu hier leur assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. H. Durangel, vice-président du conseil d'administration de la Société.

M. Léonce Bloch, administrateur délégué, a donné lecture du rapport du conseil d'administration et M. Lepape de celui des commissaires. Une courte discussion à laquelle il a été ensuite procédé a permis à M. le président et à M. l'administrateur délégué de mettre en lumière la bonne situation de la société, le développement de ses opérations et la prudence de sa gestion. Il est certain que si le conseil n'avait pas essentiellement tenu à ne marcher que progressivement dans la voie d'élévation des dividendes distribués, les bénéfices réalisés auraient permis, pour cette année, une répartition supérieure à celle des 12 fr. 50 qui ont été votés. L'assemblée, s'associant hautement aux prudentes idées du conseil, a donné son approbation unanime aux comptes qui lui étaient présentés et fixé à 12 francs 50 par action, comme nous venons de le dire, le dividende qui sera mis en paiement à partir de demain.

MM. le comte de Saint-Roman, Étienne Zafiropulo et Ch. Wallut, administrateurs sortants, ont été réélus.

MM. de Tavernier et Lepape ont été réélus commissaires des comptes pour 1887.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
Assemblée générale ordinaire du 24 mars 1888
(*Le Capitaliste*, 4 avril 1888)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes et le bilan de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre dernier, et de vous proposer de fixer le chiffre du dividende à distribuer.

Durant le cours de cet exercice, aucun fait saillant ne s'est produit qui mérite d'être signalé particulièrement à votre attention. Le développement général de nos affaires suit une marche normale et progressive, nos relations s'étendent, la vitalité de notre institution s'affirme chaque jour ; nous venons d'en trouver une nouvelle preuve dans

l'efficacité du concours que nous avons pu prêter à la Compagnie générale transatlantique à l'occasion de la conversion de ses obligations 5 %.

Les résultats obtenus sont, croyons-nous, de nature à vous satisfaire et fortifient notre confiance dans l'avenir.

Pendant l'année 1887, le mouvement de la caisse a été de 511.203.553 62

celui du portefeuille de 217.172.140 77

celui des comptes courants de 339.846.945 65

Enfin, le compte de profits et pertes accuse un produit brut de 1.447.568 27

Après déduction des frais généraux, du réescompte du portefeuille et de l'amortissement des frais de premier établissement, il présente encore un solde créditeur de 1.027.584 87

que nous vous proposons de répartir de la manière suivante :

À la réserve légale, 5 % du bénéfice net	51.379 25
Aux actionnaires :	
5 % du capital versé	500.000
Dividende complémentaire	100.000
Ensemble	600.000 00
soit 15 fr. par titre.	
Aux parts de fondateur (art. 36 des statuts)	12.500 00
Au conseil d'administration (art. 36 des statuts)	12.500 00
Solde à reporter à nouveau	351.205 62
Total	<u>1.027.584 87</u>

Vous avez approuvé, l'an dernier, les considérations qui nous ont déterminés à reporter une somme importante au nouvel exercice ; nous vous proposons de persévérer, dans cette ligne de conduite et nous doutons d'autant moins de votre assentiment, que le dividende de cette année est supérieur à tous ceux qui ont été distribués depuis l'origine de notre société.

Après l'adoption des comptes et la fixation du dividende, vous aurez à procéder au renouvellement annuel du conseil d'administration. Ceux de nos collègues que le sort a désignés sont :

MM. La Chambre (Charles),
le marquis de Mornay (Philippe) ¹⁶.

Vous aurez enfin à rémunérer les commissaires pour l'année 1888 et à fixer leur rémunération.

MM. [Victor] de Tavernier et Lepape qui, jusqu'ici, ont rempli ces fonctions sont rééligibles.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

¹⁶ Marquis Philippe de Mornay (1831-1893). Fils d'Auguste de Mornay, député du Tarn, puis de l'Oise. À son tour député de l'Oise (1871-1876). Surtout connu comme président de la Société centrale hippique de France, organisatrice de nombreux concours. Administrateur (1881) des assurances Cercle-Incendie (ayant plusieurs administrateurs communs avec les Comptoirs maritimes), puis de la Compagnie générale transatlantique (1882) et de la Protection-Transports.

Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous, rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre assemblée générale du 14 avril 1887 à l'effet d'examiner les comptes de votre Société pendant l'exercice arrêté au 31 décembre 1887,

Votre conseil a mis à notre disposition tous les livrés et pièces résumant les opérations faites à Paris et dans les agences. Il nous a fourni également tous les renseignements qui nous, étaient nécessaires pour compléter notre vérification.

L'examen de ces documents nous permet de vous déclarer que les écritures de votre société sont tenues avec ordre, exactitude et régularité, et que vos intérêts seront toujours gérés avec la plus grande prudence.

La situation de votre société au 31 décembre 1887 se présente de la manière suivante (en fr.) :

Compte capital :		
Versement de 250 fr. sur 40.030 actions :	10.000.000 00	
Réserve statutaire au 31 décembre 1886 :	187.669 77	10.187.669 77
Emploi.		
Actions et obligations diverses		3.198.651 04
Avances sur nantissements		691.406 13
Caisses, portefeuille et participations financières :	6.316.294 86	
Moins :		
Effets à payer :	4.591.468 74	1.724.826 12
Frais de premier établissement, après amortissement		85.518 90
Comptes courants débiteurs et comptes d'ordre :	10.278.220 50	
Moins : Comptes courants créditeurs et comptes d'ordre :	4.763.378 05	5.514.852 45
Total		11.215.254 64
laissant un excédent d'actif ou bénéfice net de		1.027.584. 87

Ce bénéfice, après le prélèvement de la réserve statutaire de 5 %, soit 51.279 fr. 25, laisse au crédit du compte profits et pertes un solde de 976.205 francs 62 que votre conseil vous propose de répartir de la manière suivante, en conformité de l'article 86 des statuts de votre société.

1° Aux actionnaires : 5 % du capital versé 500.000 00

2° Répartition complémentaire après ce premier versement, entre les actionnaires, le conseil d'administration et les fondateurs 125.000 00

dans la proportion suivante :

Aux actionnaires, 80 % représentant 1 % du capital versé. 100.000 00

Au conseil d'administration, 10 % 12.500 00

Aux fondateurs, 10 % 12.500 00

3° Report à l'exercice suivant 351.205 62

Total 976.205 62

Votre conseil aurait pu vous distribuer Un dividende plus élevé, mais il a jugé prudent de ne vous proposer que 6 %, soit 600.000 fr., et de reporter le surplus, soit 351.205 fr. 62, à l'exercice suivant.

Nous ne pouvons qu'approuver cette mesure de prévoyance et appuyer auprès de vous ia proposition de votre conseil, car elle a pour but d'assurer la régularité de vos revenus.

Nous vous proposons, messieurs, d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés par le conseil et de fixer le dividende de l'exercice 1887 à 6 % du capital versé, soit 15 fr. par action.

Paris, le 2 mars 1888.

Les commissaires des comptes,
[Victor] DE TAVERNIER, LEPAPE.

Résolutions de l'assemblée.

Après la lecture des rapports qui précèdent, les propositions à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées par l'assemblée.

I

À l'unanimité, l'assemblée approuve, dans toutes leurs parties, le rapport et les comptes de l'exercice 1887, tels qu'ils résultent de la balance des écritures et du compte de profits et pertes déposés sur le bureau.

II

À l'unanimité, l'assemblée approuve les prélèvements et amortissements proposés par le conseil fixe par suite les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 600.000 fr. et reporte à l'exercice suivant le solde de 351.205 fr. 02.

Le dividende, soit 15 fr. par action, sera, mis en distribution à partir du 1^{er} avril prochain.

III

À l'unanimité, l'assemblée réélit membres du conseil MM. La Chambre (Ch.) et le marquis de Mornay (Ph.), administrateurs sortants.

En conséquence, le conseil d'administration se trouve composé, pour l'exercice 1888-89, de la manière suivante :

MM. Pereire (Eugène), Durangel (Henry), Rey (Albert), Bloch (Léonce), Aylies (Charles), Caillat (Pierre), Cloquemin (Pierre-Théophile), Gavini (Denis)¹⁷, Géry (Charles), Grandval (Alphonse), Halfon (Salomon), Jolibois (Charles), La Chambre (Charles), le marquis de Mornay (Philippe), le comte de St-Roman, Thurneyssen (Auguste), Wallut (Charles) et Zafiropulo (Étienne).

IV

À l'unanimité, l'assemblée, réélit MM. [Victor] de Tavernier et Lepape commissaires pour l'exercice 1888, pour agir conjointement ou, en cas d'empêchement de l'un, d'eux, séparément et fixe leur rémunération à 1.500 fr. pour chacun d'eux.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1887 Siège social et agences

¹⁷ Denis Gavini dit de Campile (1820-1916). Encore un bonapartiste. Avocat, député de la Corse (1849-1851), puis préfet du Lot, de l'Hérault et des Alpes-Maritimes, de nouveau député en 1871, il voit sa réélection en 1885 invalidée et s'efface devant son neveu Antoine Gavini. Administrateur de la Compagnie générale transatlantique à partir de 1881 et jusqu'à son décès. Marie à une Dlle de Raymond, d'Agen, descendante des comtes de Toulouse.

ACTIF	
Actionnaires. — Versements non appelés	10.000.000 00
Caisse et banque	379.762 00
Portefeuille. — Effets sur France et sur l'étranger	5.936.532 86
Actions et obligations diverses	3.198.651 04
Avances sur nantissements	691.406 13
Comptes courants	10.115.714 22
Comptes d'ordre	162.506 28
Frais de premier établissement	85.518 90
	<u>30.570.091 43</u>
PASSIF	
Capital	20.000.000 00
Réserve statutaire	187.669 77
Effets à payer	4.566.479 77
Intérêts et dividendes	24.988 97
Comptes courants	4.270.777 98
Comptes d'ordre	492.590 07
Profits et pertes	1.027.584 87
	<u>30.570.091 43</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

ACTIF	
Frais généraux d'administration	288.506 73
Impôts, contributions et patente	46.583 15
Amortissement sur les frais de premier établissement	7.114 50
Réescompte du portefeuille	77.779 12
Solde disponible ou bénéfice net	1.027.584 87
	<u>1.447.568 37</u>
PASSIF	
Solde de l'exercice 1886	288.511 82
Intérêts, commissions et bénéfices de change	1.158.996 55
	<u>1.447.568 37</u>

LES COULISSES DE LA FINANCE
par Don Caprice
(*Gil Blas*, 7 avril 1888)

La Léonce Bank est collée au bloc de 470. Léonce est malade décidément.
Une Banque de Tunisie rentrée dans le cerveau, probablement. Pauvre Léonce ! Lui qui promettait tant, il a une excuse pour ne pas tenir, cette fois au moins.

LES COULISSES DE LA FINANCE
par Don Caprice
(*Gil Blas*, 8 février 1889)

Depuis quelques mois, on cherche à faire mousser les actions de la Banque transatlantique. On sait que le plus grand nombre des titres sont entre les mains d'un syndicat ou plutôt d'un groupe de financiers disparates.

On n'a jamais su, depuis la fondation de cette banque, à quel genre d'opérations les administrateurs peuvent bien se vouer et employer les capitaux des actionnaires. Les uns assurent que l'on y prête de l'argent à gros intérêts. La culture de cette branche financière n'a rien de répréhensible. Mais était-il besoin de constituer une société anonyme à un capital élevé, pour manipuler des brochures et faire des avances sur titres peu et mal cotés ?

Les rapports nous entretiennent vaguement de la création d'une Banque en Tunisie. Là-bas, l'argent produit des intérêts incalculables et l'on met généralement aux monts-de-piété des financiers européens, depuis les fez aux glands bleus, jusqu'au crottin de cheval. Mais, encore une fois, ces opérations sont indignes d'une société de crédit qui se respecte.

Peut-être m'allez-vous objecter qu'il y a des sociétés qui ne se respectent pas, mais la défaite serait d'un goût douteux.

Si l'on ne parlait de pousser les actions de la Banque transatlantique à des cours exagérés, il n'y aurait pas à s'occuper aussi longtemps de cet établissement. Mais avant d'engager le public à acheter des actions, ce qui prouve que l'on en a à vendre, il serait bon de s'expliquer.

La Banque transatlantique
(*Paris-Capital*, 13 février 1889)

La Banque transatlantique vient de prendre l'initiative de constituer la Banque du Maroc. Les statuts sont arrêtés et le capital souscrit.

On se rappelle que la Banque transatlantique (de M. Eugène Pereire), au lendemain de l'établissement du protectorat français en Tunisie, a transformé sa succursale de Tunis en Banque de Tunisie* au capital de 8.000.000 fr. La plus grosse opération que cette banque — revue et considérablement agrandie — ait traitée, a été la mise en actions, sous le nom de Crédit foncier de Tunisie*, des biens et immeubles ayant appartenu au célèbre Mustapha Ben Ismaël, favori de feu le Bey Mohammed-el-Sadock.

Est-ce que la Banque transatlantique aurait en vue, au Maroc, quelque opération de cet acabit ? On ne trouve pas deux fois pareille aubaine, dans de pareilles circonstances, avec de tels appuis.

LES COULISSES DE LA FINANCE
par Don Caprice
(*Gil Blas*, 13 février 1889)

La Banque transatlantique, se « fait » à 486,25. Les réclames, dont la source coule rue Auber, assignent à l'action le cours de 500 fr. Il est évident que, si le syndicat veut y mettre un peu de bonne volonté et d'argent, le pair peut être facilement atteint. Mais, il ne pourra jamais faire croire aux gens intelligents que l'action d'une société de crédit de ce genre doit être capitalisée à 5 %.

LES COULISSES DE LA FINANCE
par Don Caprice
(*Gil Blas*, 8 mars 1889)

La Banque transatlantique fait 485.
Les administrateurs de cette société partagent leurs loisirs entre l'escompte et le montage de bateaux, à l'usage des colonies méditerranéennes. [...].

LES COULISSES DE LA FINANCE
par Don Caprice
(*Gil Blas*, 22 mars 1889)

La Banque transatlantique finit à 470. Contrairement à l'opinion de quelques actionnaires, jamais le directeur de cette société —qui joue les sandwiches dans l'immeuble des Bateaux¹⁸ de la rue Auber — jamais M. Léonce Bloch n'a eu de rapports financiers avec le Comptoir d'escompte [K.O. après le krach des métaux], même au sujet de la Banque de Tunisie.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Journal des finances*, 6 avril 1889)

L'assemblée générale annuelle tenue le 23 mars, était présidée par M. Eugène Pereire, président du conseil d'administration.

M. Léonce Bloch, administrateur délégué, a donné lecture du rapport du conseil d'administration, lequel constate que les chiffres qu'ont atteint les principaux chapitres du bilan présentent une progression régulière sur ceux du précédent exercice. La nature des opérations de la société n'a pas varié et, comme par le passé, elle s'est abstenue absolument de toute spéculation.

Dans le cours de cet exercice, la situation générale a été satisfaisante et il a régné une certaine activité sur les marchés financiers. Des conversions de fonds d'État et diverses émissions ont eu lieu, qui, en grande partie, ont été accueillies favorablement. La Banque, sans se départir de sa prudence habituelle, a participé à quelques-unes de

¹⁸ La Compagnie générale transatlantique.

ces opérations et, en leur prêtant son concours. Elle a constaté l'extension croissante de sa clientèle.

Pendant l'année 1888, le mouvement de la caisse a été de 615.575.590 fr., celui du portefeuille de 231.093.309 fr., celui des comptes courants de 340.100.444 fr. 69.

Le compte de profits et pertes accuse un produit brut de 1.034.104 fr. 69.

Après déduction des frais généraux, du réescompte du portefeuille et de l'amortissement des frais de premier établissement, il présente un excédent de fr.

658.757 75

À cette somme, il y a lieu d'ajouter le solde reporté de l'exercice 1887 351.205, 62

Le bénéfice net est donc de 1.009.963 37

que le conseil propose de répartir de la manière suivante :

À la réserve légale, 5 % sur 658.757 fr. 75	32.937 85
Aux actionnaires, 15 fr. par action	600.000 00
Aux parts de fondateurs (article 36 des statuts)	12.500 00
Au conseil d'administration (article 36 des statuts)	12.500 00
Solde à reporter à nouveau	352.025 52
Total	<u>1.009.963.37</u>

Le dividende de 15 fr. est le même que l'année dernière : on aurait pu distribuer davantage, mais le conseil a jugé plus prudent, pour maintenir la régularité des revenus, de reporter le solde du compte de profits et pertes à l'exercice suivant.

Après la lecture du rapport des commissaires, l'assemblée a approuvé les comptes et fixé le dividende de l'exercice 1888 à 15 fr. payables à partir du 1^{er} avril.

Elle a réélu MM. Aylies, Gavini, Géry et Halfon, administrateurs sortants.

Les censeurs sortants, MM. [Victor de] Tavernier et Lepape, ont été également réélus.

(*Gil Blas*, 27 avril 1889)

C'est le 1^{er} mai que clôture aux guichets de la Banque transatlantique la souscription aux obligations 5 % des Chemins Vénézuéliens.

(*Le Journal des finances*, 25 mai 1889)

La Société de Dépôts [et comptes courants][Donon] est intéressée, de concert avec le Crédit mobilier et la Banque transatlantique, dans l'affaire du chemin de fer de Linarès à Alméria, dont la Banque générale de Madrid vient d'être déclarée adjudicataire.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Journal des finances*, 5 avril 1890)

L'assemblée générale des actionnaires de cet établissement a eu lieu le 22 de ce mois au siège social, sous la présidence de M. Eug. Pereire, président du conseil d'administration.

M. [Léonce] Bloch, administrateur délégué, a donné lecture, au nom du conseil, du compte rendu de l'exercice 1889. On lira plus loin ce document, qui a été accueilli avec une approbation unanime.

Il résulte des constatations du bilan que la situation de la société est de tout point satisfaisante, et que ses opérations continuent d'être sûres et productives.

Le mouvement des comptes courants a présenté une augmentation notable sur celui de l'année 1888. Il a été de 410 millions au lieu de 340, c'est-à-dire 15 % plus élevé. C'est un point à remarquer, le nombre et l'importance des comptes courants étant l'âme et la force des institutions de crédit.

Il faut aussi constater les chiffres importants des comptes de caisse et de portefeuille, qui ont atteint en 1889, le premier 575 millions, le second 217 millions.

Il est à remarquer que, malgré la date relativement récente de son institution, la Banque transatlantique est appelée à figurer dans les syndicats ou opérations collectives pour lesquelles des participations sont prises par nos divers établissements de crédit.

C'est ainsi qu'on l'a vue figurer dans la grande mesure qui a sauvé la situation de la place au moment de la chute de l'ancien Comptoir d'escompte. On savait déjà par les rapports de diverses institutions financières que la liquidation du portefeuille et de l'actif de cet ancien comptoir garantit suffisamment les engagements contractés par les diverses banques dans les circonstances que l'on se rappelle. Les administrateurs de la Banque transatlantique ont confirmé une fois de plus, dans l'assemblée générale dont nous rendons compte, ce qui était déjà de notoriété générale à ce sujet.

Le rapport s'exprime avec une égale netteté en ce qui concerne l'appui donné par la Société au placement des litres émis pour la construction des chemins de fer dans l'Amérique du Sud, région qui intéresse particulièrement ses opérations et celles de la Compagnie des Bateaux Transatlantiques, par les débouchés toujours croissants qu'elle offre aux produits de l'industrie française.

Tous ces détails donnés par les administrateurs ont trouvé leur pleine confirmation dans le rapport des commissaires de surveillance, concluant à l'approbation des comptes.

Il résulte du bilan que les bénéfices bruts se sont élevés au 31 décembre 1889 à 1.429.432 10

dont il faut déduire pour la totalité des dépenses d'administration 392.022 56

Bénéfice net 1.037.409 54

Sur lesquels il a été prélevé pour la réserve légale et les attributions statutaires 59.269 20

Reste 978.140 34

En conséquence, l'assemblée a décidé que, sur ce solde, 600.000 francs seraient distribués aux actionnaires à raison de 15 francs pour chacune des 40.000 actions formant le fonds social. C'est un revenu de 6 % sur le capital versé qui est de 250 francs par action. Les 378.140 fr. 34 de surplus sont reportés à compte nouveau 1890. C'est un bel article au crédit de profits et pertes pour le commencement de l'exercice actuel.

En somme, la gestion des affaires de la Banque transatlantique a confirmé dans le courant de 1889 les présages favorables qu'avaient fournis les années antérieures, et qui assurent à cet établissement et à ses dévoués administrateurs toute la confiance dont ils sont dignes et tout le crédit nécessaire à l'extension continue de leurs opérations.

MM. Albert Rey, Pierre Caillat, Charles Jolibois, administrateurs sortants, ont été réélus, ainsi que MM. [Victor] de Tavernier et Lepape, commissaires de surveillance.

Durant le cours de la séance, un actionnaire a exprimé le vœu qu'à l'avenir, le dividende, au lieu d'être distribué d'un seul bloc après l'approbation des comptes, ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'à présent, fût fractionné en deux parties, dont l'une, sous le nom d'acompte, serait payée à une date déterminée, et l'autre six mois plus tard, par exemple, sous le nom de solde ou complément. Après une discussion très courtoise sur ce point entre divers membres de l'assemblée, le conseil a annoncé que la mesure proposée était digne d'examen. Elle sera donc étudiée par le conseil d'administration qui, après avoir pesé les raisons pour et contre, pourra saisir les actionnaires de cette question à la prochaine assemblée générale.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
Assemblée générale des actionnaires du 22 mars 1890
(*Le Journal des finances*, 5 avril 1890)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Comme chaque année, à pareille époque, et conformément à l'article 26 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, à l'effet de vous soumettre les comptes de votre société arrêtés au 31 décembre 1889, et de vous proposer de fixer le dividende à distribuer.

L'exercice qui vient de finir s'est écoulé, pour notre établissement, sans incident notable. Tous nos services ont fonctionné régulièrement et nous avons pu constater le développement et la solidité de notre clientèle. Nous avons continué à rechercher, dans les affaires courantes, le principal aliment de notre activité : c'est à ces opérations normales que sont dus, pour la plus grande partie, les bénéfices qui figurent au bilan; vous en trouverez l'indice dans la régularité des résultats obtenus.

Nous avons cru devoir nous intéresser ou concourir directement au placement de titres émis en vue de la construction de diverses lignes de chemins de fer, dans l'Amérique du Sud. N'était-il pas naturel que nous fussions des premiers à seconder le mouvement spontané qui semble, de nos jours, entraîner les capitaux de l'ancien monde vers les pays d'outre-mer ? Nul plus que nous, en effet, ne doit suivre, d'un œil attentif, le progrès de la richesse publique, dans ces contrées fréquemment visitées par les paquebots de la Compagnie générale transatlantique, et auxquelles nos relations de banque nous rattachent étroitement.

Lors de notre dernière réunion, nous vous avons fait connaître dans quelles circonstances nous avons été conduits à participer, jusqu'à concurrence de 300.000 fr., à la constitution du fonds de garantie destiné à couvrir la Banque de France du montant de ses avances au Comptoir d'escompte.

Dès cette époque, nous croyions pouvoir exprimer l'espérance que cette intervention, commandée par les événements, n'entraînerait effectivement, pour notre société, aucun sacrifice important. Vous apprendrez, aujourd'hui, avec satisfaction, que la marche delà liquidation du Comptoir nous permet de formuler de nouveau, en l'accentuant, la même appréciation :

Pendant l'année 1889, le mouvement de la caisse a été de 575.654.006 10
celui du portefeuille de 217.283.095 54
celui des comptes courants de 410.389.011 67
Enfin, le compte de profits et pertes accuse un produit brut de 1.077.406 58
Après déduction des frais généraux, du réescompte du portefeuille et de l'amortissement des frais de premier établissement, il présente un excédent de 685.384 02

A cette somme, il y a lieu d'ajouter le solde reporté de l'exercice 1888 352.025
52

Le bénéfice net est donc de 1.037 409 54
que nous vous proposons de répartir comme suit :

À la réserve légale, 5 % sur 685.384 02	34.269 20
Aux actionnaires, 15 fr. par action	600.000 00
Aux fondateurs (art. 36 des statuts)	12.500 00
Au conseil d'administration (art. 36 des statuts)	12.500 00
A reporter à nouveau	378.140 34
Total	<u>1.037.409 54</u>

Nous avons déjà eu l'occasion de faire ressortir devant vous les motifs qui justifient le report du solde du compte de profits et pertes au nouvel exercice, et, jusqu'ici, vous vous êtes, sur ce point, associés à nos vues. Nous pensons que cette sage mesure aura, cette fois encore, votre assentiment.

Pendant l'année 1889, la mort nous a enlevé l'un de nos plus anciens administrateurs, M Alphonse Grandval, président honoraire de la Chambre de commerce de Marseille. Le conseil a vivement ressenti une telle perte : vous la déplorerez avec lui.

Nous avons aussi été privés de la collaboration de M. Ch. La Chambre, élu député d'Ille-et-Vilaine, que ses nombreuses occupations ont amené à résigner son mandat. Qu'il nous soit permis de lui renouveler ici l'expression des regrets unanimes que nous a laissés sa retraite et de le remercier, en votre nom comme au nôtre, du concours si dévoué qu'il n'a cessé de nous donner, depuis la fondation de notre société.

Après l'approbation des comptes et la fixation du dividende, vous aurez à procéder au renouvellement annuel du conseil d'administration. Les membres, sortants sont :

MM. Rey (Albert),
Caillat (Pierre),
Jolibois (Charles).

Ils sont rééligibles.

Vous devrez, en outre, nommer les commissaires, pour l'année 1890. MM. [Victor] de Tavernier et Lepape, qui ont rempli jusqu'à présentées fonctions, sont rééligibles.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre assemblée générale du 23 mars 1889, à l'effet d'examiner les comptes de votre société pendant l'exercice arrêté au 31 décembre 1889.

Votre conseil a mis à notre disposition tous les livres et pièces résumant les opérations faites à Paris et dans les agences. Il nous a fourni également tous les renseignements qui nous ont été nécessaires pour compléter notre vérification.

L'examen de ces documents nous permet de vous déclarer que les écritures de votre société sont tenues avec ordre, exactitude et régularité et que vos intérêts continuent à être gérés avec la plus grande prudence.

La situation de votre société au 31 décembre 1889 se présente de la manière suivante :

Compte capital	
Versement de 250 francs sur 40.000 actions	10.000.000 00
Réserve statutaire au 31 décembre 1888	271.986 87
Total	10.271.986 87
Emploi	
Actions et obligations diverses	3.361.003 00
Avances sur nantissements	433.462 55
Reports	489.166 10
Caisse, portefeuille et participations financières	3.499.550 31
Frais de premier établissement, après amortissement	69.270 30
Comptes courants débiteurs et comptes d'ordre	11.946.647 60
Moins : Effets à payer, coupons divers, comptes courants créditeurs et comptes d'ordre	8.479.703 45
	3.456.944 15
Total	11.309.396 41
laissant un excédent d'actif ou bénéfice net de	1.037.409 54

Ce bénéfice, après le prélèvement de la réserve statutaire de 5 %, soit 34.269 fr. 20, laisse au crédit du compte profits et pertes un solde de 1.003.140 fr. 34 que votre conseil vous propose de répartir de la manière suivante, en conformité de l'article 36 des statuts de votre société :

1° Aux actionnaires, 5 % du capital versé	500.000 00
2° Répartition complémentaire, après ce premier versement, entre les actionnaires, le conseil d'administration et les fondateurs	125.000
Dans la proportion suivante :	
Aux actionnaires, 80 % représentant 1 % du capital versé	100.000 00
Au conseil d'administration, 10 %	12.500 00
Aux fondateurs, 10 %	12.500 00
3° Report à l'exercice suivant	378.140 34
Total	1.003.140 34

Votre conseil, inspiré par les mêmes sentiments que les années précédentes, a jugé prudent de ne vous proposer que 6 %, soit 600.000 fr., et de reporter le surplus, soit 378,140 fr. 34, à l'exercice suivant.

Nous ne pouvons qu'approuver cette mesure et appuyer auprès de vous la proposition de votre conseil, car elle a pour but de maintenir la régularité de vos revenus.

Nous vous proposons, messieurs, d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés par le conseil, et de fixer le dividende de 1889 à 6 % du capital versé, soit 15 fr. par action.

Paris, le 1^{er} mars 1890.

Les commissaires des comptes,
[Victor] DE TAVERNIER, LEPAPE.

Résolutions

1

À l'unanimité, l'assemblée approuve dans toutes leurs parties, le rapport et les comptes de l'exercice 1889, tels qu'ils résultent de la balance des écritures et du compte de profits et pertes déposés sur le bureau.

À l'unanimité, l'assemblée approuve les prélèvements et amortissements proposés par le conseil, fixe par suite les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 600.000 fr., et reporte à l'exercice suivant le solde de 378,140 fr. 34.

Le dividende, soit 15 fr. par action, sera mis en distribution à partir du 1^{er} avril prochain.

III

À l'unanimité, l'assemblée réélit membres du conseil : MM. Rey (Albert), Caillat (Pierre), Jolibois (Charles), administrateurs sortants.

En conséquence, le conseil d'administration se trouve composé, pour l'exercice 1890-1891, de la manière suivante :

MM Pereire (Eugène), Durangel (Henry), Rey (Albert), Bloch (Léonce), Aylies (Charles), Caillat (Pierre), Cloquemin (Pierre-Théophile), Gavini (Denis), Géry (Charles), Halfon (Salomon), Jolibois (Charles), le marquis de Mornay (Philippe), le comte de Saint-Roman, Thurneysen (Auguste), Wallut (Charles), et Zafiropulo (Étienne).

IV

À l'unanimité, l'assemblée réélit MM. [Victor] de Tavernier et Lepape commissaires pour l'exercice 1890, pour agir conjointement ou, en cas d'empêchement de l'un d'eux, séparément, et fixe leur rémunération à 1.500 fr. pour chacun d'eux.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1889

ACTIF	
Actionnaires. — Versements non appelés	10.000.000 00
Caisse et banque	319.244 61
Portefeuille. — Effets sur France et sur l'étranger	3.072.043 88
Actions et obligations diverses	3.361.003 00
Avances sur nantissements	433.462 55
Participations financières	108.261 75
Reports	489.166 10
Comptes courants	11.484.902 82
Comptes d'ordre	461.744 78
Frais de premier établissement	69.270 30
	<u>29.799.099 86</u>
PASSIF	
Capital	20.000.000 00
Réserve statutaire	271.986 87
Effets à payer	4.855.920 05
Intérêts et dividendes	14.738 89
Comptes courants	2.743.668 93
Comptes d'ordre	875.375 54

Profits et pertes	1.037.409 54
	<u>29.799.099 86</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

ACTIF	
Frais généraux d'administration	335.361 47
Impôts, contributions et patente	46.206 99
Amortissement sur les frais de premier établissement	7.696 75
Réescompte du portefeuille	2.757 40
Solde disponible ou bénéfice net	1.037.409 54
	<u>1.429.432 10</u>
PASSIF	
Solde de l'exercice 1888	352.025 52
Intérêts, commissions et bénéfices nets	1.077.406 58
	<u>1.429.432 10</u>

MARSEILLE
(*Le Gaulois*, 28 août 1890)

Hier, au conseil municipal, le maire a annoncé qu'il avait terminé, après six mois d'études, l'affaire des grands travaux d'assainissement de Marseille. Il a signé un contrat pour l'exécution duquel la Société marseillaise [de] Crédit industriel* et la Banque transatlantique, ont donné des garanties financières et. qui a pour but l'assainissement complet de cette ville par le système du tout-à-l'égout. Les travaux seront terminés dans cinq ans.

Le cahier des charges s'élève à 33 millions et demi, payables 10 millions après achèvement et le reste en 50 annuités, et qui seront acquittés avec le produit de taxes nouvelles de voirie remplaçant les frais de vidanges actuellement perçus.

Dynamite
(*Le Gaulois*, 30 août 1890)

[...] la Banque transatlantique sera chargée, à l'avenir, du paiement des coupons et autres services financiers de la Compagnie. Elle ramassera en même temps les titres flottants. [...]

LA BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Paris-Capital*, 5 novembre 1890)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque transatlantique a eu lieu le 22 mars 1890. Bien entendu, les diverses propositions à l'ordre du jour ont été votées, y compris les comptes de l'exercice 1889 et la fixation du dividende à 15 fr. par action.

On sait que le capital social est actuellement fixé à 20 millions en 40.000 actions de 500 fr., libérées seulement de 250 fr.

Or, quand le capital versé n'est que de 10 millions, n'est-il pas surprenant que les comptes courants s'élèvent cependant à 11.484.903 fr. 82, soit à 1.481.902 fr. 82 de plus que le montant de cette partie du capital, qui devrait être le capital roulant de la société ?

Un autre chapitre du bilan attire également notre attention. De quelle espèce sont les actions et obligations diverses qui figurent au portefeuille pour 3.361.003 francs ?

Ces deux « postes » avancés de la comptabilité de cette banque, qui paraît cependant peu militante, nous semblent d'autant plus donner matière à réflexion que le conseil d'administration compte parmi ses membres deux personnalités qui font également partie du conseil du Crédit mobilier, MM. Wallut et de Saint-Roman, sans compter M. Eugène Pereire qui a passé, lui aussi, et il n'y a pas longtemps de cela, par le conseil de l'établissement de crédit de la place Vendôme.

En notre qualité d'actionnaire de la Banque transatlantique, il ne nous déplairait pas de savoir à quelles personnes ces 11.481.903 fr. 82 ont été prêtés, et ce que la Banque a reçu en garantie contre son bon argent. Il ne nous déplairait pas davantage de connaître la composition du portefeuille social, et quels sont les titres qui s'y trouvent : titres de placement ou titres de spéculation ?

Grands Travaux de Marseille (1891-1914)
les fondateurs

[...] Au conseil d'administration de GTM, [...] on compte à l'origine deux représentants de la Banque transatlantique, dont seul Léonce Bloch, président de l'établissement, joue un certain rôle, parce que sa compétence financière est souvent sollicitée sur des problèmes difficiles. [...]

(*Gil Blas*, 17 janvier 1891)

On a coté la Banque transatlantique à 460. J'ignore si cet établissement réalise des bénéfices sur l'escompte des broches et le maniement des services financiers de la Dynamite, mais, à coup sûr, s'il a mis des titres de cette affaire en portefeuille, cela coûtera cher à ses actionnaires.

La Dynamite centrale
(*Paris-Capital*, 25 février 1891)

.....
La mort de M. Barbe, un *Deus ex machina* comme il n'y en avait pas beaucoup, a jeté le marché de la Dynamite centrale dans une perturbation qui n'a fait, depuis lors, que croître et embellir.
.....

C'est en vain que la Banque transatlantique a essayé de prendre les rênes et de remonter l'affaire. Elle n'y a pas réussi, encore que M. Eugène Pereire ait été l'un des collaborateurs de la première heure de M. Barbe.

Aujourd'hui, la Banque transatlantique, à bout de forces ou de combinaisons, renonce à la tâche.

.....

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Paris-Capital*, 25 mars 1891)

Cette société, fondée en 1881, est actuellement au capital de 20 millions, divisé en 40.000 actions de 500 francs au porteur, libérées de 250 francs.

Les administrateurs sont MM. Eugène Pereire, président ; Durangel, vice-président ; Léonce Bloch, administrateur délégué ; Aylies, Caillat, Th. Cloquemin, Gavini, Ch. Géry, S. Halfon, Ch. Jolibois, marquis de Mornay, comte de Saint-Roman, Aug. Thurneysen, Ch. Wallut, Étienne Zafiropulo.

MM. Wallut et de Saint-Roman sont en même temps administrateurs de la Société du Crédit mobilier.

Les errements du Crédit mobilier ne nous paraissent pas suivis à la Banque transatlantique et les administrateurs de la place Vendôme deviennent corrects quand ils se transportent rue Auber.

Place Vendôme, il a fallu la main de justice et la menace du commissaire pour obtenir communication d'un inventaire détaillé, lors de la dernière assemblée.

Chef de contentieux, président, jeune avoué, vieil avoué, tout a été mis en mouvement, et, à l'assemblée même, une résolution menaçante nous a voué à la vindicte sociale.

Rue Auber, un aimable directeur a mis à notre disposition tous les documents qui nous permettent, en notre qualité d'actionnaire, d'exercer notre contrôle annuel.

Le président Wallut, qui ne veut rien communiquer de bonne grâce au Crédit mobilier, ne fait aucune opposition aux communications de la Banque transatlantique, dont il est l'un des administrateurs les plus écoutés.

Faut-il en conclure qu'il n'y a rien à cacher d'un côté et tout à cacher de l'autre ?

L'étude que nous préparons sur la situation de la Banque transatlantique éclairera nos lecteurs.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Paris-Capital*, 1^{er} avril 1891)

La Banque transatlantique était primitivement au capital de cinquante millions, divisés en 100.000 actions de 500 fr. libérées du quart. Ce capital a été réduit en 1881 à 35 millions en 50.000 notions, par l'échange de deux actions anciennes contre une nouvelle libérée de 250 fr. ; enfin, en 1880, à 30 millions, au moyen du rachat de 10.000 actions qui ont été annulées.

Le rapport du conseil à l'assemblée générale ordinaire du 31 mars dernier, constate une situation favorable dans son ensemble.

Il fait remarquer que la société s'étant soigneusement abstenue de participer aux affaires de la République argentine, n'a subi aucun mécompte du fait de la crise. ; elle s'est appliquée à rechercher dans les affaires courantes de banque le principal élément de son activité, et a pu réaliser, en 1890, presque exclusivement au moyen de ces

affaires normales, un bénéfice net de 486.018 fr. 74, déduction faite des frais généraux, 323.064 fr. 53, qui sont sensiblement égaux au chiffre de 1889 ; en y ajoutant 378.140 fr. 31, report de l'exercice précédent, le solde bénéficiaire se trouve être de 864.184 fr. 08.

Eh 1889, la Société avait gagné 685.384 fr. 02, et, avec le report de l'exercice 1888, avait un solde disponible de 1.037.409 fr. 54.

Les bénéfices sont donc sensiblement moindres pour l'exercice 1890 que pour 1889, bien que la situation permette de distribuer un dividende égal au précédent. Le conseil explique cette diminution importante par la crise que subit, depuis trois ans, la Tunisie où elle a de gros intérêts, et par la résolution prise par la Banque de Tunisie* d'ajourner toute répartition de bénéfices, ce qui a privé la Banque transatlantique d'un appoint de 150.000 fr., dit le rapport.

La Banque de Tunisie, au capital de 8 millions de francs, en 16.000 actions de 500 fr., libérées de moitié, siège social à Tunis, est, si nous ne nous trompons, la transformation de l'ancienne agence à Tunis de la Banque transatlantique. Elle s'occupe surtout de prêts hypothécaires. On conçoit combien une crise agricole amenant sur les immeubles des déprédations considérables peut lui être préjudiciable, et nous approuvons l'extrême prudence dans l'évaluation de ses bénéfices, qu'une suite de sinistres peut faire disparaître.

Le rapport constate toutefois que la situation s'améliore graduellement et que, selon toute probabilité, la Banque de Tunisie sera en mesure, dès cette année, de reprendre ses distributions de dividendes. C'est là un point important, car il ne faut pas perdre de vue que la Banque transatlantique a près du quart de son capital engagé dans cette entreprise, qui semble, en fait, sa plus grosse agence, — car elle y dispose d'une large majorité.

Le bilan au 31 décembre 1890 présente les chiffres suivants :

ACTIF	
Actionnaires : versements non appelés	10.000.000 00
Caisse et banque	617.943 58 00
Portefeuille : effets sur la France et l'étranger	3.519.880 02
Actions, obligations et immeubles	3.809.605 89
Avances sur nantissements	1.215.723 62
Participations financières	154.108 50 50
Reports	326.078 35
Comptes courants	13.725.848 59
Comptes d'ordre	453.418 21
Frais de premier établissement	62.343 30
	<u>33.884.948 97</u>
PASSIF	
Capital	20.000.000 00
Réserve statutaire	306.256 07
Effets à payer	7.360.112 10

Intérêts et dividendes	12.526 62
Comptes courants	3.505.383 19
Comptes d'ordre	1.836.486 91
Profits et pertes	814.184 08
	<u>33.884.948 97</u>

Examinons ces chiffres :

À l'actif, le Portefeuille d'effets pour 3.519.880,02 représente du papier de commerce immédiatement réescomptable à la Banque de France.

Le chapitre actions, obligations et immeubles 3.809.605,80, comprend pour la plus grosse partie de ce chiffre les actions de la Banque de Tunisie, estimées au pair. Ces titres n'ont aucun marché et ne sont cotés nulle part. Toutefois, les explications qui nous ont été fournies nous permettent de penser que le capital de cette Société est intact, et que, malgré l'absence de dividende pour l'exercice écoulé, l'évaluation au pair est justifiée.

Les estimations des autres titres représentent bien leur valeur réelle.

Quant aux propriétés, dont la plus grosse partie est située en Tunisie, leur estimation semble modérée, eu égard au revenu qu'elles donnent et qui n'est pas moindre de 8 à 10 % du chiffre de cette estimation.

Le chapitre participations financières, 154.108,50, comprend deux natures de titres, estimés à leur valeur. Les avances sur nantissements sont bien garanties par des titres et des immeubles.

Rien à dire du compte reports, qui ne comporte que des valeurs de négociation courante.

Le chiffre des comptes courants débiteurs, 13.725.848,59, semble peut-être élevé eu égard au capital versé. Nous nous sommes rendu compte que cette grosse somme était extrêmement divisée et représentait des opérations de banque normales, dans lesquelles les agences entrent pour plus d'un million.

Au passif, le chapitre effets à payer, 7.360.112,10, paraît aussi énorme, en regard des disponibilités de l'actif. Mais dans ce chapitre, on a fait rentrer deux gros comptes de participations, réalisées sous forme d'acceptations, dont l'un, trouve d'ailleurs sa contrepartie dans des comptes débiteurs garantis par des titres. Les opérations courantes n'y représentent guère plus de 1.800.000 fr.

Rien à dire des comptes d'ordre.

En somme, ce bilan est satisfaisant dans l'ensemble et, après examen approfondi, ne présente pas d'engagements trop lourds au 31 décembre 1890. L'estimation du portefeuille ne peut donner lieu à de sérieux mécomptes, et on doit reconnaître que la situation de la Société est intacte.

Aussi les propositions du conseil ont-elles été adoptées sans discussion. Un dividende de 15 fr. va être mis en paiement ; et, après les prélèvements statutaires, une somme de 214.881.88 sera reportée à l'exercice 1891.

*
* * *

Nous ne pouvons passer sous silence un petit incident qui s'est produit après la lecture des rapports. Un actionnaire a tenu à remercier M. l'administrateur délégué de la bonne grâce avec laquelle il lui avait communiqué l'inventaire détaillé, se mettant à sa disposition pour lui donner toutes explications complémentaires. Il a ajouté que, bien qu'il n'y ait là que l'exercice d'un droit strict, il n'en félicitait pas moins le conseil, dans

le sein duquel figurent des personnes qui sont en même temps administrateurs d'une autre société où les choses se passent d'une façon moins correcte.

Un autre actionnaire a fait alors remarquer que sans doute les administrateurs mis en cause, et qui sont à la Banque en complète communauté d'idées avec leurs collègues, sont en minorité dans l'autre conseil et ne peuvent y faire prévaloir leurs idées libérales.

Précisant alors, le premier actionnaire a demandé à l'assemblée d'émettre un vœu, tendant à ce que la Banque s'abstint de faire des affaires ou de prendre des participations en commun avec la Société de Crédit mobilier, qui refuse de faire de bonne grâce les communications légales, et doit être tenue pour ce fait en suspicion légitime.

M. Wallut, administrateur de la Banque et président du Crédit mobilier, protesta, déclarant qu'il n'y avait, dans les deux conseils, ni majorité, ni minorité, mais entente parfaite (?), rappelant qu'il avait apporté à la Banque transatlantique des participations avantageuses, et que l'auteur du vœu avait eu, au Crédit mobilier, connaissance de tous les documents par lui demandés. Puis, sur la déclaration d'un autre administrateur, que la Banque n'a pas le droit de refuser les affaires, d'où qu'elles viennent, lorsqu'elles lui paraissent bonnes ; que d'ailleurs le conseil les examine avec le plus grand soin, et au point de vue exclusif de l'intérêt de la Banque, — l'actionnaire n'insistant pas, d'ailleurs —, l'incident fut déclaré clos.

*
* *

Il nous paraît difficile de laisser passer la contradiction contenue dans les déclarations de l'honorable M. Wallut. A la Banque transatlantique, on accueille poliment l'actionnaire et on se met à sa disposition pour le renseigner sur tout ce qui l'intéresse.

Au Crédit mobilier, on commence par tout lui refuser, et, si on en arrive à faire les communications légales, c'est par peur du commissaire et après avoir fait l'impossible pour s'y soustraire ; bien plus, en assemblée générale, ont fait voter par ses familiers des résolutions vouant aux dieux infernaux l'actionnaire absent, coupable d'avoir usé de son droit. Et il paraît que M. Wallut est en communauté complète d'idées avec ces deux conseils, dont l'un dit blanc et l'autre noir.

C'est une plaisanterie et, à peine de vouloir passer tout au moins pour versatiles, les administrateurs en partie double dont il s'agit devraient s'empresse de faire un choix et de donner leur démission dans l'une ou l'autre Société. Il est habile, sans doute, de s'écrier suivant le cas :

Je suis oiseau, voyez mes ailes !
Je suis souris, vivent les rats !

Il serait plus correct de choisir et d'adopter une ligne de conduite raisonnée et immuable.

D'autre part, nous ne trouvons rien que de logique dans le vœu émis par un actionnaire, que le Crédit mobilier soit tenu en suspicion légitime. Ne doit-on pas se défier d'une institution, de crédit qui semble avoir tant d'intérêt à cacher ses affaires ? Quand on est en bonne situation, on ne demande qu'à le montrer ; qu'à le faire constater, parce qu'on sait ainsi accroître son autorité et son crédit ;

C'est ce que fait la Banque transatlantique.

Quand on se cache, c'est qu'on a peur ou qu'on a honte. C'est le cas du Crédit mobilier.

Toute société qui se respecte devrait donc tenir à honneur de rompre ses attaches avec une institution qui s'est mise ainsi d'elle-même à l'index. La Banque transatlantique, malgré de puissants appuis, malgré de hauts patronages, n'a pas

conquis encore, depuis dix ans, la place qu'elle devrait occuper dans le monde financier. Nous ne serions pas surpris si la faute en était à certaines communautés d'intérêts qu'on lui suppose avec quelque apparence de raison, à tort cependant, nous devons le reconnaître.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
Assemblée générale des actionnaires du 23 mars 1891
(*Le Journal des finances*, 11 avril 1891)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Conformément à l'article 26 de nos statuts, nous avons eu l'honneur de vous convoquer en assemblée générale ordinaire, pour vous exposer la situation de notre société, soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 1890, et vous proposer de fixer le chiffre du dividende à distribuer.

Durant le dernier exercice, il ne s'est produit, dans nos opérations, aucun fait qui mérite de vous être particulièrement signalé.

Comme les années précédentes, nous avons la satisfaction de vous présenter une situation favorable dans son ensemble et nous sommes autorisés à vous dire que rien n'est venu troubler la marche régulière de notre établissement.

Bien que notre origine, nos relations, l'objet même de notre institution nous désignassent naturellement pour seconder le mouvement irrésistible qui entraînait, vers les pays d'outre-mer, l'épargne de l'Europe, nous nous sommes soigneusement abstenus de participer aux affaires de la République Argentine ; la connaissance que nous avons de ces contrées nous avait, depuis longtemps, tenus en garde contre les dangers que d'énormes capitaux mis tout à coup à sa disposition devaient nécessairement faire courir à une nation jeune, ardente, dont la richesse est incontestable, sans doute, mais qui, dans son inexpérience, pouvait n'avoir pas encore la sagesse de proportionner exactement l'étendue de ses engagements avec celle de ses ressources.

Fidèles à des traditions qui nous ont toujours valu l'approbation de nos actionnaires, nous nous sommes appliqués à rechercher, dans les affaires courantes de banque, le principal aliment de notre activité ; les bénéfices qui figurent au bilan proviennent exclusivement de ces opérations normales.

Pendant l'année 1890, le mouvement de la Caisse a été de 537.346.522 42

Celui du portefeuille de 158.574.903 38

Celui des comptes courants de 309.658.786 29

Après déduction des frais généraux, du réescompte du portefeuille et de l'amortissement des frais de premier établissement, le compte de profits et pertes présente, y compris le report de 1889, un solde de 864.184 08

que nous vous proposons de répartir comme suit :

À la réserve légale, 5 % sur 486.043 fr. 74	24.302 20
Aux actionnaires, 15 fr. par action	600.000 00
Aux fondateurs (art. 36 des statuts)	12.500 00
Au conseil d'administration (art. 36 des statuts)	12.500 00
À reporter à nouveau	214 881 88

Total	864.184 03
-------	------------

Le chiffre du solde du compte de profits et pertes, ci-dessus mentionné, est un peu moindre que celui de l'année précédente ; et. cependant, l'importance de nos affaires a été sensiblement égale.

La différence existant entre les deux exercices tient uniquement à ce que la Banque de Tunisie, dont nous sommes le principal actionnaire, n'a point distribué de dividende en 1890.

Pendant trois ans, la Tunisie a subi une crise intense, due surtout à de mauvaises récoltes qui ont amené une dépréciation, sans précédent, de la propriété foncière. Dans ces conditions toutes nouvelles et heureusement passagères, était-il possible d'évaluer, avec une précision suffisante, dans quelle mesure se trouvaient, pour le moment, garantis les prêts hypothécaires consentis antérieurement ?

Le conseil d'administration de la Banque de Tunisie a cru plus sage de ne rien livrer à l'incertitude, et il a ajourné toute répartition de bénéfices.

Cette résolution nous a privés d'une recette de 150.000. fr. environ ; d'où la réduction du solde disponible de notre compte de profits et pertes, et un prélèvement sur le report de l'exercice 1889, qui nous permet de vous proposer la distribution d'un dividende égal à celui de l'année dernière. Hâtons-nous d'ajouter que la situation de la Régence s'améliore sensiblement et que la Banque de Tunisie, qui est la première à profiter de ce relèvement, sera, selon toute probabilité, en mesure de reprendre, dès cette année, ses distributions de dividendes.

Depuis votre dernière assemblée générale, nous avons été privés de la collaboration de M. Albert Rey, que l'état de sa santé a obligé à restreindre le nombre de ses occupations. Vous partagerez unanimement les vifs regrets que nous a inspirés la détermination de notre ancien collègue.

Nous n'avons rien à ajouter, messieurs, en ce qui concerne l'exercice 1890. Mais, au cours de la quinzaine dernière, un événement est venu surprendre notre place, et nous, a conduits à des résolutions qu'il est de notre devoir de vous faire connaître. Pour faire face à ses engagements, une société importante [la Société des dépôts et comptes courants dont plusieurs dirigeants avaient fait partie du conseil de la Banque transatlantique] a dû réclamer le concours des principaux établissements financiers. Nous avons été appelés à entrer dans le consortium formé, sous l'inspiration de M. le ministre des finances et dans une pensée de solidarité, nous avons jugé convenable de contribuer pour 1/15 à la garantie donnée à la Banque de France sur le montant de ses avances. Cette garantie, nous en avons la confiance, n'entraînera, pour ceux qui l'ont souscrite, aucun sacrifice effectif. Nous espérons que l'assemblée nous approuvera d'y avoir participé.

Après l'approbation des comptes et la fixation du dividende, vous aurez à procéder au renouvellement annuel du conseil d'administration. Les membres sortants sont ;

MM. Bloch (Léonce),
Thurneyssen (Auguste).
Ils sont rééligibles.

Vous devrez, en outre, nommer les commissaires pour l'année 1891 et fixer leur rémunération. MM. [Victor] de Tavernier et Lepape qui ont rempli, jusqu'à présent, ces fonctions, sont rééligibles.

RAPPORT DES COMMISSAIRES DES COMPTES

Messieurs les actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler dans votre assemblée générale du 22 mars 1890, à l'effet d'examiner les comptes de votre société pendant l'exercice arrêté au 31 décembre 1890.

Votre conseil a mis à notre disposition tous les livres et pièces résumant les opérations faites à Paris et dans les agences. Il nous a fourni également tous les renseignements qui nous ont été nécessaires pour compléter notre vérification.

L'examen de ces documents nous permet de vous déclarer que les écritures de votre société sont tenues avec ordre, exactitude et régularité et que vos intérêts continuent à être gérés avec la plus grande prudence.

La situation de votre société au 31 décembre 1890 se présente de la manière suivante :

Compte capital

Versement de 250 francs sur 40.000 actions	10.000.000 00
Réserve statutaire au 31 décembre 1889	306.256 07
Total	10.306.256 07

	Emploi
Actions, obligations et immeubles	3.809.605 80
Avances sur nantissements	1.215.723 62
Reports	326.078 35
Caisse, portefeuille et participations financières	4.291.931 10
Frais de premier établissement, après amortissement	62.343 30
Comptes courants débiteurs et comptes d'ordre :	14.179.266 80
Moins : Effets à payer, coupons, divers, comptes courants créditeurs et comptes d'ordre :	12.714.508 82
	1.464.757 98
Total	11.170.440 15

laissant un excédent d'actif ou bénéfice net de 864.184 08

Ce bénéfice, après prélèvement de la réserve statutaire de 5 %, sur 486.043 fr. 74 résultat de l'exercice, soit 24.302 fr. 20, laisse au crédit du compte de profits et pertes un solde de 839.881 fr. 88 que votre conseil vous propose de répartir de la manière suivante, en conformité de l'article 36 des statuts de votre société :

1° Aux actionnaires, 5 % du capital versé 500.000 00

2° Répartition complémentaire, après ce premier versement, entre les actionnaires, le conseil d'administration et les fondateurs 125.000 00

Dans la proportion suivante :

Aux actionnaires, 80 % 100.000 00

Au conseil d'administration, 10 % 12.500 00

Aux fondateurs, 10 % 12.500 00

3° Report à l'exercice suivant 214.881 88

Total 839.881 88

Nous vous proposons, Messieurs, d'approuver les comptes, tels qu'ils vous sont présentés par votre conseil, et de fixer le dividende de 1890 à 6 % du capital versé, soit 15 fr. action.

Paris, le 2 mars 1891.

Les commissaires des comptes

[Victor] DE TAVERNIER, LEPAPE.

Résolutions de l'assemblée

Après la lecture des rapports qui précèdent, les propositions à l'ordre du jour sont successivement mises aux voix et adoptées par l'assemblée

I

À l'unanimité, l'assemblée approuve dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice 1890, tels qu'ils résultent de la balance des écritures et du compte de profits et pertes déposés sur le bureau.

II

À l'unanimité, l'assemblée approuve les prélèvements et amortissements proposés par le conseil, fixe par suite les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 600.000 francs, et reporte à l'exercice suivant le solde de 214. 881 fr. 88.

Le dividende, soit 15 francs par action, sera mis en distribution à partir du 1^{er} avril prochain.

III

À l'unanimité, l'assemblée réélit membres du conseil :

MM. Bloch (Léonce),
Thurneyssen (Auguste),
administrateurs sortants.

En conséquence, le conseil d'administration se trouve composé, pour l'exercice 1891-1892, de la manière suivante :

MM. Pereire (Eugène), Durangel (Henry), Bloch (Léonce), Aylies (Charles), Caillat (Pierre), Cloquemin (Pierre-Théophile), Gavini (Denis), Géry (Charles), Halfon (Salomon), Jolibois (Charles), le marquis de Mornay (Philippe), le comte de Saint-Roman, Thurneyssen (Auguste), Wallut (Charles) et Zafiropulo (Étienne).

IV

À l'unanimité, l'assemblée réélit MM. [Victor] de Tavernier, Lepape, commissaires pour l'exercice 1891, pour agir conjointement ou, en cas d'empêchement de l'un d'eux, séparément, et fixe leur rémunération à 1.500 francs pour chacun d'eux.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1890

ACTIF	
Actionnaires. — Versements non appelés	10.000.000 00
Caisse et banque	617.942 53
Portefeuille. — Effets sur France et sur l'étranger	3.519.880 02
Actions, obligations et immeubles	3.809.605 80
Avances sur nantissements	1.215.723 62
Participations financières	154.108 50
Reports	326.078 35
Comptes courants	13.725.848 59
Comptes d'ordre	453.418 21
Frais de premier établissement	62.343 30
	<u>33.884.948 97</u>
PASSIF	

Capital	20.000.000 00
Réserve statutaire	306.256 07
Effets à payer	7.360.112 10
Intérêts et dividendes	12.526 62
Comptes courants	3.505.383 19
Comptes d'ordre	1.836.486 91
Profits et pertes	864.184 08
	<u>33.884.948 97</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

ACTIF

Frais généraux d'administration	323.064 53
Impôts, contributions et patente	40.203 33
Amortissement sur les frais de premier établissement	6.927 00
Réescompte du portefeuille	14.602 00
Solde disponible ou bénéfice net	864.184 08
	<u>1.254.980 94</u>
PASSIF	
Solde de l'exercice 1889	378.140 34
Intérêts, commissions et bénéfices de change	876.840 60
	<u>1.254.980 94</u>

Société des tabacs de Portugal
Régie cointéressée
(*Le Gaulois*, 22 avril 1891)

Obligations de 500 fr., 4 1/2 %

On souscrit : samedi 25 avril
ET, DÈS A PRÉSENT, PAR CORRESPONDANCE, CHEZ :
ANDRÉ, NEUFLIZE & C^{ie} ; COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE, CRÉDIT LYONNAIS,
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, CRÉDIT INDUSTRIEL, BANQUE IMPÉRIALE OTTOMANE, BANQUE
D'ESCOMPTE DE PARIS, BANQUE PARISIENNE, CRÉDIT MOBILIER ESPAGNOL, **BANQUE
TRANSATLANTIQUE**,
ET AGENCES DES DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER : EN BELGIQUE ET EN SUISSE.

Constitution
Société française de la ramie et produits textiles
Société anonyme au capital de 1 million de francs

Siège social : rue Auber, 6.
(*Paris-Capital*, 17 juin 1891)

Ont été nommés administrateurs pour six ans : MM. Pierre-Théophile Cloquemin père ; Pierre-Théophile Cloquemin fils [chef serv. central Compagnie gén. transtal., Bq transatl.] ; le comte Raoul de Flers [voir plus bas] ; Flavien-Marie-Charles Jolibois [Bq transatl.] ; Pierre-Henri-Edmond Rodier ; Abel Rainbeaux, ancien élève de l'École polytechnique, président du conseil d'administration des mines de Marles ; Jules Déquoy, ancien filateur ; Édouard [*sic* : *Edmond*] Regnauld [voir plus bas], propriétaire ; Edgard Guérin de Litteau, administrateur de la Compagnie générale transatlantique.

SOCIÉTÉ CENTRALE DE DYNAMITE
(*Paris-Capital*, 10 novembre 1891)

Le conseil a annoncé la démission de MM. Pereire, Halfon et [Léonce] Bloch, administrateurs.

NÉCROLOGIE
M. [Victor] de Tavernier
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*,
21 novembre 1891)

M. de Tavernier, président du conseil d'administration de la Compagnie générale des Omnibus, a succombé, dans la nuit de mercredi à jeudi, après une longue et cruelle agonie.

Entré en 1847, à l'âge de vingt-quatre ans, dans les bureaux de la Compagnie, en qualité de très modeste employé, il ne tarda pas à être appelé à une situation importante. Lors de la fusion des diverses compagnies, en 1855, M. Victor de Tavernier fut désigné pour le poste d'inspecteur général. Nommé secrétaire général en 1867, il fut élu membre du conseil d'administration en 1876, vice-président en 1880, et président après la démission de M. Lalanne, sénateur.

Noms des administrateurs en fonctions au 31 décembre 1891
(*Paris-Capital*, 27 juillet 1892)

BANQUE TRANSATLANTIQUE
MM. Eug. Pereire, Durangel, Bloch, Aylies, Caillat, Cloquemin, Gavini, Gery, Halfon, Jolibois, de Mornay, Aug. Thurneysen, Ch. Wallut.

(*Le Temps*, 4 janvier 1892)

La Banque transatlantique a pu se décharger sur un groupe de banquiers, des opérations d'avances à la Société générale de dynamite mais elle reste encore fort embarrassée par la Banque de Tunisie qui gagnerait beaucoup à une extension de ses

opérations dans la Régence avec l'appui de quelque important établissement de la métropole.

Compagnie fermière des tabacs espagnols
(*Paris-Capital*, 11 mai 1892)

On a pu lire ces jours-ci dans divers journaux une information annonçant le départ de M. Eugène Pereire, président du conseil d'administration de la Banque transatlantique, pour Madrid « à l'effet d'y faire des offres de service au gouvernement espagnol concernant l'affermage du monopole des tabacs »

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Paris-Capital*, 25 mai 1892)

Hier mardi a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la Banque transatlantique, sous la présidence de M. Eugène Pereire ; scrutateurs, le représentant de la Société marseillaise et M. Prévost, les deux plus forts actionnaires.

Le rapport constate que malgré les conditions défavorables aux affaires en général au milieu desquelles s'est écoulé l'exercice 1891, la situation de la Banque s'est maintenue favorable et intacte.

Sans parler des affaires courantes et normales, la Banque transatlantique a prêté son concours, avec la Société marseillaise, à la constitution de la Société des grands travaux de Marseille [GTM]. Le Crédit foncier a consenti à escompter aux établissements intéressés les cinquante annuités que la Ville de Marseille s'est obligée à leur payer pour les travaux, en outre de ses paiements en espèces.

Il y a là une affaire sûre et qui doit assurer un gros bénéfice à la Banque ; ce bénéfice profitera entièrement aux exercices suivants, et on ne l'a point fait entrer en ligne de compte pour l'établissement des profits et pertes de 1891.

Le rapport rappelle la participation de la Banque à la constitution du fonds de garantie destiné à couvrir la Banque de France du montant de ses avances, à la liquidation des dépôts, et exprime l'opinion que cette intervention sera toute platonique.

Les bénéfices de 1891, joints au report de l'exercice précédent, permettent, après prélèvement de la réserve légale, de distribuer un dividende de 12,50 par action, et de reporter une somme de 91.870 fr. 39.

L'examen des principaux chapitres du bilan fait constater les différences suivantes avec celui du 31 décembre 1890 :

À l'actif, le Portefeuille d'effets est passé de 3.519.880.03 à 2.550.348.61.

Le chapitre Actions, Obligations et Immeubles, qui était l'an dernier de 3.809.605.80, a été divisé cette année en Actions et obligations pour 3.790.008.15, et Immeubles, pour 1.692.356.72.

Les Avances sur nantissements sont de 1.114.365.05 au lieu de 1.215.723.62.

Les Comptes courants et Reports de 9.988.067.81 au lieu de 326.078.35 pour les Reports, et 13.725.848.59 pour les Comptes courants l'année dernière.

Au passif, les effets à payer ne se montent plus qu'à 4.279.057.89 au lieu de 7 millions 360.112.10.

Les comptes créditeurs sont de 3.625.603.35 au lieu de 3.505.383.19.

En somme, la situation est satisfaisante ; les comptes courants débiteurs, très disséminés, ne présentent pas de risques, non plus que les portefeuilles de titres et

d'effets. Les avances sont bien garanties, et les immeubles très modérément évalués, eu égard surtout à leur revenu.

La moindre reprise des affaires, jointe à la grosse entreprise de Marseille, permettrait à la Banque de réaliser de sérieux bénéfices.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les comptes, fixé le dividende à 12,50 (dont 6,25 ont été payés le 1^{er} janvier), réélu MM. Pereire, Durangel et Cloquemin, administrateurs sortants, et ratifié la nomination de MM. [Jules] Forti [de la Banque de Tunisie], [Edmond] Regnaud ¹⁹ et [comte Raoul] de Flers ²⁰, nommés par le conseil au cours de l'exercice, en remplacement de MM. de Saint-Roman et [Victor] de Tavernier, décédés, et de M. Étienne Zafiropulo, démissionnaire.

M. Lepape a été réélu commissaire et M. Astruc commissaire adjoint, pour le cas où M. Lepape serait dans l'impossibilité de remplir son mandat.

BANQUE TRANSATLANTIQUE (*Le Journal des finances*, 2 juin 1892)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque transatlantique a eu lieu mardi 24 mai ; elle a voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° À l'unanimité, l'assemblée approuve dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice 1891 tels qu'ils résultent de la balance des écritures au compte de profits et pertes déposés sur le bureau.

À l'unanimité, l'assemblée approuve les prélèvements et amortissements proposés par le conseil, par suite les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 500.000 fr., et reporte à l'exercice suivant le solde de 91,870 fr. 39.

Le dividende est fixé à la somme de 12 fr. 50 par action dont 6 fr. 25 ont été distribués en janvier ; et le solde, soit 6 fr. 25 par action, sera mis en distribution à partir du 1^{er} juillet prochain.

À l'unanimité, l'assemblée réélit membres du conseil : MM. Pereire (Eugène), Durangel (Henry), Cloquemin (Pierre-Théophile), administrateurs sortants.

Et ratifie la nomination de : MM. Forti (Jules), Regnaud (Edmond), Flers (comte de), en qualité d'administrateurs.

En conséquence, le conseil d'administration se trouve composé, pour l'exercice 1892-93, de la manière suivante :

MM. Pereire (Eugène), Durangel (Henry), Bloch (Léonce), Aylies (Charles), Caillat (Pierre), Cloquemin (Pierre-Théophile), comte de Flers, Forti (Jules), Gavini (Denis), Géry (Charles), Halfon (Salomon), Jolibois (Charles), le marquis de Mornay (Philippe), Regnaud (Edmond), Thurneysen (Auguste) et Wallut (Charles).

¹⁹ Edmond Regnaud (1858 à Bordeaux-1946 à Saint-Thomas-de-Conac, Charente-Maritime). Petit-fils de Romain Regnaud, médecin, marié à Ester Anaïs Rodrigues Henriques. Fils de Paul Regnaud, ingénieur des Ponts et chaussées. Préfet de la Saône-et-Loire, puis (1877-1879) de la Charente-Inférieure. Conseiller d'État en service extraordinaire. Administrateur (1891) des Appontements de Pauillac (affaire Pereire). Candidat républicain modéré aux législatives de 1893 sur la circonscription de Jonzac. Son fils Paul (1887-1964), ingénieur de la Marine, lui succéda au conseil de la Banque transatlantique. De son union avec Adèle Regnaud, Paul eut trois enfants, dont Solange, qui épousa Richard Marcy (ex-Marx), veuf de Françoise Gompel, de la famille propriétaire de Paris-France (magasins Aux Dames de France). (Avec l'aide de Françoise Marguet, que nous remercions).

²⁰ Raoul de Flers (1846-1907) : comte, puis, après la mort de son frère aîné Camille, marquis. Administrateur de la Compagnie générale transatlantique à partir de 1882, administrateur de la Société française de la ramie et produits textiles (1891), maire de Cours-sur-Loire (Loire-et-Cher) de 1893 à 1904, à la suite de son frère. Père de Robert de Flers, dramaturge. Et donc grand-père de François de Flers, de la Banque de l'Indochine. Ce qui explique probablement que ce dernier ait été choisi comme administrateur provisoire de la Banque transatlantique lors de son aryanisation au profit du CIC au début de l'Occupation.

4° À l'unanimité, l'assemblée réélit M. Lepape, commissaire pour l'exercice 1892, et fixe sa rémunération à mille cinq cents francs, et désigne M. Daniel Astruc en qualité de commissaire adjoint pouvant remplacer M. Lepape en cas de nécessité.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Gil Blas*, 29 juillet 1892)

M. Eugène Pereire fait la pige aux somnambules extra-lucides. Il fait profiter ses actionnaires de la hausse et de la baisse : — tout engraisse !

J'ajoute que le célèbre financier-ingénieur est la Providence des Bateaux, auxquels il fournit leur chocolat, leurs boîtes de sardines, leur papier à lettres et ce que vous deviner, aux meilleures conditions.

M. Eugène Pereire devrait bien faire profiter les actionnaires de la Banque transatlantique, dont il fut l'un des fondateurs, des talents d'économiste-financier qu'il prodigue à la Société du même nom. Son compère, Léonce Bloch, un homme réputé habile, ne parvient pas à pousser les actions de la Banque au-dessus des cours de 400 à 420 fr.

C'est humiliant. Ne pourrait-on pas donner à la Banque une petite part des profits « charbonniers » ?

Cela serait humain, car, de ce côté, il n'y a plus d'économies à réaliser. Les employés et les frais généraux ont été ramenés à leur strict minimum et le père Gobseck passerait pour un prodige dans l'administration de la Banque transatlantique.

Don Caprice

L'AFFAIRE
TROCHU-CRÉMIEU-FOA
(*Gil Blas*, 2 septembre 1892)

[...] Hier à minuit, M. Ernest Crémieu-Foa est arrivé à l'hôtel de la Sirène, accompagné de M. Isaac, ancien sous-préfet d'Avesnes, de M. Rheims, secrétaire de la Banque transatlantique et, paraît-il, journaliste ; de M. Kann, fondé de pouvoir de banque, que l'on a pris à tort pour un médecin. [...]

Banque transatlantique
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 mai 1893)
(*Le Journal des chemins de fer*, 27 mai 1893)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 23 mai en assemblée générale ordinaire et extraordinaire, sous la présidence de M. Eugène Pereire, président du conseil d'administration.

L'assemblée ordinaire a donné son approbation aux comptes de l'exercice 1892 et fixé le dividende de cet exercice à 12 fr. 50 par action, payables 6 fr. 25 depuis janvier dernier et 6 fr. 35 à partir du 1^{er} juillet prochain.

Une somme de 87.325 fr. a été reportée à nouveau.

MM. Ch. Wallut, le comte [Raoul] de Flers et E. Regnaud, administrateurs sortants, ont été réélus. Les pouvoirs du commissaire, M. Lepape, ont été renouvelés. M. Astruc a été nommé commissaire suppléant.

L'assemblée extraordinaire a voté diverses modifications aux statuts. Ce sont des dispositions d'ordre intérieur qui ne touchent en rien aux conditions essentielles du fonctionnement de la société.

Toutes ces résolutions ont été votés à l'unanimité.

Banque transatlantique
(Paris-Capital, 31 mai 1893)

Les assemblées ordinaire et extraordinaire de la Banque transatlantique ont eu lieu le 21 mai.

L'assemblée ordinaire a fixé le dividende de l'exercice 1892 à 12 fr. 50, égal à celui du précédent. Un acompte de 6 fr. 25 ayant été distribué en janvier dernier, il reste à toucher un solde de 6 fr. 25 également qui sera mis en paiement le 1^{er} juillet.

Le rapport du conseil expose que l'atonie du marché commercial et financier, déjà sensible en 1891, a persisté en s'accroissant en 1892, et que les participations financières et les émissions n'ont pas apporté leur contingent habituel aux bénéfices sociaux.

Cependant, le résultat final de l'exercice est à peine inférieur à celui de 1891, et le conseil attribue ce résultat à cette circonstance qu'une partie importante des capitaux de la banque est représentée par des propriétés.

La Banque de Tunisie, dont la Banque transatlantique est le principal actionnaire, est en sérieux progrès, dit le rapport, et vient de distribuer à ses actionnaires un dividende de 4 %.

Une autre affaire, dans laquelle la Banque transatlantique a de grands intérêts, la Société des Grands travaux de Marseille [GTM], vient de tenir sa première assemblée générale ; d'après les communications faites aux actionnaires, les travaux, après une période d'organisation assez laborieuse, seraient en pleine activité.

Le rapport, déclare que les disponibilités de la banque étant largement suffisantes, le conseil se propose d'étudier, dès que les circonstances le permettront, le moyen de libérer les actions sans appel de fonds et sans porter atteinte à la vitalité de la société.

Le compte de Profits et pertes de l'exercice 1892 se présente ainsi :

PRODUITS	
Solde de l'exercice 1891	91.870 39
Intérêts, commission et bénéfices de change	834.002 43
	<u>925.873 87</u>
DÉPENSES	
Frais généraux d'administration	230.589 80
Impôts, contributions et patente	46.201 80
Amortissement sur les frais de premier établissement	5.611 00
Réescompte du portefeuille	10.067 89
Solde disponible ou bénéfice net	613.402 32
	<u>925.873 87</u>

Le solde créditeur de 613.402 fr. 32 a été ainsi réparti :

Réserve légale	26.676 50
Actionnaires 12 fr. 50 par action	500.000 00
Report à nouveau	87.325 73

L'assemblée extraordinaire a simplement modifié quelques articles des statuts, comme conséquence de la réduction de 24 à 15 du maximum et de 16 à 10 du minimum du nombre des administrateurs.

PANAMA
nourrisseur des sociétés et des banquiers
(*Paris-Capital*, 9 août 1893)

La Banque populaire (?), plus modeste, touche 200 fr. pour publicité, tandis que la Banque russe et française touche pour bénéfices de syndicats, 56.455 22, et la Banque transatlantique 121.080 20 pour le même motif.

NÉCROLOGIE
Le marquis de Mornay
(*Gil Blas*, 18 septembre 1893)

Le marquis de Mornay, qui était fort gravement malade depuis quelque temps déjà, est mort hier au château de Montchevreuil, où il s'était retiré depuis la mort de son fils.

Le marquis de Mornay, que mon collaborateur, le baron de Vaux, a souvent combattu comme président de la Société centrale hippique de France, n'était pas un homme de cheval ; c'était un homme de sport fort aimable auquel on doit la création du Concours hippique, qui est, je le reconnais, une grande attraction mondaine au début de la saison, mais d'une influence absolument nulle sur la production chevaline.

Le but cependant de sa création était de donner à la production chevaline un débouché nouveau sur le marché de Paris en lui fournissant l'occasion de démontrer son amélioration.

Il serait injuste d'accuser le marquis de Mornay de cet état de stagnation immobilière à perpétuité ; sa mission consistait à mettre en relief des ressources que d'autres s'étaient chargés de créer ; ce n'est pas de sa faute si elles ont été insuffisantes.

*
* *

Le marquis de Mornay n'était pas seulement un homme de sport, il aimait les arts, la musique, le théâtre, ne manquait jamais une première et avait quelque peu joué la comédie de salon autrefois. Il aimait beaucoup le Concours hippique. Très sévère sur la consigne, il se faisait un plaisir d'être agréable dès qu'il en trouvait l'occasion ; c'était toujours lui qui délivrait les cartes de femmes, tant pour en surveiller la distribution que pour avoir l'occasion de plaire.

Connu de tous à Paris, il était une des physionomies les plus curieuses de ce temps.

Le marquis de Mornay, qui était cousin du général de Miribel, ne laisse qu'une fille, mademoiselle Marie de Mornay.

N.B. : l'article omet de signaler qu'il était administrateur de la Compagnie générale transatlantique et de la Banque transatlantique.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(Paris-Capital, 6 juin 1894)

L'assemblée générale des actionnaires a eu lieu le 17 mai. Nous publions *in extenso* le rapport du conseil d'administration.

Conformément à l'article 96 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire, à l'effet de vous soumettre les comptes de notre société, arrêtés au 31 décembre 1893 et de vous proposer de fixer le dividende à distribuer.

L'exercice dont nous avons à vous rendre compte aujourd'hui a été caractérisé, plus encore que le précédent, par un ralentissement général des affaires, par l'absence de toute émission importante, par l'abondance des capitaux et le bon marché du loyer de l'argent.

Nous avons eu cependant la satisfaction de voir nos bénéfices se tenir au niveau de ceux des années antérieures. Fidèles à notre règle de conduite, nous nous sommes appliqués à rechercher la rémunération de notre capital dans les affaires de Banque et dans le concours que nous sommes naturellement appelés à apporter aux transactions commerciales avec les pays d'outre-mer. Nous n'avons cessé de nous préoccuper des moyens propres à donner à ces affaires spéciales un développement plus considérable, afin d'assurer et de consolider le revenu normal de nos actions.

C'est ainsi qu'après un examen approfondi et minutieux des conditions et du fonctionnement des prêts hypothécaires sur navires, nous avons été amenés à ajouter, à nos affaires courantes, cette branche d'opérations qui, du reste, avait été fructueusement exploitée avant nous.

Le succès de ces affaires dépend du degré de compétence dans l'évaluation du gage, et de la prudence apportée dans la réalisation des prêts ; or, nous n'avons pas à insister sur la situation exceptionnellement favorable qui nous est faite à cet égard. Nous sommes mieux placés que quiconque pour trouver à notre portée les lumières techniques les plus sûres, et être ainsi en mesure de déterminer d'une façon mathématiquement exacte la valeur des gages qui nous sont offerts et de consentir les prêts avec toute sécurité.

Quant au bénéfice de l'opération, il résulte de la différence qui existe entre le taux d'intérêt payé par l'emprunteur et le taux auquel nous nous procurons nous-mêmes les ressources nécessaires à la réalisation de ces opérations.

Il nous est donc permis d'espérer que cette branche d'affaires ouvrira un nouveau champ à notre activité et pourra, dans un avenir prochain, apporter à nos dividendes un appoint permanent.

Nos rapports avec la Compagnie générale transatlantique se maintiennent dans leurs conditions d'origine au grand avantage des deux Sociétés. Nous continuons à demeurer chargés du service financier de la Compagnie, lequel consiste uniquement, nous vous le rappelons, dans ses dépôts de fonds, l'exécution de ses pavements et la garde de ses titres.

Nous suivons toujours avec le plus vif intérêt la marche très satisfaisante des travaux d'assainissement de la ville de Marseille. La Société des Grands travaux [GTM] vient de tenir la deuxième assemblée générale de ses actionnaires. Les renseignements que nous

avons recueillis sur place établissent que les travaux seront, nous l'espérons, achevés avant le délai imparti par le cahier des charges.

Nos affaires en Tunisie continuent à se développer normalement, la plus-value de nos immeubles s'accroît et leurs produits sont encaissés avec une entière régularité.

Nous avons cru devoir prélever, sur nos bénéfices de cette année, une somme de 59.498 francs, destinée à solder complètement le chapitre de « Frais de premier établissement », qui figurait à notre actif depuis l'origine de notre société.

Vous approuverez certainement cette mesure qui a pour effet d'alléger et d'améliorer notre bilan.

Le compte de « profits et pertes » accuse un produit brut de 867.089 fr. 85. Après déduction des frais généraux, du réescompte du « portefeuille » et de l'amortissement total des « frais de premier établissement », il présente un excédent de 531.107 fr. 56 que nous vous proposons de répartir comme suit :

À la réserve légale 5 % sur 443.781 fr. 84	22.189 10
Aux actionnaires 12 fr. 50 par action	500.000 00
Report à nouveau	8.918 46

En conséquence, si vous approuvez nos propositions, le dividende de l'année sera fixé à 12 fr. par action.

Un acompte de 6 fr. 25 vous ayant été distribué en janvier dernier, le solde, soit 6 fr. 25, sera mis à votre disposition le 1^{er} juillet prochain.

Un nouveau deuil a frappé notre conseil d'administration. Le marquis de Mornay, un de nos plus dévoués collègues, nous a été enlevé l'année dernière. Le conseil a vivement ressenti cette perte. Vous la déplorerez comme nous.

Le nombre des administrateurs en exercice étant encore supérieur au minimum fixé par l'article 15 des statuts, nous ne vous proposerons pas de pourvoir au remplacement de notre regretté, collègue.

Après l'approbation des comptes et la fixation du dividende, vous aurez à procéder au renouvellement annuel du conseil.

Les membres sortants sont : MM. Ch. Géry, D. Gavini, S. Halfon. Ils sont rééligibles.

Vous aurez à désigner un commissaire pour le présent exercice et à fixer sa rémunération, ainsi qu'un commissaire adjoint pour le remplacer en cas de nécessité.

Après la lecture des rapports, les propositions à l'ordre du jour ont été successivement mises aux voix et adoptées par l'assemblée à l'unanimité.

.....
4° L'assemblée nomme M. Lepape commissaire pour l'exercice 1894, fixé sa rémunération à 1.500 fr. et désigne M. Daniel Astruc en qualité de commissaire adjoint pouvant remplacer M. Lepape en cas de nécessité.

Buffelsdoorn Estate and Gold Mining C
(*Le Temps*, 27 avril 1896)

[...] Il vient de se constituer à Paris un comité composé de MM. :
Auguste Thurneysen, administrateur de la Banque transatlantique ; [...]

À Constantinople

(*Le Gaulois*, 10 avril 1897)

C'est avec la Banque transatlantique que le gouvernement ottoman négocie, par l'intermédiaire de la Banque ottomane, un emprunt de 300.000 livres.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Paris-Capital*, 2 juin 1897)

Les comptes de l'exercice 1896 ont été approuvés et le dividende a été fixé à 12.50 par action, soit 5 % du capital versé.

Les administrateurs sortants : MM. Eug. Pereire, Henri Durangel et Pierre-Théophile Cloquemin, ont été réélus.

Banque transatlantique
(*Le Journal des chemins de fer*, 21 mai 1898)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque transatlantique a eu lieu le 11 mai, sous la présidence de M. Eugène Pereire, président du conseil d'administration.

Elle approuva les comptes de l'exercice 1897 et fixa le dividende y afférent à 12 fr. 50 par action, soit 5 % du capital versé.

Un acompte de fr. 25 ayant été distribué en janvier dernier, la solde, soit 6 fr. 25, sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain.

L'assemblée a réélu les administrateurs sortants, MM. Ch. Wallut, le marquis [Raoul] de Flers et Ed. Regnaud, et renouvelé pour l'exercice en cours les pouvoirs du commissaire des comptes, M. Lepape.

DEUIL
(*Le Figaro*, 30 septembre 1899)

M. Charles-Ferdinand Wallut, président du conseil d'administration du Crédit mobilier et des Grands Moulins de Corbeil, administrateur du Crédit algérien et de la Banque transatlantique, a succombé hier, en sa propriété de Feuillancourt à Saint-Germain-en-Laye, à l'âge de soixante-dix ans. [...]

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 2 août 1901)

Les résultats obtenus par la Banque Transatlantique pendant l'exercice 1900 ont été sensiblement pareils à ceux de l'exercice précédent, malgré la différence qui fait apparaître la comparaison du solde du compte profits et pertes pour ces deux années.

En effet, si le solde est pour l'exercice 1900 de 608.550 97, en regard de 633.856 66, solde de l'exercice 1899, c'est-à-dire en diminution de 75.505 89, cela tient à ce que le conseil d'administration, comme il l'a indiqué à l'assemblée des actionnaires du 5 mai dernier, a dû prélever sur les bénéfices de l'année, une somme d'environ

100.000 fr. pour amortir de suite le déficit laissé par le Panorama que la Société avait cru devoir installer à l'Exposition universelle et qui a éprouvé les mêmes mécomptes que presque toutes les autres attractions du Champ-de-Mars.

À l'exception de cet insuccès tout à fait accidentel, les opérations courantes de la société ont suivi leur cours normal et se présentent d'une année à l'autre sans très grandes modifications.

Pour ces deux exercices 1899 et 1900 le compte de profits et pertes s'établit ainsi qu'il suit :

	1899	1900
Solde de l'exercice précédent	100.643 05	154.686 58
Intérêts, commissions et bénéfices de change	851.076 22	718.055 62
	951.719 27	872.732 00
Moins :		
Frais généraux, impôts, réescompte du portefeuille	267.872 61	265.191 23
Solde du bénéfice	683.846 66	608.540 77

La répartition du solde disponible de l'exercice 1900, 608.550 77, a été effectuée ainsi :

Réserve légale	22.692 71
Dividende	500.060 00
Report à nouveau	85.858 00
	<u>608.540 77</u>

Le dividende est resté fixé comme l'année précédente à 12 fr. 50 par action.

Les bilans des exercices 1899 et 1900 présentent entre eux les différences suivantes :

	1899	1900
Actionnaires	10.000.000 00	10.000.000 00
Caisse et banque	563.553 72	524.162 44
Portefeuille	2.501.203 59	1.945.622 85
Actions, obligations, participations	5.267.967 55	5.491.273 75
Immeubles	2.016.532 65	1.144.316 69
Comptes courants, avances, prêts hypothécaires	9.249.877 29	12.290.782 62
Comptes d'ordre	871.543 50	268.424 32
	<u>30.470.578 18</u>	<u>31.964.582 66</u>
Capital	20.000.000 00	20.000.000 00
Réserve statutaire	535.071 95	564.232 13
Effets à payer	3.074.195 88	4.688.260 71
Comptes courants et prêts hypothécaires	5.317.577 51	5.635.917 72
Comptes d'ordre	848.613 11	454.158 45

Intérêts et dividendes	11.173 17	15.572 88
Profits et pertes	683.846 66	608.540 77
	30.470.578 18	31.964.582 66

En ce qui concerne plus directement l'exploitation sociale, les opérations de prêts hypothécaires sur navires se sont développées normalement pendant le cours de l'année 1900.

La Compagnie Transatlantique ayant cédé ses chantiers et ateliers de construction et de réparations, situés à Saint-Nazaire, à une société autonome, la Banque Transatlantique a participé dans cette nouvelle affaire qui constitue pour elle, maintenant, une clientèle importante.

D'autre part, par suite du règlement définitif, auquel a procédé la Société des Grands travaux de Marseille [GTM] avec le Crédit foncier de France par la remise d'obligations représentant les annuités dues par la Ville de Marseille, la Banque Transatlantique se trouve en conséquence relevée de la garantie qu'elle avait donnée à cet établissement.

L'assemblée, approuvant les comptes de l'exercice, a fixé le dividende à 12 fr. 50 pour l'exercice 1900.

En outre, elle a réélu MM. Léonce Bloch et Auguste Thurneysen, membres du conseil, et M. Lepape, commissaire des comptes pour l'année 1901.

Banque transatlantique
(Société d'études coloniales de Belgique,
Recueil des sociétés coloniales et maritimes, 1902, p. 155)

Siège social : Paris, rue Auber, 6. — Administrateurs : Président : M. Eugène Pereire ; Membres : MM. H. Durangel ; L[éonce] Bloch, administrateur délégué ; Th. Cloquemin, Géry, S. marquis [Raoul] de Flers, Jules Forti, D. Gavini, S. Halfon, Ch. Jolibois, Edmond Regnauld, Aug. Thurneysen. — Commissaires des comptes : M. Lepape. — Adjoint : M. Astruc. — Objet de la société : Toutes opérations de banque et de Bourse. — Capital social : Vingt millions, divisés en 40.000 actions de 580 fr. ; versements appelés, 250 fr. Les titres sont au porteur et cotés en bourse à la cote officielle, au comptant et à terme. — Répartition des bénéfices : 1° 5 % à la réserve ; 2° 5 % au capital versé et le surplus : 90 % aux actions ; 10 % aux fondateurs représentés par des parts de fondateurs. — Assemblée : en mai.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 juillet 1902)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 3 mai en assemblée générale ordinaire. Les comptes de l'exercice 1901 qui ont été présentés à cette assemblée, font ressortir un bénéfice net de 564.653 fr. 62, contre 453.854 fr. 29 pour l'exercice précédent, soit une augmentation en faveur de 1901 de 110.799 33. Le solde disponible de l'exercice écoulé, qui s'élève à 650.501 68, n'est supérieur toutefois que de 41.960 fr. 91 à celui de l'exercice précédent, par suite du report inférieur de 1900, qui est en diminution de 69.838 fr. 42 sur celui de 1899.

Voici d'ailleurs, comparés, les comptes de profits et pertes des deux derniers exercices :

	1900	1901
CHARGES		
Frais généraux d'administration	206.476 60	207.685 98
Impôts, contributions et patente	46 651 73	46.868 55
Réescompte du portefeuille	11.062 90	6.526 68
Total des charges	<u>264.191 23</u>	<u>261.081 21</u>
PRODUITS		
Intérêts, commissions et bénéfices de change	718.015 52	825.73A 83
Rappel des charges	264.191 23	261.081 51
Bénéfices nets	<u>453.854 29</u>	<u>564.653 62</u>
Report des exercices précédents	154.686 48	85.848 06
Solde disponible	<u>608.540 77</u>	<u>650.501 68</u>

Ces soldes disponibles ont été respectivement répartis comme suit :

	1900	1901
Réserve statutaire	22.692 71	28.232 68
Actionnaires (dividende de 12 50 par action)	500.000 00	500.000 00
Report à l'exercice nouveau	85.848 06	122.269 00
Totaux égaux	<u>608.540 77</u>	<u>650.501 68</u>

La liquidation de sa participation avec la société des Grands Travaux de Marseille a permis à la Banque Transatlantique de constituer cette année une réserve spéciale de prévoyance s'élevant à fr. 717.794 00

Cette somme, ajoutée au montant de la réserve légale 615.157 52
porte l'ensemble des réserves à 1.332.951 52

Les différentes branches des affaires de la société ont montré, au cours de l'exercice écoulé, peu de variations.

Les opérations de prêts hypothécaires sur navires, qui s'étaient développées dans les premiers mois de l'année, ont subi un temps d'arrêt, que le rapport considère comme une conséquence naturelle de la situation. En effet, les avantages de la loi de 1893 ne s'appliquent plus aux voiliers qui sont mis sur chantier depuis le 1^{er} mars dernier et, d'autre part, la loi nouvelle, qui vient d'être promulguée et qui accorde aux bateaux à vapeur une prime de navigation rémunératrice, n'a pu encore produire les effets qu'il est permis d'en attendre.

L'assemblée, après avoir fixé, ainsi que nous l'avons dit plus haut, le dividende à 12 fr. 50 par action, et décidé que le solde, s'élevant à 6 fr. 25, serait mis en paiement à partir du 1^{er} juillet, a réélu MM. Eugène Pereire, Henry Durangel et Pierre Cloquemin administrateurs sortants.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(Paris-Capital, 22 avril 1903)

Le conseil d'administration de la Banque transatlantique a l'honneur d'informer MM. les actionnaires qu'ils sont convoqués en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts, pour le samedi 16 mai 1903, à trois heures, au siège social, 6, rue Auber, à Paris, à l'effet de statuer sur les comptes de l'exercice 1902 et de fixer le dividende à distribuer.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires porteurs de vingt-cinq actions au moins.

Les titres au porteur devront être déposés le 9 mai au plus tard, au siège social, où les cartes d'admission peuvent être retirées.

Sont reçus comme dépôt les récépissés délivrés par les établissements de crédit et leurs agences.

Le conseil d'administration proposera à l'assemblée, pour l'exercice 1902, une répartition de 12 fr. 50 par action sur 250 fr. versés.

L'administrateur délégué,
Léonce BLOCH.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(La Cote de la Bourse et de la banque, 18 mai 1903)

L'assemblée générale des actionnaires de la Banque transatlantique a eu lieu le samedi 16 mai. Les comptes de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 1902 qui ont été soumis à cette réunion font ressortir un bénéfice brut de 807.090 fr. 16 contre 825.734 fr. 83 en 1901. Après déduction des frais généraux divers et réescompte du portefeuille, le bénéfice net s'établit à 537.500 fr. 27 contre 564.653 fr. 62 précédemment.

Les actionnaires ont décidé de répartir comme ci-dessous ces sommes auxquelles viennent s'ajouter les reports des exercices antérieurs :

	1901	1902
Réserve statutaire	28.232 08	26.875 01
Dividende de 12 fr. 50 à chacune des 40.000 actions	500.000 00	500.000 00
Report à nouveau	122.269 00	132.894 26
Total	650.501 68	659.769 27

Le dividende a été ainsi maintenu au chiffre de l'exercice 1901, soit 12 fr. 50 par action.

Un acompte de 6 fr. 25 sur ce montant ayant été distribué en janvier dernier, le solde, soit 6 fr. 25, sera mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain.

Le conseil d'administration de la Banque de Tunisie, dans laquelle est intéressée la Banque Transatlantique, a décidé, comme les années précédentes, la distribution d'un dividende de 4 % : les opérations de cet établissement suivent un cours normal et régulier, sans amélioration notable toutefois.

Les opérations de prêts hypothécaires sur navires de la Banque transatlantique ne se sont pas développées au cours de l'exercice 1902 : le chiffre des prêts consentis se trouve même notablement réduit par suite d'échéances et de remboursements

anticipés ; d'autre part, la nouvelle loi accordant aux bateaux à vapeur une prime de navigation n'a pas produit jusqu'à présent, au point de vue des constructions neuves, les résultats qu'on espérait atteindre.

Après la lecture des rapports, les comptes de l'exercice 1902 ont été approuvés et MM. de Fiers et Edmond Régnauld, administrateurs sortants, ont été réélus.

OBSÈQUES
Léonce Bloch
(*Gil Blas*, 25 août 1903)
(*Le Temps*, 25 août 1903)

Les obsèques de M. Léonce Bloch, administrateur délégué de la Banque transatlantique, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement à Biarritz, à l'âge de soixante ans, auront lieu aujourd'hui mardi, 25 du courant, à Paris. On se réunira à la porte du cimetière Montmartre.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Gil Blas*, 20 mai 1904)

Les actionnaires de cette société, réunis hier en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Durangel, vice-président du conseil d'administration, avaient à se prononcer sur les résolutions suivantes :

I. — L'assemblée approuve dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice 1903, tels qu'ils résultent de la balance des écritures et du compte de profits et pertes déposés sur le bureau.

II. — L'assemblée approuve les prélèvements et amortissements proposés par le conseil, fixe par suite les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 500.000 francs et reporte à l'exercice suivant le solde de 168.941 37.

Le dividende est fixé à la somme de 12 fr. 50 par action, dont 6 fr. 25 ont été distribués en janvier dernier, et le solde, soit 6 fr. 25 par action, sera mis en distribution le 1^{er} juillet prochain, sous déduction des impôts.

III. — L'assemblée réélit membres du conseil :

MM. Gavini, Géry, et Halfon, administrateurs sortants.

En conséquence, le conseil d'administration se trouve composé pour l'exercice 1904 de la manière suivante :

MM. Pereire (Eugène), Durangel (Henry), le marquis [Raoul] de Flers, Gavini (Denis), Géry (Charles), Halfon (Salomon), Jolibois (Charles), Régnauld (Edmond) et Thurneysen (Auguste).

IV. — L'assemblée réélit : M. Lepape, commissaire des comptes pour l'exercice 1903, fixe sa rémunération à quinze cents francs, et désigne M. Daniel Astruc en qualité de commissaire adjoint, pour remplacer M. Lepape en cas de nécessité.

Ces quatre résolutions ont été votées à l'unanimité.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
Banque transatlantique
(*Gil Blas*, 11 avril 1905)

Samedi, les actionnaires de cette société se sont réunis en assemblée générale sous la présidence de M. H. Durangel, vice-président du conseil d'administration. Après la lecture des rapports d'où il résulte que le compte de profits et pertes, après déduction des prévisions et amortissements, présenté un excédent de 996.388 fr. et laisse un solde net disponible de 721.002 fr., l'assemblée a fixé le dividende de l'exercice 1904 à 12, fr. 50. La nomination de M. Édouard Delange ²¹ en qualité d'administrateur a été ratifiée.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Paris-Capital*, 12 avril 1905)

L'assemblée annuelle de cet établissement a été tenue le 8 avril.

Le rapport, constate que l'année 1904 a été marquée, plus encore que ses devancières, par une très grande abondance d'argent et par le bon marché exceptionnel des capitaux employés à court terme. La difficulté a donc été grande pour employer fructueusement les disponibilités et les comptes courants.

Le mouvement général des affaires de la société n'en a cependant pas été ralenti. Du reste, la Banque, tout en cherchant dans les opérations courantes la source principale de ses bénéfices, a continué de suivre avec soin les affaires dans lesquelles elle a des intérêts pour ainsi dire d'origine, de prêter son concours à telle ou telle entreprise industrielle ou commerciale, de participer aux grandes émissions de l'année.

L'affaire à laquelle s'est surtout intéressée la banque a été l'émission des actions de priorité de la Compagnie générale transatlantique, compagnie avec laquelle elle entretient des relations déjà anciennes. L'émission destinée à assurer la réorganisation financière de la Compagnie transatlantique et son développement commercial a, on le sait, complètement réussi. La banque a gardé en portefeuille un certain nombre d'actions de priorité de la Compagnie transatlantique et aussi d'actions similaires des Messageries Maritimes.

Le bénéfice net pour 1904 a été de 721.000 francs. Une somme de 500,000 fr. est appliquée à la répartition d'un dividende de 12 fr. 50, soit 5 % du capital versé. Il a été affecté 27.000 francs à la réserve légale, 100.000 fr. à la réserve de prévoyance, et reporté 93.400 fr. à nouveau. Les propositions du conseil ont été volées sans débat par les actionnaires.

Pour 1905, le conseil d'administration se trouve composé de la façon suivante : MM. Pereire (Eugène), Durangel (Henry), Delange (Édouard), marquis [Raoul] de Flers, Gavini (Denis), Géry (Charles), Halfon (Salomon), Jolibois (Charles), Regnaud (Edmond) et Thurneysen (Auguste).

Compagnie générale des voitures [CGV]
(*Gil Blas*, 6 mars 1906)

On lit dans la *Vie financière* :

« Nous apprenons que M. S. Halfon, vice-président de la Compagnie Transatlantique et de la Banque de Tunisie, vient d'être appelé à faire partie du conseil d'administration

²¹ Édouard Delange : représentant des obligataires français du chemin de fer portugais Beira-Alta, commissaire suppléant de Compagnie parisienne de l'air comprimé (1905), puis administrateur de la banque commerciale du Maroc et de l'Omnium marocain.

de la Compagnie générale des Voitures à Paris. Cette nomination sera accueillie très favorablement dans le monde financier. »

HENRI DURANGEL, PRÉSIDENT

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Gil Blas*, 11 avril 1906)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Banque transatlantique a eu lieu, samedi dernier, 7 avril, sous la présidence de M. Durangel, président du conseil.

Près de 11.000 actions y étaient présentes ou représentées.

Les comptes qui lui ont été soumis font ressortir la bonne situation de la Société, et les résultats satisfaisants de l'exercice écoulé.

Après déduction faite des amortissements et des provisions réservées, le compte de profits et pertes présente un excédent de 1.140.566 82 dont il faut déduire :

- | | | |
|--|------------|-----------|
| 1. Les frais généraux | 216.888 88 | |
| 2. Les impôts, contributions et patentes | | 47.052 62 |
| 3. Le réescompte du portefeuille | 25.119 73 | |
| | 289.061 23 | |
| Reste | 851.505 59 | |

qui constitue le solde net des bénéfices dont le conseil a proposé le faire la répartition suivante :

- | | | |
|--|------------|--|
| À la réserve légale, 5 % sur le montant des bénéfices nets de l'exercice | 37.905 33 | |
| Aux actionnaires, 5 % sur le capital versé | 500.000 00 | |
| À la réserve de prévoyance, pour la porter à 1.050.000 francs | 232.206 00 | |
| Le solde de | 81.394 26 | |

serait reporté à l'exercice nouveau.

Somme égale 851.505 59

Après la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires des comptes, et quelques questions, posées par un actionnaire, auquel M. Halfon, administrateur délégué, répond à la satisfaction de l'assemblée, les résolutions suivantes sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité :

1° L'assemblée approuve dans toutes leurs parties le rapport et les comptes de l'exercice 1905, tels qu'ils résultent de la balance des écritures, et du compte de profits et pertes, déposés sur le bureau.

2° L'assemblée approuve les prélèvements et amortissements proposés par le conseil, fixe, par suite, les bénéfices à répartir aux actionnaires à la somme de 500.000 francs, et reporte à l'exercice suivant le solde de 81.394 fr. 26.

Le dividende est fixé à la somme de 12 fr. 50 par action, dont 6 fr. 25 ont été distribués en janvier dernier et le solde, soit 6 fr. 25 par action, sera mis en distribution le 1^{er} juillet prochain, sous déduction des impôts.

3° L'assemblée réélit membres du conseil : MM. Thurneysen et Delange, administrateurs sortants.

En conséquence, le conseil d'administration se trouve composé, pour l'exercice 1906, de la manière suivante :

MM. Pereire (Eugène), Durangel (Henry), Delange (Édouard), marquis [Raoul] de Flers, Gavini (Denis), Géry (Charles), Halfon (Salomon), Jolibois (Charles), Regnauld (Edmond) et Thurneysen (Auguste).

4° L'assemblée réélit M. Lepape commissaire des comptes pour l'exercice 1906, fixe sa rémunération à 1.500 francs, et désigne M. Daniel Astruc en qualité de commissaire adjoint, pour remplacer M. Lepape en cas de nécessité.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Gil Blas*, 28 mai 1907)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette banque a eu lieu samedi, sous la présidence de M. Gavini ; 10.800 actions étaient présentes ou représentées. Elle a eu lieu pour la première fois dans le nouvel hôtel que la Société vient d'acquérir rue Mogador, numéro 10. Les bénéfices de l'exercice s'élèvent à 1.120.165 francs. En déduisant les frais généraux, impôts, contributions et patentes soit 290.100 francs, le solde net des bénéfices ressort à 830.064 francs. Après la dotation aux réserves et l'affectation de 225.000 francs à un compte de provision spéciale pour amortissements, le dividende aux actionnaires a été fixé à 5 % sur le capital versé, soit 12 fr. 50 par action. Un acompte de 6 fr. 25 ayant été distribué en janvier dernier, le solde, soit 6 fr. 25 sera mis en distribution à partir du 1^{er} juillet prochain. Le rapport fait mention des différentes opérations financières dans lesquelles la banque a participé et fait constater le développement des affaires courantes de banque et l'extension des opérations d'escompte et de crédit. Les actionnaires ont voté à l'unanimité les résolutions qui leur étaient soumises ; ils ont élu administrateur M. Joseph Giraud, ancien secrétaire général de la Banque de France, en remplacement du marquis [Raoul] de Flers, décédé [Flers ayant épousé Marguerite de Rozière, nièce de Joseph Giraud] ; MM. Eugène Pereire et Henri Durangel, administrateurs sortants, ont été réélus.

CEUX QUI S'EN VONT
Eugène Pereire
(*Gil Blas*, 21 mars 1908)

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Eugène, Péreire, président honoraire de la Compagnie générale transatlantique.

Le défunt était le fils d'Isaac Péreire, et le neveu d'Émile Péreire, qui ont tenu une si grande place dans l'évolution économique du siècle dernier. Né en 1831, il entra à l'Ecole centrale [ECP], puis prit part activement à toutes les entreprises de son père, en particulier en Espagne, où il fut parmi les fondateurs du Gaz de Madrid et des Chemins de fer du Nord de l'Espagne.

En France, il prit part également à la fondation de la Compagnie des Omnibus, de la Compagnie parisienne du gaz, de la Banque transatlantique, de la Banque de Tunisie, des Chantiers de Penhoët.

Enfin, il fut également parmi les fondateurs de la Compagnie générale transatlantique, à la tête de laquelle il resta jusqu'en 1908. A cette époque, surmené par le travail que lui imposait sa participation à ces grandes entreprises, et, déjà âgé de soixante-quatorze ans, il dut se résigner à un repos qui coûtait à son intelligence si active, mais qui était devenu nécessaire.

Vers la fin de l'Empire, M. Eugène Péreire avait été élu député du Tarn. Particularité assez rare, il siégea à la Chambre, en même temps que son père et que son oncle.

Le défunt, qui jouissait, dans le monde des grandes affaires, de la plus haute estime, laisse la réputation d'un homme dont les rares facultés d'initiative se doublaient d'une très vaste instruction technique, d'un jugement droit et d'une bienveillance parfaite.

NÉCROLOGIE
Eugène Pereire
(*Gil Blas*, 24 mars 1908)

[...] Le corbillard, qui était entouré par douze timoniers — quatre avaient été envoyés par le transatlantique la *Provence*, quatre par la *Lorraine* et quatre par la *Savoie*, — disparaissait sous les couronnes, parmi lesquelles nous avons remarqué celles du conseil d'administration de la Compagnie transatlantique, de la Banque transatlantique, de la Banque de Tunisie, de l'École centrale des Arts et Manufactures, du conseil d'administration de la Société espagnole de Dynamite, de l'Association amicale des anciens élèves de l'École centrale [ECP], des Salines de Dax et Saint-Valdrée, des anciens élèves de l'École Pereire, de la Protection des sourds-muets, des serviteurs de la maison, du personnel des Papeteries de Ballancourt, de l'Institution nationale des sourds-muets, du conseil d'administration de la Compagnie des Docks et entrepôts de Marseille, etc. [...]

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES
BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Cote de la Bourse et de la banque*, 30 juillet 1908)

La Banque Transatlantique, comme les autres établissements de crédit, a subi, en 1907, le contre-coup de la crise financière qui a pris naissance en Amérique et dont les conséquences, affectant à des degrés divers les marchés européens, ont été partout la raréfaction des disponibilités et le ralentissement des affaires.

Le développement des opérations courantes a compensé toutefois la diminution des produits des affaires spéciales d'émission et de participation et le conseil a pu présenter à l'assemblée générale du 23 mai dernier, des comptes se soldant par un bénéfice net à peu près identique au précédent : 732.724 80 contre 748.669 71.

Le dividende a été maintenu au chiffre de 12 fr. 50 par action. La comparaison ci-après des comptes de profits et pertes des deux derniers exercices montre qu'une légère amélioration des produits bruts a été réalisée. L'augmentation des frais d'administration et l'accroissement du réescompte du portefeuille n'ont toutefois pas permis aux bénéfices nets de marquer les mêmes progrès.

	1906	1907
CHARGES		
Administration	227.737 05	248.182 66
Impôts et divers	47 033 09	47.048 47
Réescompte du portefeuille	13.330 84	31.714 00
Total	<u>290.100 98</u>	<u>327.465 13</u>

PRODUITS		
Intérêts, commissions, bénéfices de change	1.038.770 69	1.060.489 93
Rappel des charges	290.100 98	327 465 13
Bénéfices nets	748.669 71	732.724 80
Report de l'exercice précédent	81.394 59	67.630 80
Solde disponible	<u>830 064 30</u>	<u>800.355 60</u>

La répartition de ces soldes disponibles s'établit comme suit :

	1900	1907
Réserve légale	37.433 50	36.636 25
Réserve immobilière	—	50.000 00
Réserve de prévoyance	—	75.000 00
Amortissements	225.000 00	50.000 00
Dividende de 12 50	500.000 00	500.000 00
Report à nouveau	67 630 80	88.719 35
	<u>830.064 30</u>	<u>800.355 60</u>

La progression des affaires courantes de banque et d'escompte, qui a permis, comme nous l'avons dit, le maintien des bénéfices, fait maintenant l'objet des soins constants du conseil. Les affaires maritimes, les prêts hypothécaires sur navires, toutes opérations dont la société s'occupait à l'origine, ne constituent plus maintenant qu'une fraction minime de l'activité sociale. Il faut reconnaître d'ailleurs que ce changement d'orientation est loin d'être nuisible à l'entreprise.

L'influence de la nouvelle installation du siège social a contribué à la bonne marche des affaires. Les diverses améliorations apportées aux services avec lesquels le public est journellement en rapport ont été rapidement appréciées et c'est à elles que le conseil attribue la progression du nombre des comptes courants.

Les rapports avec les places étrangères ont pris, en 1907, une extension que le conseil s'efforce de développer de plus en plus.

La Banque a participé dans des proportions et à des titres divers à quelques-unes des opérations financières qui, malgré la situation générale des affaires, ont été effectuées sur notre place. Elle a notamment pris part à : l'émission de l'emprunt bulgare 4 1/2 %, de l'emprunt argentin 5 % or. de l'emprunt japonais 5 %. Elle s'est occupée encore du placement d'une nouvelle tranche d'obligations et de l'augmentation de capital de la Compagnie générale d'éclairage de Bordeaux, de l'augmentation de capital du Sud-Electrique, de l'émission des obligations de l'Énergie électrique du Nord de la France, de l'augmentation de capital de la Banque centrale mexicaine et de la Société Marseillaise, etc.

La Banque de Tunisie, dans le capital de laquelle la Banque Transatlantique possède un intérêt prépondérant, a réalisé en 1907, une nouvelle augmentation de ses bénéfices. Elle a pu répartir le même dividende que pour 1906, tout en dotant largement ses réserves et ses amortissements.

Les bilans des deux derniers exercices se présentent, comparés, de la manière suivante :

31 décembre	1906	1907
ACTIF		
Actionnaires	10.000 000 00	10.000.000 00
Caisse et banque	1.088.030 16	794.277 90
Portefeuille	5.345.949 29	3.980.808 85
Reports	4.485.183 15	5.716.747 45
Actions, rentes, obligations	5.023.397 10	5.063.921 70
Participations	662.886 30	1.005.264 30
Comptes-courants	9.146,190 77	9.765.839 58
Avances sur nantissements	1.821.467 05	1.149.505 85
Immeubles	1.228.746 05	1.344.820 20
Comptes d'ordre	55.180 78	47.647 08
	<u>38.857.030 65</u>	<u>38.868.832 91</u>
PASSIF		
Capital	20.000.000 00	20.000.000 00
Réserve légale	735.753 57	773 187 07
Réserve de prévoyance	1.050.000 00	1.050 000 00
Effets à payer	2.152.399 11	5.470.443 66
Dividendes restant à payer	7.924 05	7.792 01
Comptes courants	13 303.607 67	10.462.794 6
Comptes d'ordre	777.281 95	4 304.259 93
Profits et pertes :		
Bénéfices de l'exercice	748.669 71	732.724 80
Report de l'ex. précédent	81 394 59	67.630 80
	<u>38.857.030 65</u>	<u>38.868.832 91</u>

Une nouvelle diminution des avances sur nantissements ressort de la comparaison ci-dessus. Elle provient du fléchissement des prêts hypothécaires maritimes, par suite du ralentissement des affaires d'armement.

Vers la fin de l'exercice qui vient de se clore, la Banque avait toutefois en préparation plusieurs opérations de cette nature. L'une d'elles a été réalisée depuis et figurera dans les comptes de l'exercice en cours.

La trésorerie présente moins d'aisance que l'an dernier. Si l'on ne tient pas compte de l'actif réalisable à terme, on constate que les disponibilités et les exigibilités s'équilibrent sensiblement.

L'assemblée a réélu MM. Regnaud et [Joseph] Giraud administrateurs sortants et a nommé membre du conseil, en remplacement de M. Eugène Pereire décédé, M. William Seyrig ²².

Port de Pernambuco (Brésil)
(*Le Capitaliste*, 9 juillet 1908)

Une entente serait intervenue entre le concessionnaire, M. Bartissol, le Crédit mobilier et la Banque transatlantique.

SALOMON HALFON, PRÉSIDENT

(*Le Capitaliste*, 15 avril 1909)

La Banque transatlantique, dont le taux de capitalisation est, comme nous l'avons dit, de 5 % environ, se retrouve à 490 et 493. Le conseil d'administration a, dans sa dernière séance, désigné comme président M. S. Halfon, en remplacement du regretté M. H. Durangel, décédé le 4 avril courant.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 25 mai 1909)

Les actionnaires de la Banque transatlantique se sont réunis samedi en assemblée générale, sous la présidence de M. Halfon, président du conseil d'administration. Les comptes de l'exercice écoulé ont été approuvés, et le dividende fixé à 12 fr. 50 par action, comme pour 1907.

L'assemblée a réélu comme administrateurs MM. Thurneysen, [Joseph] Giraud, Seyrig, Regnaud et Jolibois.

M. Lepage a été nommé commissaire des comptes pour l'exercice 1909.

Banque transatlantique
(*Le Capitaliste*, 27 mai 1909)

²² William Seyrig (1867-1912) : fils aîné de Théophile Seyrig (1843-1923), ingénieur ECP, un temps associé à Gustave Eiffel, administrateur délégué des Ateliers de Willebroeck (Belgique), administrateur de la Compagnie impériale des chemins de fer éthiopiens (1896-1906), vice-président de la Société des ingénieurs civils.

Frère de Roger (1871-1935), marié à Émilie Hélène Peugeot, ingénieur ECP, directeur des Éts Georges Kœchlin à Mulhouse, administrateur de la Société cotonnière de l'Indo-Chine à Haïphong, de l'Association cotonnière coloniale, de la Société du Haut-Ogooué (SHO), de la Société cotonnière des Nouvelles-Hébrides...

À son tour ingénieur ECP, administrateur de la Compagnie du Mozambique, Société générale des appareils de contrôle « Automètres », de la Société générale des freins Lipkowski et de la Société de matériel de chemins de fer du Haut-Volga.

La Banque transatlantique se négocie à 495.

Les actionnaires de cette société se sont réunis, le 22 mai, en assemblée générale, sous la présidence de M. Halfon, président du conseil d'administration. Les comptes de l'exercice écoulé ont été approuvés et le dividende fixé à 12 fr. 50 par action, comme pour 1907.

Elle a réélu comme administrateurs MM. Thurneysen, [Joseph] Giraud, Seyrig, Regnauld et Jolibois.

M. Lepape a été nommé commissaire des comptes pour l'exercice 1909.

Banque transatlantique
(*Les Annales coloniales*, 3 juin 1909)

L'assemblée générale annuelle ordinaire s'est tenue sous la présidence de M. S. Halfon.

L'exercice 1908, survenant à la suite de la crise économique et financière de 1907, correspond à une période de ralentissement général des affaires et d'avilissement du loyer de l'argent. Il est donc particulièrement intéressant de constater, malgré ces circonstances défavorables, un nouvel et important développement des affaires de banque pure.

Le nombre des comptes courants et le volume des opérations présentent, pour l'exercice 1908, un accroissement très caractérisé, notamment des affaires d'escompte et de crédit.

Le rapport fait mention des grandes opérations financières effectuées pendant le cours de l'exercice et auxquelles la banque a participé. Elles ont toutes obtenu des résultats satisfaisants et laissé des bénéfices appréciables.

Au 31 décembre 1908, l'ensemble des disponibilités s'élevait à 10.514.030 fr.

Les bénéfices de l'exercice, déduction faite de plusieurs amortissements, s'élèvent à 1.194.673 francs. En en déduisant les frais généraux, impôts, réescompte du portefeuille, etc., s'élevant au total à 365.695 fr., il reste un solde net de 828.978 fr.

Après la dotation à la réserve légale, le conseil a proposé de distribuer aux actionnaires un dividende de 5 % sur le capital versé, soit 12 fr. 50 par action.

Il a été appliqué au fonds de prévoyance une somme de 260.000 fr. laissant à reporter à nouveau 91.965 fr.

L'assemblée a voté, à l'unanimité, les résolutions soumises, ratifié la nomination faite par le conseil de MM. M. N. Halfon et H[orace] Guérard, et réélu membres du conseil, MM. S. Halfon et D. Gavini, administrateurs sortants.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 7 août 1909)

L'exercice 1908, dont le conseil d'administration de la Banque Transatlantique avait à rendre compte à l'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 22 mai, survenant à la suite de la crise économique et financière de 1907, correspond à une période de ralentissement général des affaires et d'avilissement du loyer de l'agent.

Malgré ces circonstances défavorables, on constate un nouveau développement des affaires de banque pure de la société. Le nombre des comptes courants, le volume des opérations présentent un accroissement particulièrement caractérisé. Aussi, les produits bruts sont-ils en augmentation de 45.764 ; ils passent en effet de 1.060.190 à 1.105.954. Mais l'augmentation des frais d'administration et l'accroissement du

réescompte du portefeuille n'ont toutefois pas permis aux bénéfices nets de marquer le même progrès que les bénéfices bruts, ainsi qu'on pourra s'en rendre compte par cette comparaison des deux derniers comptes de profits et pertes :

	1907	1908
CHARGES		
Frais généraux	248.103	267.520
Impôts divers	47.648	47.938
Réescompte du portefeuille	31.714	50.227
	327.465	365.695
PRODUITS		
Bénéfices divers	1.060.190	1.105.954
Rappel des charges	<u>327.465</u>	<u>365.695</u>
Bénéfices nets	732.725	740.259
Report antérieur	88.719	
Solde disponible	<u>800.355</u>	<u>828.978</u>

Comme le solde disponible de 1908 n'est que très peu supérieur à celui de 1907, on a maintenu le dividende de 12 50 par action, ce qui a permis de doter la réserve de prévoyance d'une somme de 100.000 fr. au lieu de 75.000 fr.

Voici, au surplus, comment se juxtapose la répartition qui a été adoptée avec la précédente :

	1907	1908
Réserve légale	30.636	37.013
Dividende	500.000	500.000
Réserves immobilières	50.000	50.000
Réserve de prévoyance	75.000	100.000
Provision pour amortissements	50.000	50.000
Report à nouveau	88.719	91.965
	<u>800.355</u>	<u>828.978</u>

Avant de passer à l'examen du bilan, signalons, comme circonstances spéciales à l'exercice écoulé, que la société a porté surtout ses efforts sur l'extension des affaires d'escompte et de crédit qui paraissent devoir constituer l'élément fondamental et stable de l'activité et des bénéfices de l'établissement.

Elle a, d'autre part, étendu ses relations avec un certain nombre de places étrangères, et elle s'efforce de donner à ces relations toute l'ampleur compatible avec le mouvement général des affaires.

Comme par le passé, elle a également participé, soit directement, soit indirectement, à la plupart des grandes opérations financières qui ont été effectuées sur notre place, et elle a concouru, d'une façon plus spéciale, à l'augmentation de capital de la Compagnie Générale Transatlantique, à l'augmentation de capital de la Société des Chantiers et

Ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët), ainsi qu'à l'émission des obligations 5 % de la Compagnie des Tramways et de l'Eclairage de Rio-de-Janeiro et des obligations 4 1/2 % de l'industrie Foncière.

Toutes ces opérations, aujourd'hui complètement liquidées, ont obtenu des résultats satisfaisants et ont laissé à la société des bénéfices appréciables. Voici maintenant comment se présente le bilan arrêté au 31 décembre 1908 comparativement au précédent :

	1907	1908
ACTIF		
Actionnaires	10.000.000	10.000.000
Caisse et banque	794.277	408.156
Portefeuille	3.980.808	6.800.249
Reports	5.716.747	3.305.624
Actions, rentes, obligations	5.063.926	5.053.044
Participations financières	1.005.264	982.133
Comptes courants	9.765.839	12.288.160
Avances sur nantissements	1.149.505	2.353.030
Immeubles	572.905	532.696
Immeuble social	771.913	832.679
Comptes d'ordre	47.647	76.819
	<u>38.868.832</u>	<u>42.632.590</u>
PASSIF		
Capital	20.000.000	20.000.000
Réserve légale	773.187	809.823
Réserve de prévoyance	1.050.000	1.125.000
Effets à payer	5.470.443	5.290.626
Dividendes à payer	7.795	7.507
Comptes courants	10.462.793	14.142.361
Comptes d'ordre	304.259	378.293
Solde antérieur reporté	67.630	88.719
Bénéfices de l'exercice	732.725	740.259
	<u>38.868.832</u>	<u>42.632.590</u>

Dans le compte «actions, rentes et obligations », en très légère diminution, figurent les actions de la Banque Transatlantique que celle-ci a en portefeuille, ainsi que sa participation dans le capital de la Banque de Tunisie. Mentionnons à ce sujet que le mouvement d'affaires de cette Banque dans le cours de l'année 1908 a été des plus satisfaisants ; elle a réparti pour cette année le même dividende que pour l'exercice précédent, et les bénéfices qu'elle a réalisés lui ont permis de doter très largement ses diverses réserves.

Les autres variations que l'on constate à l'actif du bilan sont la conséquence du développement des affaires sociales.

L'assemblée a réélu MM. S. Halfon et D. Gavini, administrateurs sortants, et a ratifié la nomination de MM. M. N. Halfon et H. Guérard comme membres du conseil d'administration.

En conséquence, le conseil d'administration se trouve composé pour l'exercice 1909 de la manière suivante : MM. Delange, Gavini, Giraud, Guérard, Halfon (Salomon), Halfon (M. N.), Jolibois, Régnauld, Seyrig et Thurneysen.

Quitus a été donné de la gestion de M. Eugène Pereire, administrateur décédé, et de M. Charles Géry administrateur démissionnaire.

COMPAGNIE PÉRUVIENNE DE NAVIGATION A VAPEUR*
(*Les Annales coloniales*, 21 octobre 1909)

La mise en vente aux guichets de la Banque française pour le Commerce et l'Industrie [BFCI], de la Banque transatlantique et de la Maison Périer et Co, de 17.500 obligations de 6 % or de cette compagnie, a obtenu un plein succès,

La souscription est close, le montant de l'émission ayant été entièrement couvert.

(*Le Gaulois*, 22 novembre 1909)

Bonne tenue des obligations de la Société des forces motrices de la Vis à 487. On sait que cette société a loué toutes ses installations, pour une durée de cinquante années, au Sud-Électrique ; cette société, au capital de 6 millions, a été fondée sous le patronage de la Banque transatlantique, de la Société d'énergie électrique du littoral méditerranéen, de la Société d'applications industrielles et de la Société des Grands Travaux de Marseille [GTM]. Le champ d'action du Sud-Electrique s'étend sur une grande partie des départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, du Gard et de l'Hérault, et les sommes dépensées pour les installations atteignent 14 millions de francs.

Banque transatlantique
(*Le Capitaliste*, 26 mai 1910)

La Banque transatlantique se retrouve à 548.

L'assemblée générale annuelle a eu lieu le 21 mai. Le développement des affaires de la Banque continue à marquer une progression constante et le bénéfice net ressort à 1.041.718 fr.

Le dividende a été fixé à 12 fr. 50 par action.

MM. Jolibois et Guérard, administrateurs sortants, ont été réélus et M. [Eugène] Hatton²³ a été nommé commissaire des comptes.

²³ Eugène Hatton (1851-1918) : industriel, président de section au Tribunal de commerce de la Seine, commissaire aux comptes des Chemins de fer sur route d'Algérie (CFRA), de la Compagnie générale transatlantique, des Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire, membre de la commission de vérification des comptes de la Compagnie de Suez (1910)... Administrateur du Comptoir central de crédit (le « Comptoir Naud »)(1912). Constructeur de nombreux immeubles à prix modérés dans les quartiers sud et est de Paris, il se propose, en août 1914, de transformer son hôtel ouvrier de la rue de Charonne en hôpital de 800 lits et de subvenir à ses frais à hauteur de 50.000 fr. par mois. Un square porte son nom à Bercy (Paris, 12^e).

Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI*]
(*Le Journal des débats*, 16 décembre 1910)
(*Le Capitaliste*, 22 décembre 1910)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue le 14 décembre, sous la présidence de M. Maurice Rouvier, président, assisté de M. [Marcel] Bloch, représentant la Banque transatlantique, et de M. Ayulo comme scrutateurs.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Gil Blas*, 25 janvier 1911)

Le correspondant parisien de la *Gazette de Francfort* apprend que la Banque transatlantique va transformer son capital, qui est actuellement de 20 millions de francs, dont 50 % versés en 20 millions sous forme d'actions complètement libérées.

Les anciennes actions seront transformées au moyen d'un estampillage en actions de 250 francs, et il sera émis 40.000 nouvelles actions.

En outre, le conseil d'administration obtiendra l'autorisation d'élever le capital jusqu'à 30 millions.

Un syndicat de garantie a été constitué par la Banque Grunberg, Fleur et C^{ie}.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Gil Blas*, 27 janvier 1911)

La Banque transatlantique est très ferme. L'opération dont nous avons parlé serait la suivante.

Le capital de la banque, actuellement de 20.000.000 de francs, dont la moitié est versé, serait ramené à 10.000.000 de francs. Le capital serait ensuite augmenté et porté à 20.000.000 de francs par l'émission d'actions nouvelles qui seraient prises ferme dès à présent par les grandes banques.

COLONIES ET PROTECTORATS
Le rôle de M. Géry dans le nord africain
(*Le Journal des débats*, 29 janvier 1911)

M. Géry dont les obsèques, ainsi que nous l'avons annoncé, ont été célébrées mardi dernier à Paris, avait joué un rôle très important dans nos possessions du nord africain, l'Algérie et la Tunisie aussi sa mort a-t-elle eu un douloureux retentissement dans ces pays. Voici en quels termes la *Tunisie française* a rappelé l'action bienfaisante de cet administrateur :

M. Géry fut désigné pour remplir les fonctions de préfet d'Alger, lorsque le prince Jérôme Napoléon reçut le portefeuille de ministre de l'Algérie. [...] M. Géry fut envoyé avec avancement de classe à la préfecture de la Corse, où il continua la politique

libérale de son puissant ami le prince Jérôme. [...] A la chute de l'Empire, il quitta le Conseil d'État, pour se consacrer aux questions économiques du nord de l'Afrique.

Après avoir établi un accord entre la Compagnie Valery, concessionnaire des services maritimes postaux de l'Algérie et de la Tunisie, et la Compagnie Transatlantique, sa concurrente, il devint administrateur délégué de la nouvelle société concessionnaire et s'occupa à ce titre de la création de la Banque transatlantique à Tunis, qui prit plus tard le nom de Banque de Tunisie*, sous sa présidence. Cet établissement de crédit est encore actuellement dirigé par son ancien secrétaire particulier et fidèle ami, M. Guérard, qui lui a, en même temps, succédé comme administrateur de la Compagnie Transatlantique.

Il créa en même temps la Compagnie Bône-Guelma [...].

Il fut également vice-président de la Société franco-africaine [Enfida] et président de la Société foncière de Tunisie. [...]

Compagnie des Chemins de fer du Nord de Sao-Paulo* [Brésil]
(Réseau de Araraquara et Prolongements)
(*Gil Blas*, 27 mars 1911)

Les souscriptions sont reçues des maintenant et jusqu'au 3 avril par les établissements ci-dessus désignés :

la Banque J[osse] Allard et Cie, 12, place de la Bourse ;
la Banque transatlantique, 10, rue Mogador.

Augmentation de capital
(*Gil Blas*, 27 avril 1911)

La Banque transatlantique, qui convoque pour le 29 courant une assemblée extraordinaire à l'effet de ratifier l'augmentation de son capital, se négocie en actions nouvelles (de 250 francs nominal) à 322. Le cours précédent (en actions de 500 francs) était 570.

1911 (juin) : CRÉATION DE LA **BANQUE COMMERCIALE DU MAROC**

Banque commerciale du Maroc
(*Le Figaro*, 18 mai 1911)

On annonce la constitution de la Banque commerciale du Maroc. Cela est assez original à l'heure où les journaux affectent un pessimisme injustifié.

La Banque de Tunisie, la Banque transatlantique et la maison Robert Schuhmann et Cie ont concouru à sa formation.

Le conseil d'administration est composé de MM. Faure ²⁴, administrateur de la Banque de Tunisie ; Guérard et Degall [*sic* : *Delange*], administrateurs de la Banque transatlantique ; [Marcel] Bloch, directeur de cette même banque ; Pietri, directeur de la Compagnie des câbles télégraphiques ; et M. Robert Schumann.

Ces personnalités connues par leur intelligence, leur activité et leur prudence, nous autorisent à prédire le succès de cette nouvelle banque.

Une nouvelle entente bancaire franco-allemande
(*Gil Blas*, 4 juin 1911)

Sous ce titre on lit dans le *Berliner Tageblatt* :

« Les relations amicales entre les grandes banques allemandes et celles de la France augmentent continuellement. Il y a quelque temps, des ententes ont été conclues entre la National Bank für Deutschland et le Crédit mobilier ainsi qu'entre la Dresdner Bank et la Maison Allard et C^{ie}.

Maintenant, on nous informe qu'une nouvelle entente vient d'être conclue entre la Kommerz und Disconto Bank et la Banque transatlantique de Paris.

Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI*]
(*Le Capitaliste*, 21 décembre 1911)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue le 15 décembre sous la présidence de M. René Boudon, président, assisté de MM. Marcel Bloch, directeur de la Banque transatlantique, et Meyer-Borel.

NECROLOGIE
(*Le Gaulois*, 31 janvier 1912)

Nous apprenons la mort de M. W. Seyrig, administrateur de la Banque transatlantique et de la Compagnie du Mozambique, décédé à l'âge de cinquante-quatre ans.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui mercredi, en l'église réformée du Saint-Esprit, 5, rue Roquépine.

1912 (janvier) : participation malheureuse dans la
Compagnie de navigation Sud-Atlantique
[Compagnie de navigation Sud-Atlantique](#)

BANQUE TRANSATLANTIQUE

²⁴ Joseph Faure (1843-1931) : ingénieur de l'École des mines de Saint-Étienne, administrateur d'une trentaine de sociétés, à commencer par celle du Kanguet. Voir [encadré](#).

Siège social : à Paris, 10, rue de Mogador.
Assemblée générale ordinaire du 27 avril 1912
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1912)

Conseil d'administration
MM. S. Halfon, président ;
D. Gavini de Campile, vice-président ;
Aug. Thurneyssen, Ed. Delange, H. Guérard, membres du comité de direction ;
J[oseph] Giraud, M.-N. Halfon, Ch. Jolibois, Ed. Regnaud.
Directeur : M. Marcel Bloch.
Sous-directeur : M. Auguste Malherbe.
Secrétaire général : M. Jean Thurneyssen.
Commissaire : M. Hatton.
Commissaire adjoint : M. Daniel Astruc.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire conformément aux articles 26 et 27 de nos statuts, afin de vous rendre compte des opérations de notre société pendant l'exercice 1911, et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan au 31 décembre dernier.

L'exercice, dont nous avons à vous entretenir, a été marqué par la réalisation des décisions que vous avez prises dans votre assemblée générale extraordinaire du 25 mars 1911, comportant la transformation du type de nos actions et l'augmentation de notre capital social.

Cette opération a eu pour effet de mettre en harmonie le montant de notre capital avec l'importance de nos affaires. Elle a rencontré une très grande faveur parmi nos actionnaires et les porteurs de parts de fondateur qui ont usé de leur droit de préférence à l'émission. Beaucoup de nouveaux souscripteurs nous ont aussi présenté des demandes de titres que nous avons dû réduire.

L'émission des nouvelles actions a été faite, conformément à vos décisions, avec une prime de 50 francs par action, et le montant, de cette prime, déduction faite des frais et charges résultant de l'opération, a été appliqué à l'augmentation de nos réserves, ainsi que vous pourrez le constater à l'examen du bilan.

En présence des événements politiques qui ont suivi presque immédiatement notre augmentation de capital, nous avons cru devoir, par prudence, restreindre, dans une large mesure, nos engagements courants.

Les résultats que nous avons à vous présenter n'en sont pas moins satisfaisants et bien que le capital nouveau n'ait été à notre disposition que pendant une partie de l'exercice, les différents chapitres de notre bilan font ressortir une progression très notable.

Nos affaires courantes d'escompte, de crédits, de changes, d'avances sur effets documentaires, d'avances et de prêts à court terme se sont sensiblement développées et notre clientèle s'accroît régulièrement.

En vue d'élargir notre champ d'action et au moment où le Maroc se trouve définitivement ouvert à l'influence française, nous avons créé, de concert avec la Banque de Tunisie et avec d'autres groupes, la Banque commerciale du Maroc*, dont l'objet est de s'assurer sur les principales places de ce pays, une part du mouvement d'affaires qui ne peut manquer de s'y produire.

Grâce au concours de la Banque de Tunisie, nous avons pu assurer à la Banque commerciale du Maroc, la collaboration d'un personnel que nous connaissons de très longue date et qui est particulièrement rompu aux méthodes et aux usages de l'Afrique du Nord.

La Banque commerciale du Maroc s'est entendue avec la Compagnie générale transatlantique, pour organiser au Maroc les agences de cette compagnie. Cela lui assure, dès son début, des éléments d'activité qui font bien présager de son avenir.

D'autre part, et dans les premiers jours de l'exercice actuel, nous avons contribué, avec le concours des grandes compagnies de navigation française et de plusieurs établissements de crédit, à la constitution de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique, au capital de 15 millions de francs.

Cette société a pour objet de mettre en œuvre la concession des services maritimes postaux français sur l'Amérique du Sud.

Par l'orientation même de son activité, notre établissement était particulièrement qualifié pour prendre une part importante dans la constitution et dans l'organisation de cette entreprise qui doit constituer, pour nous, dans l'avenir, un élément d'affaires appréciable.

Enfin, nous avons participé directement ou indirectement à un certain nombre d'opérations financières qui ont été effectuées sur notre place et dont la plupart ont été liquidées avant la fin de l'exercice.

Nous devons vous signaler notamment que nous avons participé aux opérations suivantes :

Constitution et émission des obligations 4 1/2 % de la Société nouvelle du gaz de Saint-Étienne ;

Constitution de la Banque d'État de Bolivie ;

Augmentation de capital et émission des obligations 5 % du Sud-Electrique.

Augmentation de capital :

du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie ;

de la Banque de l'Union à Moscou ;

de la Banque de commerce privée de Saint-Pétersbourg ;

de la Société des sels gemmes et houilles de la Russie méridionale ;

Introduction des actions de la Banque de la République du Chili ;

Émission des obligations :

4 % de la Compagnie générale transatlantique ;

4 % de l'Industrielle Foncière ;

4 % de la Compagnie générale belge pour l'éclairage et le chauffage par le gaz ;

5 % hypothécaires de la Société métallurgique de l'Oural-Volga ;

4 % du Crédit foncier du Royaume de Hongrie ;

4 1/2 % du Crédit foncier d'Orient ;

4 % de la Central Pacific Railway Cy ;

5 % du Port de Para ;

de l'emprunt 4 1/2 % or 1911 du gouvernement fédéral de la République Argentine ;

de l'emprunt extérieur 5 % or 1910 de la République d'Haïti, etc., etc.

Au 31 décembre 1911, l'ensemble de nos disponibilités les plus immédiates s'élève à fr. 28.616.532 81

qui se décomposent comme suit :

Caisse et Banque de France 2.550.221 13

Portefeuille 16.003.427 13

Reports 10.062.884 55

Les participations financières sont portées pour 1.189.331 10

et le Compte « Actions, Rentes et Obligations » figure au bilan pour 3.760.534

35

en augmentation de fr. 400.000 environ sur le chiffre correspondant du précédent exercice, en raison surtout de l'intérêt que nous avons pris dans les différentes affaires dont nous vous avons entretenus.

Nous vous rappelons que le poste le plus important de ce chapitre est constitué par notre participation dans le capital de la Banque de Tunisie.

Les affaires de cette banque ont été, pendant l'exercice 1911, particulièrement activés et prospères.

Les amortissements importants auxquels elle avait dû procéder depuis plusieurs exercices sur ses comptes d'immeubles ont eu pour effet de ramener ceux-ci à un montant tout à fait en rapport avec leur valeur de réalisation.

Les bénéfices disponibles de la Banque de Tunisie s'en trouvent donc accrus d'autant et sa dernière assemblée, qui s'est tenue le 3 avril, a décidé de porter le dividende à 5 %, contre 4 % pour le dernier exercice, tout en affectant aux réserves des sommes importantes.

Après cette affectation, les réserves de la Banque de Tunisie s'élèveront à près d'un million.

Les comptes courants débiteurs qui comprennent, notamment, nos avances à court terme et nos débiteurs par acceptations, s'élèvent à 17.877.818 84

Les avances sur nantissements figurent pour 3.344.875 43

Le compte « Immeubles » qui figure à notre actif pour 471.215 94

est en très légère diminution par suite de quelques réalisations qui ont pu être effectuées dans le cours de l'exercice.

Le Compte « Immeuble social » est sans changement.

Au Passif, nous vous signalons :

1° Les Effets à payer, dont le montant s'élève à 6.106.819 15

2° Les Comptes courants créditeurs à vue, à préavis, ou à terme, dont l'ensemble présente un total de 23.479.226 04

3° Nos réserves :

La Réserve légale atteint 2.000.000 00

chiffre au-dessus duquel nous n'avons plus à l'augmenter. Nous l'avons ainsi complétée par application d'une partie de la prime réalisée sur l'émission des nouvelles actions, le surplus de cette prime ayant été porté, déduction faite des frais et charges de cette émission, à la Réserve de Prévoyance qui se trouve ainsi élevée au chiffre de 2.379.168 72

Nous vous proposons, en outre, d'y ajouter sur les bénéfices de l'exercice, une somme de 350.000 00

de façon qu'après cette affectation, son montant s'élève à 2.729.168 72

Enfin, notre Réserve immobilière se trouve fixée à 150.000 00

L'ensemble de nos « Réserves, si vous approuvez nos propositions, s'élèvera donc à 4.879.168 72

Déduction faite des amortissements auxquels nous avons cru devoir procéder, le compte de Profits et pertes présente un excédent de 1.901.680 13

dont il faut déduire :

1° Les frais généraux : 360.111 78

2° Les impôts, contributions et patentes : 52.056 38

3° Le réescompte du portefeuille : 137.911 30

550.079 46

Reste 1.351.600 67

qui constitue le solde net de nos bénéfices et dont nous vous proposons la répartition suivante :

Aux actionnaires, 5 % sur le capital versé et au prorata des époques de versement, soit :

Aux 40.000 actions anciennes, 12,50 par titre 500.000 00

Aux 40.000 actions nouvelles, 6,25 par titre 250.000 00

Au Fonds de prévoyance 350.000 00

Total 1.100.000 00

Le surplus, soit 251.600 67
serait réparti comme suit:
Aux 80.000 actions : dividende supplémentaire de 1 %, soit 2,50 par titre 200.000
00
Au conseil d'administration, 10 % sur 251.600 fr. 67 25.160 00
Aux parts de fondateur, 10 % sur 251.600 fr. 67 25.160 00
Le solde de 1.280 67
serait reporté à nouveau au compte des actionnaires.
Somme égale 251.600 67
En conséquence, si vous approuvez nos propositions, le dividende pour l'exercice
1911 sera fixé :

- 1° Pour les actions anciennes à fr. 15 par action.
- 2° Pour les actions nouvelles, à fr. 8 75 par action.

Un acompte de fr. 6,25 ayant été distribué en janvier dernier aux actions anciennes, le solde, soit fr. 8 75 par action, ainsi que le dividende de fr. 8 75 sur les actions nouvelles, seront mis en distribution à partir du 1^{er} juillet prochain, sous déduction des impôts.

Les parts de fondateur recevront, en même temps, une répartition de 2 fr. 013 par titre, sous déduction des impôts.

Nous tenons, en terminant notre compte-rendu, à rendre hommage au zèle et au dévouement de notre personnel, qui ne s'est pas démenti.

Nous avons, comme pour le précédent exercice, affecté à la Caisse de prévoyance une allocation spéciale dont la quote-part doit être portée au livret de chaque employé.

Nous avons eu la douleur, il y a quelques semaines, de perdre notre regretté collègue, M. William Seyrig, qui a été emporté en pleine force et en pleine jeunesse par une courte maladie.

M. William Seyrig nous prêtait depuis plusieurs années, un concours utile et apprécié, et il avait su faire valoir dans notre conseil, une grande connaissance des affaires et un attachement réel aux intérêts de notre établissement.

Vous vous associez certainement. Messieurs, au regret que nous a fait éprouver la disparition de notre excellent collègue.

Vous aurez à procéder, Messieurs, au renouvellement partiel de votre conseil d'administration.

L'administrateur sortant, cette année, est :

M. M.-N. Halfon.

Nous vous proposons sa réélection.

Vous aurez également à désigner un commissaire des comptes pour le présent exercice, ainsi qu'un commissaire adjoint pour le remplacer en cas de nécessité, et à fixer leur rémunération.

RAPPORT DU COMMISSAIRE DES COMPTES [...]

RÉSOLUTIONS TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale réélit membre du conseil : M. M.-N. Halfon, administrateur sortant.

En conséquence, le conseil d'administration se trouve composé pour l'exercice 1912 de la manière suivante :

MM. Édouard Delange, Denis Gavini de Campile, Joseph Giraud, Horace Guérard, Salomon Halfon, M.-N. Halfon, Charles Jolibois, Edmond Regnauld, Auguste Thurneysen.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne en tant que de besoin, aux administrateurs, l'autorisation de traiter avec la société, soit en leur nom personnel, soit pour le compte des sociétés dont ils sont eux-mêmes administrateurs ou gérants. (Art. 40 de la loi du 24 juillet 1867).

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale réélit M. Hatton, commissaire des comptes pour l'exercice 1912, désigne M. Daniel Astruc en qualité de commissaire adjoint, pour remplacer M. Hatton en cas de nécessité, et fixe à quinze cents francs leur rémunération globale. Ces cinq résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Banque transatlantique (*Le Capitaliste*, 22 mai 1913)

La Banque transatlantique se consolide à 313 et 311. L'assemblée ordinaire s'est tenue le 17 courant sous la présidence de M. Halfon ; près de 30.000 actions étaient représentées. Malgré les derniers événements politiques les résultats de l'exercice 1912 sont très satisfaisants ; les affaires courantes en France et à l'étranger se sont développées normalement et la Société a continué à apporter à sa clientèle tout le concours qu'elle était à même d'utiliser ; elle a participé à un certain nombre d'opérations (augmentations de capital, émissions, etc.). Les bénéfices nets de l'exercice s'élèvent à 1.601.132 fr. 22 contre 1.351,600 fr. en 1911 ; le dividende a été fixé à 15 fr. par action, égal au précédent ; un acompte de 6 fr. 25 ayant été distribué en janvier, le solde de 8 fr. 75 sera payé le 1^{er} juillet ; les parts de fondateur recevront 2 fr. 009.

Une somme de 350.000 fr. a été versée au fonds de prévoyance et 911 fr. 37 ont été reportés à nouveau. L'assemblée a approuvé à l'unanimité toutes les résolutions et réélu MM. [Joseph] Giraud et Regnauld, administrateurs sortants.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI*]
(*Le Journal des débats*, 14 décembre 1913)

L'assemblée générale annuelle des actionnaires a été tenue le 12 décembre 1913, sous la présidence de M. René Boudon, président, assisté de M. Marcel Bloch, directeur de la Banque transatlantique, et de M. Raoul Sautter. [...]

LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT EN 1913

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mai 1914)

Par suite de l'amortissement de la perte sur les actions de la Compagnie Sud-Atlantique, les bénéfices de l'année dernière sont sensiblement égaux à ceux de 1912. Le dividende est maintenu à son taux antérieur. La valeur intrinsèque de l'action Banque Transatlantique est notablement supérieure aux cours actuels de ce titre.

La Banque Transatlantique est un établissement qui fait rarement parler de lui, mais qui n'en obtient pas moins des résultats fort satisfaisants. Les comptes de 1913 font apparaître un bénéfice légèrement supérieur à celui de 1912, ce qui est d'autant plus intéressant que l'institution a eu non seulement à compter avec les difficultés qui ont caractérisé l'année dernière, mais, aussi, à amortir la perte subie sur la participation qu'elle avait prise dans la Compagnie Sud-Atlantique. Par ailleurs, ils montrent que le principal souci de la direction a été de conserver une situation financière aussi forte que possible.

On sait que le capital de la Banque Transatlantique, qui n'avait été l'objet d'aucun changement depuis 1886, a été profondément modifié en 1911. De 20 millions, il a d'abord été ramené à 10 millions par la réduction de 500 francs à 250 francs de la valeur nominale des actions qui n'étaient libérées que de moitié. Le capital a été en même temps reporté à 20 millions par la création de 40.000 actions nouvelles qui furent émises à 300 fr. On sait qu'il existe, en outre, des parts de fondateur ayant droit à 10 % des bénéfices restant disponibles après paiement d'un intérêt de 5 % sur les actions et diverses autres affectations statutaires.

Grâce à la prime d'émission des actions nouvelles et, aussi, aux prélèvements qui ont été régulièrement effectués sur les bénéfices annuels, l'établissement dispose de réserves relativement importantes dont l'ensemble se chiffre, après répartition des bénéfices de l'année dernière, par 5.600.000 francs environ. C'est donc à 25.600.000 fr. que s'élèvent les ressources propres de la Banque Transatlantique.

Quant aux ressources d'emprunt fournies par la clientèle et par les correspondants, elles se composent principalement de dépôts, de comptes courants et d'effets à payer. Voici quelles ont été les variations de ces divers chapitres du bilan depuis une dizaine d'années (en milliers de francs) :

31 déc.	Dépôts à vue et à préavis	Comptes courants créditeurs	Effets à payer
1903	18.304		3.018
1904	17 886		1 249
1905	14.882		1.438
1906	13.304		2.152
1907	10.463		1.470
1908	14.143		5.291
1909	16.805		6 269
1910	11.317	7.670	4.905
1911	14.173	9.306	6.107
1912	11 900	9.436	6.160
1913	9 051	13 375	11 566

Les dépôts à vue et à préavis, qui avaient très notablement augmenté en 1911, ont fléchi dans des proportions sensibles en 1912 et en 1913. Par contre, les comptes

courants créditeurs ont fortement augmenté l'année dernière. Signalons aussi l'accroissement des effets à payer. Au total, l'établissement disposait, au 31 décembre dernier, d'un ensemble de ressources s'élevant à 59 millions et demi environ, chiffre supérieur d'environ 7 millions à celui de l'année précédente. Quels sont les emplois de ces ressources ?

La Banque Transatlantique, qui avait repris, au moment de sa création, les agences de l'ancienne Société des Comptoirs maritimes en Tunisie, en Egypte, en Algérie et au Maroc, resta cantonnée, pendant longtemps, dans les opérations de banque relatives au commerce d'exportation. Mais ce champ d'action n'était pas susceptible d'un très grand développement, l'établissement s'est orienté graduellement vers les opérations de banque proprement dites dans la Métropole, sans abandonner, toutefois, ses relations avec certaines colonies. Il a réussi, dans cette voie, à conquérir une place très honorable. Voici, au surplus, le relevé des principaux chapitres du bilan relatifs aux opérations courantes de banque (en milliers de francs) :

31 déc.	Portefeuille d'escompte	Reports	Avances garanties	Comptes courants débiteurs
1903	5.424	9.052	5.691	6.407
1904	5.941	7.216	3.853	7.576
1905	7 897	5.093	2.918	7.095
1906	5.346	4.485	1.821	9.145
1907	3.981	5.717	1.150	9.766
1908	6.800	3.306	2.353	12.288
1909	10.875	4.093	2.883	12.414
1910	9.875	4.400	2.532	15.629
1911	16.003	10.063	3.315	17.878
1912	14.044	6.411	24.770	
1913	13.172	5.969	32.499	

Le portefeuille d'escompte, qui avait fortement augmenté en 1911, a fléchi dans des proportions appréciables en 1912, et l'année dernière ; toutefois il y a lieu de remarquer que les chiffres ci-dessus ne représentent que des soldes de comptes qui ne peuvent donner une idée complète de l'importance de cette branche de l'activité sociale. Les reports ont également diminué, ce qui s'explique par le fait que les opérations de cette nature ont été peu rémunératrices pendant la plus grande partie de l'année dernière. Par contre, les avances garanties et les comptes courants débiteurs, qui ne sont plus séparés dans le bilan, se sont fortement accrus en 1912 et, surtout, en 1913.

La Banque Transatlantique ne borne pas son activité aux opérations courantes de banque ; elle a également pour objet les affaires financières proprement dites. À ce titre, elle participe, comme les autres établissements de crédit, aux grandes émissions qui s'effectuent sur le marché français. Par ailleurs, elle fait partie de beaucoup de syndicats financiers. Enfin, plus exceptionnellement il est vrai, elle crée des affaires qui lui sont propres ; c'est sous son patronage, notamment, qu'a été fondée la Banque

commerciale du Maroc, institution qui voit son champ d'activité s'étendre très rapidement. De même, elle a créé la Compagnie universelle de télégraphie sans fil qui a été absorbée, on le sait, par la Marconi Wireless C°.

Par ailleurs elle possède un intérêt prépondérant dans la Banque de Tunisie. D'une manière générale, on peut dire que la Banque Transatlantique applique largement le principe de la division des risques dans ses participations financières. Aussi, cette branche de son activité, qui lui a fourni parfois l'occasion de réaliser d'importants bénéfices, ne lui occasionne-t-elle qu'assez rarement des déboires. Voici quelles ont été, depuis une dizaine d'année, les fluctuations du portefeuille-titres et des participations financières de la Banque Transatlantique (en milliers de francs) :

31 déc.	Portefeuille titres	Participations financières	Total
1903	5 689		5.689
1904	5 378		4.378
1905	4 628	132	4.760
1906	5.023	663	5.686
1907	5.063	1.005	6.068
1908	5.053	982	6.035
1909	3 913	878	4.791
1910	3.384	677	4.061
1911	3.761	1.189	4.950
1912	4.600	1.389	5.989
1913	4.383	2.094	6.477

L'ensemble des immobilisations représentées par le portefeuille-titres et les participations financières a augmenté d'un peu plus d'un million en 1912 et d'environ un demi-million l'année dernière ; cette augmentation, qui s'explique par la mauvaise situation des marchés financiers, n'a rien d'excessif. Au surplus, on peut calculer que lesdites immobilisations n'absorbent guère que le quart des ressources propres de l'établissement : c'est une proportion modérée.

L'année dernière, on le sait, a été caractérisée par la fermeté persistante des taux d'intérêt. Aussi, la Banque Transatlantique a-t-elle dû réaliser des bénéfices plus élevés sur ses opérations courantes de banque. C'est une opinion qu'il est malheureusement impossible de vérifier directement, les comptes publiés étant fort peu détaillés. Voici, néanmoins, le relevé des comptes de profits et pertes de l'établissement pour les dix dernières années, avec l'indication des répartitions effectuées (en francs) :

Années	Bénéfices bruts	Charges	Bénéfices nets	Divid. totaux	Divid. par action
1904	824.467	275.386	549.081	500 000	12 50
1905	1.047.168	289.061	758.107	500.000	12 50
1906	1.038.771	290 101	748.670	500.000	12 50
1907	1.068.190	327.465	732.725	500.000	12 50
1908	1.105 954	365.695	740.259	500.000	12 50
1909	1 384 843	435.090	949.753	500.000	12 50
1910	1.644.723	453.150	1.191.573	600.000	15 00
1911	1.901.680	550.079	1.351 601	950.000	15 00
1912	2.191.650	590.510	1.601.140	1.200.000	15 00
1913	2.285.230	662 907	1.622.323	1.200.000	15 00

Les bénéfices nets, qui avaient régulièrement et rapidement progressé de 1908 à 1912, n'ont augmenté que dans des proportions peu importantes en 1913, ce qui s'explique par le fait que cette année a eu supporter la perte résultant de la réduction du capital de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique. Bien que cette réduction soit susceptible d'être compensée, dans une certaine mesure, par l'avantage particulier réservé aux actionnaires dans la réorganisation financière de la Société, elle a été amortie intégralement par mesure de prudence. Malgré cette circonstance défavorable, le bénéfice net de l'année dernière s'établit encore à un chiffre supérieur à celui de 1912, de sorte que le dividende peut être maintenu à son chiffre antérieur et des réserves largement dotées.

Il est intéressant de rechercher quelles sont les modifications qui ont pu survenir dans la situation financière de l'établissement. Voici, pour fixer les idées à cet égard, la comparaison des bilans de fin décembre 1912 et 1913 (en milliers de francs) :

31 décembre	1912	1913
ACTIF		
Caisse et banque	2.311	1.698
Portefeuille d'escompte	14.043	13.172
Reports	6.411	5.969
Compte courants et avances	24.770	32.499
Portefeuille-titres	4.600	4.384
Participations financières	1389	2.094
Immeubles	1.237	1.224
Comptes d'ordre	180	396

Totaux	<u>54.941</u>	<u>61.436</u>
PASSIF		
Capital	20.000	20.000
Réserves	5.229	5.579
Dépôts	11.900	9.051
Comptes-courants	9.436	13.375
Effets à payer	6.130	11.566
Bénéfices à répartir et dividendes anciens	1.269	1.278
Profits et pertes et divers	977	587
Totaux	<u>54.941</u>	<u>61.436</u>

Les dépôts à vue n'étant pas distingués des dépôts à préavis, il est assez difficile de se rendre compte de la situation exacte de la trésorerie. Constatons, cependant, que l'excédent de l'actif disponible ou réalisable (caisse, portefeuille d'escompte, reports) sur les dépôts est passé, d'une année à l'autre, de 10.865.000 francs à 11.788.000 fr. Il semble donc que l'état de la trésorerie a plutôt dû s'améliorer l'année dernière.

Les bilans ci-dessus permettent assez bien de déterminer la valeur intrinsèque de l'action Banque Transatlantique. Si l'on fait abstraction des comptes d'ordre, on peut calculer que l'actif brut s'élevait, au 31 décembre dernier, à 61 millions environ. Le passif envers les tiers étant de 35.270.000 francs l'actif net ressort à 25.730.000 fr., somme qui, répartie conformément aux statuts, représenterait 320 francs environ pour chacune des 80.000 actions qui forment le capital social. Si l'on tient compte du solde de dividende de 8 fr. 75 qui sera payé le 1^{er} juillet prochain, on doit en conclure que la valeur intrinsèque de l'action Banque Transatlantique est supérieure d'une cinquantaine de francs aux cours actuellement cotés sur ce titre : c'est une constatation qu'il est assez rarement donné de faire en ce qui concerne les titres des établissements de crédit et qui mérite d'être signalée.

Banque transatlantique
(*Le Journal des chemins de fer*, 18 juillet 1914, p. 700)

[...] Comme par le passé, la Banque transatlantique a continué à participer aux opérations financières effectuées sur notre place. Elle a pris, en outre, une place plus directe, soit seule, soit avec le concours d'autres établissements, à différentes émissions, parmi lesquelles on peut citer : les augmentations de capital des sociétés suivantes : Tréfileries et laminoirs du Havre, Grands Travaux de Marseille, Omnibus, Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Automobiles de livraison, Française des électrodes, Prowodnik, etc., et les émissions des : Foncières 3 1/2 % 1913 ; obligations 5 % Éclairage électrique, etc.

Le rapport donne ensuite des renseignements sur les participations de la société dans la Banque de Tunisie, la Banque commerciale du Maroc et le Sud-Électrique, participations comprises dans la rubrique « Actions, rentes et obligations » inscrites au dernier bilan pour 4.382.698 fr. Les participations financières sont portées pour 2.093.516 fr. C'est dans ce chiffre que figure la participation de la banque dans le capital de la Compagnie de navigation sud-Atlantique qui vient d'être l'objet d'une réduction de capital. Il a été amorti entièrement avant bilan, la moins-value

correspondant à cette opération. Les comptes courants et avances sur nantissements progressent de 24.770.314 fr. à fin 1912 à 32 millions 498.716 fr. au 31 déc. 1913. Au passif, les effets à payer s'inscrivent à 11 millions 566.402 fr., en augmentation de 5 millions 1/2 chiffres ronds. Enfin, les engagements de la Banque transatlantique forment un ensemble de 34 millions environ, alors que le total des ressources se monte à près de 60 MF.

Banque transatlantique
(*L'Économiste parlementaire*, 24 août 1916)

Les actionnaires de la Banque transatlantique se sont réunis le 20 mai, sous la présidence de M. Salomon Halfon, président du conseil d'administration, assisté de MM. Émile Thurneyssen et Manoach, scrutateurs.

24.000 actions étaient présentes ou représentées.

Le rapport expose qu'en raison de la prolongation des hostilités qui impose la plus grande prudence, le conseil a consacré presque exclusivement ses soins au règlement des anciennes affaires et à la réduction progressive des engagements en cours. Il s'est efforcé de fortifier ses disponibilités et de n'en faire que des emplois temporaires de toute sécurité permettant de conserver la contrepartie liquide des exigibilités.

Le compte de profits et pertes s'est soldé par un excédent de 1.591.334 fr. qui, diminué des frais généraux (404.999 fr.) et des impôts (62.578 fr.), se trouve ramené à 1.123.756 fr.

Sur ce chiffre, le conseil à prélevé 570.787 francs pour amortissements et provisions de divers postes de l'actif. Il reste un solde de 546.969 fr. qui, ajouté au solde reporté de l'an dernier : 571.113 fr., forme un total de bénéfices nets de 1.118.082 fr., que le conseil propose de reporter à nouveau.

Après observations d'un actionnaire protestant contre la non-distribution de tout dividende pour cette année et exprimant le vœu qu'il en soit autrement l'an prochain, l'assemblée, à l'unanimité, approuve les comptes et le bilan de l'exercice tels qu'ils sont présentés par le conseil, réélit MM. Thurneyssen et Delange, administrateurs sortants, confirme la nomination de M. de Carrère comme administrateur, et désigne M. E. Hatton en qualité de commissaire des comptes.

Banque transatlantique
(*L'Économiste parlementaire*, 5 octobre 1916)

La London Agency croit savoir que cette banque est sur le point d'élargir considérablement son cadre et ferait place dans son conseil à des représentants d'une grande banque américaine. Elle augmenterait fortement son capital.

Banque transatlantique
(*L'Économiste parlementaire*, 19 octobre 1916)

On avait annoncé que cette banque était sur le point d'élargir son cadre.. Le projet est sur le point d'être réalisé. Dans le conseil d'administration de la Banque transatlantique vont entrer les représentants d'une grande banque américaine qui n'avait pas jusqu'à présent d'établissement en France. Nous croyons savoir, lit-on dans

l'Agencé Primo, que la Banque Transatlantique augmentera son capital au moment qui lui paraîtra opportun.

L'Éclairage électrique
(*L'Économiste parlementaire*, 9 novembre 1916)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 4 novembre en assemblée générale ordinaire sous la présidence de M. Paul Fabry, président du conseil d'administration, assisté de MM. les représentants de la Banque transatlantique et de la Maison Odier, Sautter et C^{ie}, scrutateurs.

.....

NÉCROLOGIE
Joseph Giraud
(*Le Figaro*, 25 décembre 1916)

Nous apprenons la mort de M. Joseph Giraud, secrétaire général honoraire de la Banque de France, administrateur de la Banque transatlantique, officier de la Légion d'honneur, décédé en son domicile, 38, avenue de Wagram. Il était le père de M. Hubert Giraud, administrateur-délégué de la Société générale de transports maritimes à vapeur [SGTM][et de la Compagnie de navigation Paquet par son épouse], à Marseille, chevalier de la Légion d'honneur, et de M^{me} Charles Gaudry [ingénieur de la Compagnie parisienne du gaz], et l'oncle de la marquise [Raoul] de Flers, née [Marguerite] de Rozière.

Les obsèques auront lieu en Provence.

Annuaire Desfossés, 1917, p. 201 :
Banque transatlantique
Conseil : S. Halfon, F. de Carrère, A. Thurneysen, E. Delange, H. Guérard, J. Giraud, M. N. Halfon, E. Régault.

Banque transatlantique
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1918)

Les actionnaires de cette société ont tenu leur assemblée générale ordinaire le 25 mai 1918, sous la présidence de M. Halfon.

L'assemblée, à l'unanimité, a approuvé les résolutions suivantes :

L'assemblée approuve les comptes des deux semestres de l'exercice 1917 tels qu'ils sont présentés par le conseil d'administration. Elle fixe à 60 fr par action, sur lesquels 30 fr. ont déjà été payés le 2 janvier dernier, le chiffre du dividende annuel, et décide de reporter à l'exercice 1918 le reliquat disponible de 1.393.573 fr. 23.

.....

Nominations

(Le Temps, 30 janvier 1919)

On annonce que M. Marcel Bloch, jusqu'ici directeur de la Banque transatlantique, vient d'être nommé administrateur et directeur général.

M. Weyl-Lambert, sous-directeur, a été nommé directeur.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 juin 1919)

Malgré l'influence de la crise des transports avec ses conséquences économiques et malgré, aussi, des préoccupations d'ordre politique et social, la Banque Transatlantique, au cours de l'exercice 1918, a pu améliorer sensiblement ses résultats qui viennent d'être soumis à l'assemblée des actionnaires.

L'année sociale au 31 décembre dernier se clôture, en effet, par un bénéfice net de 1.675.000 francs contre 1.575.000 fr. pour 1917.

Les dividendes ont été fixés à 16 fr. contre 15 fr. par action ; les parts de fondateur recevront 3 fr. 004 contre 2 fr. 031, sous déduction des impôts. Ces dividendes sont payables depuis le 1^{er} courant. En ce qui concerne les actions, un acompte de 6 fr. 25 ayant été distribué en janvier, le solde au 1^{er} juin est de 9 fr. 75.

L'assemblée du 31 mai a réélu M. Halfon et a ratifié la nomination en qualité d'administrateur de MM. Maurice Despret ²⁵, Léon Barbançon [Gaston Barbanson ²⁶], Georges Despret ²⁷, Siegfried Propper ²⁸.

La Banque transatlantique a continué à mettre à la disposition de l'État et de la Ville de Paris, pour leurs opérations de trésorerie et leurs emprunts, la plus grande partie de ses ressources et moyens d'action. Elle a participé en outre, à de nombreuses affaires, notamment : l'augmentation de capital et l'émission d'obligations de la Société des Forges et Ateliers de la Chaléassière ; l'émission d'obligations de la Société des Filatures, Corderies et Tissages d'Angers ; l'augmentation du capital de la Société des Chantiers Navals français ; l'émission de bons 6 % de la Société des Établissements Sohier ; l'augmentation du capital de la Société des Electrodes ; l'augmentation du capital de la Thomson-Houston ; l'augmentation du capital de la Société des grands Travaux en béton armé ; l'émission d'obligations de la Société des Produits du Lion Noir ; l'augmentation du capital des Grands Travaux de Marseille ; la constitution de la Société de matériel agricole (Plissonnier) ; la constitution de la Compagnie générale de télégraphie sans fil ; la constitution de la Compagnie générale des tabacs.

Passant à la partie financière du rapport, nous rapprochons comme suit les comptes de profits et pertes et répartitions pour les deux derniers exercices :

²⁵ Maurice Despret : frère cadet de Georges, ci-après. En 1906, il était commissaire de la Compagnie générale des chemins de fer secondaires, administrateur des Chemins de fer du Sud-Ouest brésilien et de la Compagnie auxiliaire des chemins de fer au Brésil. En 1930, une [liste incomplète](#) lui attribue une trentaine de mandats.

²⁶ Gaston Barbanson (1876-1946) : fils de Léon Barbanson (1843-1912), gouverneur de la Société générale de Belgique, et de Mina Tesch, fille d'un gouverneur de cette même SGB. Président des Aciéries réunies de Burbach-Eich-Dudelange (ARBED).

²⁷ Georges Despret (1862-1952) : patron des Glaces et verres spéciaux du Nord de la France (Boussois). Président de la Banque transatlantique en 1932. Voir encadré ci-dessous.

²⁸ Siegfried Propper (1847-1936) : banquier, administrateur de nombreuses sociétés, président de la Compagnie du gaz et régie co-intéressée des eaux de Tunis (en relation étroite avec la Banque transatlantique via la Banque de Tunisie). Voir [encadré](#).

	1917	1918
CHARGES		
Frais d'administration	469.746	570.753
Impôts, contributions et patente	62.766	95.299
Réescompte du portefeuille	111.210	265.267
Total	<u>643.722</u>	<u>931.319</u>
PRODUITS		
Int., commiss., bénéf. divers	<u>2.219.657</u>	<u>2.606.876</u>
Rappel des charges	643.722	931.349
Bénéfice de l'exercice	<u>1.575.935</u>	<u>1.675.557</u>

RÉPARTITION

Aux actionnaires	1.200.000	1.280.000
Réserve de prévoyance	322.000	300.000
Aux parts	25.394	37.556
Tantièmes	25.394	37.556
Report	3.147	20.445
Totaux	<u>1.575.935</u>	<u>1.675.557</u>

À l'Actif, les comptes « Caisse et Banque de France », « Portefeuille et Bons de la Défense nationale », se totalisent par 23.725.209 fr.

Le Portefeuille comprend moins de valeurs moratoriées, leur remboursement s'est d'ailleurs sensiblement accentué pendant l'exercice. Les engagements en reports, qui s'élèvent à 596.445 fr., présentent une nouvelle réduction et ils n'appellent aucune autre observation. Dans le compte « Rentes, Actions, Obligations », qui s'élève à 5.009.953 fr., figurent, pour un chiffre important les Rentes Françaises 4 % 1918.

Dans ce chapitre figure également une importante participation dans la Banque de Tunisie et la Banque Commerciale du Maroc. La première est en progression et à réparti 7 %. La seconde, dont les opérations ont subi un certain ralentissement du fait de la guerre, bénéficiera, sans nul doute, des conditions plus favorables résultant du nouveau régime que la paix va instaurer au Maroc.

L'examen du bilan fait, en somme, apparaître une situation liquide particulièrement satisfaisante et que la société tenait « à maintenir » dans les circonstances actuelles, ce à quoi elle a pleinement réussi.

Banque transatlantique
(L'Économiste parlementaire, 26 juin 1919)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette Société s'est tenue le 31 mai 1919, sous la présidence de M. S. Halfon, assisté de MM. Émile Thurneysen et Fray, scrutateurs, et de M. Weyl-Lambert, en qualité de secrétaire.

.....

BANQUES

(*Le Journal des finances*, 25 juillet 1919, p. 232)

La Banque de Paris et des Pays-Bas vient de porter son capital de 100 à 150 millions. La Banque transatlantique va l'élever de 20 à 40 millions [...].

SOCIÉTÉ NAVALE DE L'OUEST

(*Le Temps*, 9 novembre 1919)

La Société navale de l'Ouest (société anonyme au capital de 12.000.000 de francs), vient d'émettre 60.000 obligations de 500 francs 6 % nettes de tous impôts présents et futurs. Le service financier de ces obligations est effectué par la Société générale, la Banque nationale de crédit, la Banque de la Seine, la Banque transatlantique, le Crédit havrais.

Annuaire Desfossés, 1920, p. 208 :

Banque transatlantique

Conseil : S. Halfon, F. de Carrère, A. Thurneysen, E. Delange, H. Guérard, J. Giraud, M. N. Halfon, E. Régnault, M. Bloch, G. Despret, G. Brabanson, M. Despret, J. Faure, S. Propper.

Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie

(*Le Journal des finances*, 23 janvier 1920)

Une Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie vient de se constituer à Paris, au capital de 25 millions de francs, dans le but de « faciliter et développer les relations commerciales, industrielles, économiques et financières entre la France et la Russie. Elle pourra notamment effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, agricoles, bancaires, immobilières, minières ou de travaux publics, y compris toutes opérations de transport, commission, magasinage et assurances ; créer, développer, financer ou réorganiser toutes sociétés ou entreprises », etc., etc.

... la Banque transatlantique, ..., l'Union minière et métallurgique de Russie, avec M. Claude Aulagnon... figurent parmi les fondateurs et les premiers administrateurs.

1920 : participation à la fondation de la [Compagnie générale des colonies](#)

Société navale de l'Ouest
(*Le Journal des finances*, 7 mai 1920)

Émission de 10.000 actions de 500 francs au prix de 620 francs l'une, jouissance 1^{er} janvier 1920.
Banque transatlantique, 10, rue de Mogador, Paris

CONSTITUTION
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 4 juin 1920)

L'Immobilière du quartier de l'Opéra. — Capital 2 millions divisé en 4.000 actions de 500 fr. Siège social à Paris, 10, rue de Mogador. Conseil d'administration : MM. Halfon, Thurneyssen, Guérard, Bloch et Weyl-Lambert. Statuts déposés chez M^e Tollu, à Paris. — *Petites Affiches*, 28 mai 1920.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 8 juin 1920)

L'exercice 1919 s'était ouvert au lendemain de l'Armistice, sous des perspectives qui pouvaient autoriser les espérances les plus favorables. Toutefois les difficultés que comportent la reconstitution des pays dévastés, la réadaptation de l'industrie et du commerce à des conditions nouvelles et le rétablissement de l'équilibre économique ont influencé dans une certaine proportion les résultats obtenus par la Banque transatlantique au courant de l'exercice envisagé. Malgré ces circonstances défavorables, les produits bruts sont passés de 2.606.876 fr. 03 à 4.476.715 fr. 96 en 1919. Déduction faite des frais généraux et charges diverses, le bénéfice net ressort à 2.352.918 fr. 20, contre 1.675.557 fr. 73, soit une augmentation de 677.360 fr. 47 d'un exercice à l'autre.

Voici, d'ailleurs, comment se comparent les deux derniers comptes de Profits et pertes :

	1918	1919
CHARGES		
Frais généraux	570.752 49	865.340 95
Impôts et contributions	95.296 91	94.015 50
Réescompte du portefeuille	265.267 00	1.164.441 20
Total	<u>931.318 40</u>	<u>2.123.797 65</u>
PRODUITS		
Intérêts, commiss. et bén. div.	2.606.876 03	4.476.715 96
Rappel des charges	931.318 40	2.129.797 65
Bénéfice net	<u>1.675.557 78</u>	<u>2.352.918 20</u>

L'assemblée générale tenue le 22 mai a décidé de répartir comme suit le solde bénéficiaire. Nous comparons avec la répartition adoptée l'an dernier:

	1918	1919
Réserve légale	—	117.645 91
Réserve de prévoyance	300.000 00	452.773 95
Dividendes actions	1.280.000 00	1.626.999 27
Dividendes parts de fondat.	57.555 77	69.549 96
Tantièmes au conseil	37.555 77	69.549 96
Report à nouveau	20.446 19	16.399 76
	<u>1.675.557 73</u>	<u>2.336.518 55</u>

Le dividende a été fixé à 17 fr. par action ancienne, 5 fr. 82 par action nouvelle complètement libérée, 3 fr. 14 par action nouvelle non libérée et 6 56 par part de fondateur. L'an dernier, il avait été réparti 16 fr. par action et 3 fr. par part de fondateur. Un acompte de 6 fr. 25 par action ayant été distribué en janvier, le solde a été mis en paiement le 31 mai.

*
* * *

Le rapport du conseil mentionne que les demandes considérables de capitaux pour reconstitution des régions libérées et la nécessité d'accroître les fonds de roulement, par suite de la hausse des matières, ont eu pour conséquence de développer dans toutes les branches, un mouvement d'affaires très actif.

Comme elle l'avait fait au cours des années précédentes, la banque a d'abord mis ses capitaux à la disposition de l'État français, en contribuant de toutes ses forces au placement des bons et obligations de la Défense nationale, pour lesquels les souscriptions ont atteint des montants supérieurs à ceux réalisés précédemment. Elle a participé aussi au placement des obligations de la Ville de Paris, du Crédit foncier et des Chemins de fer Français, à la constitution et à l'émission des obligations du Crédit national pour favoriser la réparation des dommages de guerre, à la constitution de la Banque nationale du commerce extérieur qui a pour objet de donner aux commerçants et aux industriels français les facilités nécessaires pour développer l'exportation des produits et contribuer à l'amélioration du change.

Les principales opérations auxquelles la banque a participé sont : L'augmentation de capital et l'émission d'obligations 6 % de la Société navale de l'Ouest ; l'émission d'obligations 6 % de la Société des Armateurs français ; l'augmentation du capital et l'émission d'obligations 6 % de la Société des Hauts Fourneaux, forges et aciéries de Pompey ; l'émission d'obligations 6 % des Établissements métallurgiques de la Gironde ; l'augmentation du capital de la Thomson-Houston; l'augmentation du capital de l'Énergie électrique du Littoral Méditerranéen ; l'augmentation du capital et l'émission d'obligations 6 % des Établissements Grammont ; l'augmentation du capital de la Compagnie générale de télégraphie sans fil ; l'émission des bons 6 % de la Société des Grands Travaux de Marseille.

La Banque a également participé à la constitution de la Société des produits chimiques et des mines d'Alsace et de la Société d'études métallurgiques et minières

qui, transformée sous la dénomination de Forges de Strasbourg, vient de reprendre les Établissements métallurgiques Wolf Netter et Jacobi. Elle a pris une part importante à la constitution de la Compagnie transatlantique belge et contribué à la création de la France, Société nationale de sauvetage et de remorquage, qui a pour objet d'effectuer toutes opérations de renflouage et de sauvetage maritime et fluvial.

Rappelons qu'au cours de l'exercice, la Société a effectué avec un plein succès, une augmentation de capital de 20 à 40 millions de francs, afin principalement, de nouer avec la Banque de Bruxelles des relations qui contribueront à apporter d'intéressants éléments d'affaires.

Voici comment se comparent les deux derniers bilans (31 décembre) :

	1918	1919
ACTIF		
Actionnaires	—	13.918.500
Caisse et Banque de France	4.883.193	2.105.797
Portef. et bons de la Déf.	18.292.017	73.756.227
Reports	596.445	122.575
Rentes, act. et obligations	5.009.954	6.451.310
Participations financières	658.954	501.469
Comptes courants	9.768.459	28.819.963
Débit. par accept.	850.000	1.690.342
Avances sur garanties	11.104.448	15.163.695
Propr. à l'étranger	207.718	206.620
Immeuble social	832.680	832.680
Mobilier	1	1
Comptes d'ordre	818.075	2.703.133
	<u>53.571.944</u>	<u>146.272.312</u>
PASSIF		
Capital	20.000.000	40.000.000
Réserve légale	2.000.000	2.000.000
Réserve de prévoyance	4.000.000	5.647.227
Réserve immobilière	150.000	150.000
Effets à payer	953.275	3.438.997
Divers restant à payer	100.526	59.230
Comptes courants	13.896.975	64.499.364
Dépôts à vue et préavis	9.944.529	25.296.080
Compte d'ordre	842.678	2.799.641

Profits et pertes :		
Bénéfice net	1.075.558	2.352.918
Report antérieur.	8.403	28.849
	<u>53.571.944</u>	<u>146.272.312</u>

À l'actif du dernier bilan figure un nouveau compte, le compte actionnaires, qui représente les fonds restant à appeler sur les actions nouvelles. Le total des comptes Caisse et Porte feuille a plus que triplé d'un exercice à l'autre. Dans ces comptes figurent les valeurs moratoriées, se référant à des personnes ou sociétés de régions libérées. Ces valeurs sont amorties progressivement et leur remboursement ne saurait entraîner de sérieux mécomptes.

Le compte Participations financières a augmenté de plus de 1.400.000 fr. Dans ce compte figurent les participations Banque de Tunisie et Banque commerciale du Maroc. Le premier de ces deux établissements a porté son dividende de 7 à 8 %. Ses résultats sont en sensible augmentation. La Banque commerciale du Maroc a étendu le nombre de ses agences et va porter son dividende de 5 à 6 %.

La situation de trésorerie est très satisfaisante.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes, a réélu M. H. Guérard, administrateur sortant.

Banque transatlantique
(*L'Économiste parlementaire*, 10 juin 1920)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de cette société s'est tenue le 22 mai 1920. sous la présidence de M. S. Halfon.

Les demandes considérables de capitaux pour la reconstitution des régions libérées, la renaissance de l'esprit d'entreprise stimulé par le succès des improvisations industrielles de la guerre, la nécessité d'accroître les fonds de roulement par suite de la hausse de toutes les matières ont eu pour conséquence de développer dans toutes les branches un mouvement d'affaires extrêmement actif et de motiver de nombreux appels au crédit, sous toutes ses formes.

La Banque transatlantique a pris, dans ce mouvement, la part compatible avec tous ses moyens d'action, récemment accrus par l'augmentation de son capital social, qui a été réalisée dans les derniers mois de l'exercice, comme elle l'avait fait au cours des années précédentes.

Les affaires courantes se sont développées parallèlement dans des conditions satisfaisantes. Elles accusent dans toutes les branches une très forte activité, qui n'est entravée que par l'insuffisance des moyens matériels dont la Banque transatlantique dispose actuellement.

L'augmentation du capital social, qui a été réalisée avec un plein succès à la suite de la dernière assemblée générale extraordinaire, a été l'occasion pour la société d'établir avec la Banque de Bruxelles des relations qui se sont développées dans les conditions les plus favorables et qui contribuent à lui apporter des éléments d'affaires particulièrement intéressants.

Le solde créditeur du compte de Profits et pertes s'élève à 4.476.715 francs.

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé de fixer le dividende à 17 francs par action ancienne. 5 fr. 826 par action nouvelle libérée et 3 fr. 144 par action nouvelle non libérée, payable à partir du 31 mai prochain, sous déduction-des impôts.

Les porteurs de parts de fondateur recevront, en même temps, une répartition de 5 fr. 564 par titre, sous déduction des impôts.

Elle a réélu M. Guérard, administrateur sortant.

BANQUE DE BRUXELLES
(*Le Temps*, n° spécial Belgique, 23 septembre 1920)

La Banque de Bruxelles ... concourt à la création de nouvelles affaires, fréquemment en collaboration intime avec des groupes français. A titre documentaire, on peut citer ... la Compagnie transatlantique belge*, créée en collaboration avec la Compagnie générale transatlantique et la Banque transatlantique.

.....
A l'étranger la Banque de Bruxelles s'est constitué des relations particulièrement intimes en intervenant dans le capital de la Banque transatlantique à Paris et de la Banque internationale à Luxembourg.

Société navale de l'Ouest
(*Le Temps*, 1^{er} novembre 1920)

La Société navale de l'Ouest consolide la majeure partie de sa hausse à 1.385 fr. ; cette société serait une des principales intéressées dans l'accord passé entre l'Anglo-Persian Oil, la Banque de la Seine et la [Banque transatlantique](#) pour la création d'un organisme d'importation de vente des pétroles.

SOCIÉTÉ NAVALE DE L'OUEST
(*Le Sémaphore algérien*, 4 février 1921)

Cette société procède, du 25 janvier au 15 février, à l'émission, au prix de 620 francs, de 40.000 actions de 500 francs destinées à porter son capital de 20 à 40 millions.

Les souscriptions sont reçues :

...

À la Banque transatlantique ;

Société navale de l'Ouest

En 1921, au moment où le capital de la Société navale de l'Ouest fut porté de 20 à 40 millions, ... pour les 40.000 actions émises, les plus grosses souscriptions furent les suivantes : Banque française pour le commerce et l'industrie (2.340 actions) ; [la Banque transatlantique \(1.560\)](#) ; la Banque de Bruxelles (1.170) et... la Banque de la Seine, pour 844 actions (*Les Documents politiques*, mars 1928).

Banque transatlantique
(*L'Économiste parlementaire*, 26 mai 1921)

Les actionnaires de cette société se sont réunis le 20 mai en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Halfon, assisté de MM. Thurneysen et Verdé-Delisle, scrutateurs, et de M. Bloch, administrateur-directeur, en qualité de secrétaire.

L'exercice écoulé a été caractérisé par une grande activité dans toutes les branches d'affaires. Pour faire face à l'extension de ses services, la société a acquis, en créant la Société immobilière du quartier de l'Opéra, deux immeubles pour y transférer son siège dès que les circonstances le permettront.

La Banque de Tunisie, dans laquelle la Banque transatlantique a une participation importante, continue à étendre ses affaires et répartira pour l'exercice 1920 un dividende de 10 %, contre 8 % en 1919.

La Banque commerciale du Maroc, dans laquelle la société a également une forte participation, se développe de la façon la plus encourageante et proposera à sa prochaine assemblée la distribution d'un dividende de 8 % aux actions.

Malgré l'augmentation très importante des frais généraux et des impôts, et des frais de toute nature, le compte de Profits et pertes s'est soldé par un bénéfice net de 5.334.420 fr.

Un actionnaire ayant demandé au conseil de faire tout son possible pour racheter les parts de fondateurs, le président lui a répondu que cela serait antistatutaire.

L'assemblée, après avoir approuvé les comptes de l'exercice 1920, a décidé la distribution d'un dividende de 20 francs par action. Un acompte de 6 fr. 25 ayant été distribué en janvier dernier, le solde, soit 13 fr. 75 par action sera payable le 1^{er} juillet prochain, sous déduction des impôts. L'assemblée a également décidé que les parts de fondateur recevraient en même temps une répartition de 18 fr. 5415, sous déduction des impôts.

MM. Auguste Thurneysen, Édouard Delange et Fernand de Carrère ont été réélus administrateurs.

Banque transatlantique
(*Le Temps*, 19 septembre 1921)

Dans la mesure de ses moyens, la Banque transatlantique, dont le capital est de 40 millions de francs, n'a pas manqué, au cours du second semestre de l'exercice 1920, de s'employer à atténuer les effets de la crise économique pour les entreprises sagement conçues et sagement dirigées, à assurer leur fonctionnement et la reprise de leur développement rationnel.

Par des crédits, des escomptes, des émissions de bons, d'obligations ou d'actions, elle a fourni à sa clientèle industrielle et commerciale l'appui efficace sur lequel celle-ci était en droit de compter.

De plus, et indépendamment des emprunts nationaux 5 % et 6 %, pour lesquels la banque a reçu de nombreuses souscriptions, elle a participé aux grandes opérations financières qui se sont effectuées en 1920 sur notre place : émissions d'obligations du Crédit national, des compagnies de chemins de fer, du Crédit foncier de France, d'actions de la Banque nationale de crédit [BNC], de la Banque française pour le commerce et l'industrie [BFCI], de la Banque de l'Union parisienne, du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie [CFAT], de la Société française de reports, etc. Grâce à son augmentation de capital, en 1919, et aussi à l'importance des capitaux qui lui sont confiés par sa clientèle, la Banque transatlantique a réalisé des progrès sensibles dans toutes les branches de son activité.

Il devenait nécessaire pour elle d'augmenter la surface de ses installations. Elle s'est ainsi intéressée à la création de la Société immobilière du quartier de l'Opéra, qui a

acquis deux grands immeubles situés boulevard Haussmann; La Banque transatlantique y transférera son siège dès que les circonstances le permettront, c'est-à-dire lorsque les prix de la construction seront revenus à un niveau raisonnable.

La comparaison des deux derniers bilans facilitera l'appréciation de la situation de la banque (en milliers de francs) :

	1919	1920
ACTIF		
Actionnaires	13.919	165
Caisse et Banque de France	2.106	5.367
Portefeuille et Bons de la Défense.	73.756	76.803
Reports	122	2.429
Rentes, actions et obligations	6.451	9.107
Participations financières	501	2.034
Société du quartier de l'Opéra	—	1.905
Comptes courants	28.820	42.578
Débiteurs par acceptations	1 690	1.190
Avances sur garanties	15.164	14.318
Propriétés à l'étranger	207	15
Immeuble social	833	833
Mobilier	—	—
Comptes d'ordre	2.703	1.362
	<u>146.272</u>	<u>158.106</u>
PASSIF		
Capital	40.000	40.000
Réserve légale	2.000	2.118
Réserve de prévoyance	5.647	6.100
Réserve immobilière	150	150
Effets à payer	3.439	1.696
Dividendes restant à payer	59	80
Comptes courants et de dépôts	89.795	96.479
Comptes d'ordre	2.800	4.716
Bénéfices antérieurs (actionnaires)	29	45
Réescompte du portefeuille	—	1.388
Bénéfices de l'exercice	2.353	5.334

	<u>146.272</u>	<u>158.106</u>
--	----------------	----------------

Les disponibilités immédiates représentées par les comptes « Caisse et banque » et « Portefeuille et bons de la Défense » s'élevaient à environ 82 millions en regard d'exigibilités de même ordre montant à un peu plus de 96 millions. La différence s'est trouvée très largement représentée par d'autres comptes de l'actif moins immédiatement réalisables, mais de valeur incontestable.

Dans le compte « Rentes, actions, obligations » ont été comprises des participations importantes dans la Banque de Tunisie* et dans la Banque commerciale du Maroc*.

La première continue d'étendre ses affaires dans des conditions très satisfaisantes. Après avoir appliqué aux différents chapitres de son actif de larges amortissements, elle aura réparti pour l'exercice 1920 un dividende de 10 % contre 8 % en 1919.

Quant à la seconde, elle se développe de la façon la plus encourageante. Les bénéfices de 1920 lui permettent, tout en dotant convenablement ses réserves, de proposer la distribution d'un dividende de 8 % aux actions. Elle doit prochainement transférer ses bureaux de Casablanca dans un immeuble qu'elle a fait construire. L'augmentation de ses affaires et la création de plusieurs agences l'ont amenée à doubler son capital pour le porter à 10 millions de francs. Dans cette opération, effectuée au cours de l'exercice 1921, la Banque transatlantique a souscrit une part importante.

Le compte « Immobilière du quartier de l'Opéra », qui apparaît au bilan de 1920, contient la participation de la banque dans le capital de cette société dont nous avons parlé tout à l'heure. Le complément des fonds que cette société a engagés pour l'acquisition des immeubles dont il s'agit, lui a été fourni par la Banque transatlantique sous forme d'avances.

La comparaison des comptes de profits et pertes des exercices 1919 et 1920 fait ressortir pour ce dernier un progrès très sensible, malgré l'augmentation importante des frais généraux et des impôts, qui correspond, d'ailleurs, à l'extension des services en même temps qu'à l'augmentation des traitements et des frais de toute nature.

PROFITS ET PERTES

	1919	1920
CRÉDIT		
Frais généraux d'administration	865	1.595
Impôts, contributions, patentes	94	303
Réescompte du portefeuille	1.164	1.387
Solde disponible	2.353	5.334
	<u>4.476</u>	<u>8.619</u>
DÉBIT		
Intérêts, commissions, divers	4.476	8.619
	<u>4.476</u>	<u>8.619</u>

Ces résultats ont donné lieu aux répartitions suivantes :

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES

	1919	1920
Bénéfices disponibles	2.352.918	5.334.420
5 % à la réserve légale.	117.646	266.721
Aux actionnaires	1.626.999	3.200.000
A la réserve de prévoyance	452.773	1.500.000
Aux parts de fondateur	69.550	156.770
Au conseil	69.550	156.770
Solde à reporter	16.400	50.159
	<u>2.352.918</u>	<u>5.334.420</u>

Après approbation de, la répartition bénéficiaire de 1920, la réserve de prévoyance se trouvera portée à 7.600.000 francs et l'ensemble des réserves sociales, y compris l'attribution à la réserve légale, à 10.134.366 fr. 92, soit à un peu plus de 25 % du capital actions.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des finances
(*JORF*, 16 janvier 1922, p. 806)

Chevaliers

Weyl-Lambert (*Lucien-Frédéric*), directeur de la Banque transatlantique ; 1 an de services militaires ; 34 ans de pratique financière.

Banque transatlantique
(*Le Journal des finances*, 27 mai 1922)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 22 mai, sous la présidence de M. Halfon, président du conseil d'administration, assisté de MM. Thurneyssen et Verdé-Delisle.

.....

BANQUE TRANSATLANTIQUE
Assemblée générale ordinaire du 22 mai 1922
EXERCICE 1921
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Salomon Halfon, président ; Auguste Thurneyssen, vice-président ; Marcel Bloch, administrateur-directeur ; Édouard Delange, Horace Guérard, Georges Despret,

membres du comité de direction ; Gaston Barbanson, Fernand de Carrère ²⁹, Maurice Despret ³⁰, Joseph Faure, M.-N. Halfon, Siegfried Propper, Edmond Regnauld, administrateurs.

Direction : MM. Weyl-Lambert, directeur ; Jean Thurneysen, secrétaire général.

Commissaires : MM. Edmond Cahen et René Julien-Labruyère ³¹.

Siège social : à Paris, 19, rue de Mogador.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MESSIEURS,

La crise économique dont notre précédent rapport constatait les premières manifestations s'est poursuivie et aggravée pendant la durée de l'exercice dont nous avons à vous rendre compte.

Le trouble produit dans les transactions internationales par les fluctuations brutales des changes, le manque de confiance provoqué par: l'instabilité des solutions politiques continuellement remises en cause, n'ont pas été sans exercer une influence déprimante sur le commerce et l'industrie dans le monde entier, tandis que la diminution persistante de la consommation due à l'élévation du coût de la vie et aux charges très lourdes des impôts et des taxes de toute nature, devait provoquer une réduction de la production, qui, dans certains cas, a pu aller jusqu'au chômage.

Cet état de choses devait nous imposer une gestion particulièrement prudente, qui a eu pour effet de restreindre encore le mouvement de nos affaires, déjà ralenti par la crise. Aussi constaterez-vous, dans les principaux chapitres de notre bilan, des réductions assez sensibles qui n'ont pas été sans entraîner une certaine diminution dans les produits de l'exercice.

Nous n'en avons pas moins continué, soit par des opérations de crédit que nous avons consenties avec tout le discernement qui nous était commandé par les circonstances, soit par des émissions d'obligations ou d'actions, à assurer à nos clients le concours qu'ils pouvaient légitimement attendre de nous.

Nous avons, dans cet ordre d'idée, participé aux augmentations de capital de : Grands Travaux de Marseille [GTM], Grands Travaux en béton armé [GTBA (Tricon)], Société générale d'entreprises [SGE], Énergie électrique du Sud-Ouest, Sud-électrique, Électrique de la Loire et du Centre, Compagnie générale de télégraphie sans fil [CSF], Franco-Belge de Matériel de chemins de fer [FBMCF], Produits du Lion noir [cirages], etc., etc.

Aux émissions de bons ou d'obligations de : Compagnie générale transatlantique, Tramways de Paris et du département de la Seine, Énergie électrique du littoral méditerranéen, Chantier et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët), Société générale d'entreprises [SGE], Freins Westinghouse, Énergie électrique du Nord de la France, Sud-électrique, etc., etc.

²⁹ Fernand de Carrère : voir plus bas sa notice mise à jour issue du *Qui êtes-vous ?* 1924.

³⁰ Maurice Despret (Binche, 1861 - Spa, 1933), frère aîné du précédent, sénateur, avocat à la Cour de cassation et président, entre autres, de la Banque de Bruxelles.

³¹ Julien-Labruyère (René)(1875-1951) dit René La Bruyère, Pierre de Myrcia, René d'Antignac : commissaire à la Marine, chroniqueur maritime au *Journal des débats*, romancier, historien, administrateur de la Land Bank of Egypt (1919) et l'Union foncière d'Égypte (1919-1930), des Services contractuels des messageries maritimes (1921) — et, à partir de 1948, des Messageries maritimes —, de la Brasserie Karcher (1922), de la Caisse hypothécaire fluviale et maritime (1932) — avec le futur cagoulard Eugène Deloncle —, président de Fulmen (batteries, accumulateurs) et des Foyers automatiques Volcan (filiale de divers charbonnages), administrateur de la Buloh Kasap Rubber (Malaisie), du Mélandoïd Mond (usine de mastics, peintures et vernis à Bezons)(selon l'*Annuaire industriel*, 1938), de Radio-Orient et de la Compagnie Radio-Maritime. Commissaire aux comptes des Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët) et des Hauts Fourneaux, forges et aciéries de Pompey.

Grand-oncle de François Julien-Labruyère, ancien directeur international du Cétélem (crédit à la consommation) et fondateur des éditions charentaises du Croît vif.

Nous avons également pris part à la constitution de la Société Radio-France [filiale de la CSF] et de la Société générale des huiles de pétrole [SGHP (BP)].

Indépendamment des bons de la Défense nationale et des bons du Trésor à deux ans, nous avons concouru au placement des titres émis pour la reconstitution des Régions dévastées (Emprunts du Crédit national, du Groupement des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, du Groupement de l'industrie sucrière en France, de la Grosse Métallurgie, des Industriels alsaciens, des compagnies d'Énergie électrique et d'éclairage du Nord et de l'Est, du Groupement Thomson, Cail, Fives, etc.), aux émissions du Crédit foncier de France, de la Ville de Paris, des compagnies de chemins de fer. etc.

Dans un esprit, d'intérêt général et d'solidarité financière, nous avons cru devoir participer avec la plupart des établissements de crédit et des banques françaises, à l'avance qui a été consentie à la Société centrale des banques de province, pour lui permettre de procéder à sa réorganisation.

En contrepartie de cette avance, nous avons prélevé avant bilan sur les bénéfices de l'exercice une provision qui, dans notre esprit, doit être largement suffisante pour tenir compte de toutes les éventualités.

Après constitution de cette provision, après prélèvement de diverses autres que nous avons placées en face de certains comptes qui, dans les circonstances actuelles, pouvaient nous inspirer des préoccupations, et après déduction des amortissements opérés sur certains chapitres de notre portefeuille-titres, les bénéfices de l'exercice s'élèvent à fr. 4.561.401 46

qui nous permettent, tout, en dotant convenablement nos réserves, de vous proposer de fixer le dividende à 8 % comme l'an dernier.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1921

ACTIF	
Actionnaires (Versements non effectués)	28.687 50
Caisse et Banque de France	3.748.613 64
Portefeuille et Bons de la Défense nationale	65.488.360 76
Reports	1.065.150 00
Rentes, actions et obligations	10.256.008 20
Participations financières	1.908.816 15
Société immobilière du quartier de l'Opéra	1.905.000 00
Comptes courants	40.195.970 06
Débiteurs par acceptations	375.000 00
Avances sur garanties	6.505.659 19
Immeuble social	832.679 85
Mobilier	1 00
Comptes d'ordre	1.340.978 56
	<u>133.653.924 71</u>
PASSIF	
Capital	40.000.000

Réserve légale	2.384.366 92
Réserve de prévoyance	7.600.000 00
Réserve immobilière	150.000 00
Actionnaires (soldes des profits et pertes antérieurs)	99.408 57
Effets à payer	1.380.775 79
Dividendes restant à payer	107.285 57
Comptes courants et compte de dépôts	71.121.046 99
Compte d'ordre	1 5.077.749 84
Réescompte du portefeuille	1.171.889 57
Profits et pertes exercice 1921	4.561.401 46
	<u>133.653.924 71</u>

Les différents chapitres de notre bilan se présentent d'une façon générale, en diminution assez sensible sur les chiffres correspondants du dernier exercice.

À l'Actif, les comptes Caisse et Banque de France, Portefeuille et Bons de la Défense nationale, qui représentent nos principales disponibilités immédiates, s'élèvent à environ 69.000.000 00

constituant à peu près ainsi à eux seuls, la couverture totale de nos exigibilités.

Nos emplois en reports, dont la bonne fin ne doit donner lieu à aucun aléa, sont réduits à 1.065.150 00

en raison des taux relativement peu avantageux auxquels se sont pratiquées les opérations de cette nature.

Après déduction des amortissements que nous avons effectués pour tenu compte de la moins-value d'un certain nombre de titres qui le composent, le chapitre Rentes, actions, obligations est porté pour 10.256.008 00

en augmentation d'un peu plus de 1.000.000 sur le chiffre du précédent, bilan, en raison de la libération d'un certain nombre de titres et de l'intérêt que nous avons pris pendant l'exercice, dans différentes entreprises.

C'est dans ce chapitre que figurent les participations importantes que nous avons dans la Banque de Tunisie et la Banque commerciale du Maroc.

Les affaires de la Banque de Tunisie se développent dans des conditions qui ont lieu de nous donner satisfaction ; ses bénéfices sont en progression constante, elle, répartira pour l'exercice 1921, un dividende de 12 %, contre 10 % en 1920 et 8 % et 1919.

La Banque commerciale du Maroc continue à se développer malgré la crise intense qui pèse sur le Protectorat. Elle a transféré ses services à Casablanca, dans un immeuble qu'elle a fait construire. Outre ses sièges de Tanger, Rabat et Mazagan, elle se propose d'ouvrir incessamment de nouvelles agences. Le montant de notre participation dans cette banque se trouve augmenté du fait des actions nouvelles que nous avons souscrites dans l'augmentation de capital à laquelle elle a procédé à la fin de l'exercice 1920.

Le chapitre Participations financières s'inscrit, à peu près, au même chiffre que l'an dernier.

Le compte Société l'Immobilière du Quartier de l'Opéra, est sans changement.

En attendant que les circonstances permettent à cette société d'entreprendre les travaux d'appropriation dans les immeubles dont elle est propriétaire 17 et 19, boulevard Haussmann, nous y installons au fur et à mesure que des locaux y dévieraient disponibles, les services de notre établissement qui se trouvent à l'étroit dans notre immeuble social. Nous comptons ainsi prendre possession progressivement des

emplacements qui nous sont nécessaires pour pouvoir réaliser, au moment opportun, le programme d'aménagement en vue duquel ces immeubles ont été acquis.

Les autres chapitres de notre bilan n'appellent pas d'observations.

Nous ne voulons pas terminer l'exposé que nous venons de vous faire, sans rendre hommage, comme par le passé, au dévouement et au bon esprit de notre personnel.

Le compte de Profits et pertes se solde par un excédent de 7.596.906 05

dont il faut déduire :

1° Les frais généraux d'administration, les impôts, contributions et patentes : 1.863.615 02

2° Le réescompte du portefeuille : 1.171.889 57

3.035.504 59

Reste 4.561.401 46

qui constituent le solde net de nos bénéfices et dont nous vous proposons la répartition suivante :

1° 5 % à la réserve légale 228.070 07

2° Aux actionnaires, 5 % du capital versé, soit 12 fr. 50 par titre sur 160.000 actions 2.000.000 00

3° A la réserve de prévoyance 800.000 00

4° 10 % du surplus aux parts de fondateur, soit : 153.337 13

10 % du surplus au conseil d'administration, soit : 153.333 13

5° Aux actions 7 fr. 50 par titre : 1.200.000 00

1.506.666 26

Total 4.534.736 33

Le solde de 26.665 13

sera reporté au compte des actionnaires.

Si vous approuvez nos propositions, la réserve de prévoyance se trouvera portée à 8.400.000 00

et l'ensemble de nos réserves s'élèvera à 11.162.436 99

Le dividende pour l'exercice 1921 sera fixé à 20 00 fr.

Un acompte de 6 fr. 25 avant été distribué en janvier dernier, le solde, soit 13,75 fr. par action, sera mis en distribution à partir du 1^{er} juillet 1922, sous déduction des impôts.

Les parts de fondateur recevront, en même temps, une répartition de 12,26 fr. par titre, sous déduction des impôts.

Vous aurez à renouveler les pouvoirs de MM. Marcel Bloch, Joseph Faure et M.-N. Halfon, administrateurs sortants, dont nous vous proposons la réélection.

Vous aurez également à désigner vos commissaires pour l'exercice 1922 et à fixer leur rémunération.

Après lecture du rapport des commissaires concluant à l'approbation des comptes tels qu'ils sont présentés, les résolutions conformes aux propositions qui précèdent ont été adoptées par l'assemblée.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(Le Temps, 7 septembre 1922)
(L'Économiste parlementaire, septembre 1922)

Nous croyons savoir que le conseil d'administration de la Banque transatlantique a, dans une de ses dernières séances, appelé M. dal Piaz, président de la Compagnie générale transatlantique, à faire partie de ce conseil. L'assemblée des actionnaires de la Banque transatlantique ratifiera sans doute avec faveur cette nomination.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Crédit mobilier français
(*Le Journal des finances*, 22 décembre 1922)

[...] Faisant ensuite allusion au projet de fusion avec la Banque transatlantique, [le président] a ajouté que les pourparlers n'avaient pas abouti par suite des divergences rencontrées de part et d'autre dans les conditions de l'opération. [...]

AUGUSTE THURNEYSSSEN, PRÉSIDENT

(*Le Temps*, 8 février 1923)

Dans sa dernière séance, du 2 février, le conseil d'administration de la Banque transatlantique vient de désigner comme président M. Auguste Thurneysen, en remplacement de M. S. Halmon, récemment décédé.

L'EXPANSIONNISME INDUSTRIEL ET FINANCIER
EN EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mars 1923)

GRÈCE
Banque commerciale de la Méditerranée

En fait de noms français, à part ceux que nous avons déjà cités, on ne trouve que ceux des administrateurs suivants : MM. G. Despret, administrateur de la Banque transatlantique...

Banque transatlantique
(*Le Journal des finances*, 26 mai 1923)
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1923)

Les comptes de l'exercice 1922, approuvés par l'assemblée du 18 mai, se sont traduits après amortissements et provisions par un bénéfice net de 4.586.085 fr. 09. Les actionnaires ont voté un dividende de 8 %, soit 20 fr. par action, qui a absorbé 3.200.000 fr. Après attribution de 229.301 fr. 25 à la réserve légale, de 800.000 fr. à la réserve de prévoyance et de 155 mille 678 fr. 08 aux parts de fondateur ainsi qu'aux tantièmes, il est resté : 45.424 fr. 68 à reporter à nouveau. La réserve de prévoyance se trouve ainsi portée à 9.200.000 fr. et l'ensemble des réserves atteint 12.191.741 fr. 24. Les chapitres du bilan, qui traduisent le mouvement des affaires courantes de la banque, se présentent en augmentation sensible sur les chiffres correspondants du précédent exercice. À l'actif les comptes « Caisse et Banque de France », « Portefeuille et Bons de la Défense. », qui constituent les principales disponibilités immédiates, représentent à eux seuls la couverture des exigibilités.

L'assemblée a ratifié la nomination, comme administrateur de M. Dal Piaz, président de la Compagnie générale transatlantique, et renouvelé les pouvoirs de M. Ed. Regnaud.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Journal des finances*, 1^{er} juin 1923)

L'assemblée ordinaire du 18 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1922. se soldant par un bénéfice net de 4.586.085 fr. 89 contre 4.561.401 fr. 46 et voté le dividende annoncé de 20 fr. égal au précédent et payable à partir du 1^{er} juillet, sous déduction de l'acompte de 6 fr. 25 versé le 1^{er} janvier. Les porteurs de parts de fondateurs recevront en même temps une répartition de 12 fr. 45 par titre.

Banque transatlantique
(*Le Temps*, 17 décembre 1923)

L'exercice 1922 de la Banque transatlantique a enregistré une reprise des affaires courantes qui s'est traduite, comparativement à l'exercice précédent, par une légère progression des bénéfices disponibles et par une augmentation notable de certains chapitres du bilan. Cette reprise est due à l'amélioration des conditions économiques dans presque tous les pays et plus particulièrement en France.

Malgré l'instabilité politique, malgré le trouble apporté dans l'ordre économique par les variations désordonnées du change, l'industrie, s'est orientée, au cours de l'exercice, vers une marche à peu près normale. De son côté, le commerce a pu s'adapter progressivement à la situation nouvelle résultant des nouveaux courants commerciaux qui tendent à s'établir. L'absence de chômage et la balance commerciale favorable témoignent à cet égard des efforts faits par l'industrie et le commerce français.

La Banque transatlantique s'est efforcée, dans toute la mesure compatible avec ses moyens, de coopérer à ce développement du commerce extérieur et à la réadaptation des industries qui ont fait appel à son concours, en leur donnant les facilités qui leur étaient nécessaires.

D'autre part, l'établissement a participé aux grandes opérations d'émission de bons et d'obligations du Trésor français et du Crédit national, ainsi que des divers groupements de reconstitution des régions dévastées. Il a aussi prêté son concours au placement des valeurs industrielles les plus importantes, actions et obligations. Le compte de profits et pertes se présente en amélioration sur celui de l'exercice précédent, comme le montre le tableau suivant qui résume les résultats des trois derniers exercices

PROFITS ET PERTES

	1920	1921	1922
DÉBIT			
Frais généraux d'adm. et impôts	1.898	1.864	1.948
Réescompte du portefeuille	1.387	1.172	1.405

Solde disponible	5.334	4.561	4.585
	<u>8.619</u>	<u>7.597</u>	<u>7.939</u>
CRÉDIT			
Intérêts, commissions et divers	<u>8.619</u>	<u>7.597</u>	<u>7.939</u>

Le bénéfice disponible a été réparti comme il suit :

Répartition	1920	1921	1922
Réserves	1.766	1.028	1.029
Actionnaires	3.200	3.200	3.200
Parts de fondateur	157	153	156
Conseil d'administration	157	153	156
Solde à reporter	54	27	45
Bénéfices disponibles	5.334	4.561	4.586

Le dividende de l'exercice a été maintenu à 20 francs bruts correspondant à 8 % de capital nominal des actions de 250 francs.

Le bilan au 31 décembre 1922 fait ressortir comparativement à celui de l'exercice précédent une augmentation assez sensible ; comme le montre le tableau suivant :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 fr.)

	1920	1921	1922
ACTIF			
Actionnaires	165	29	—
Caisse et Banque de France	5.367	3.749	4.158
Portefeuille et bons de la défense	76.803	65.488	88.405
Reports	2.429	1.065	2.471
Rentes, actions et obligations	9.107	10.256	10.803
Participations financières	2.034	1.909	2.458
Société immobilière du quartier de l'Opéra	1.905	1.905	1.905
Comptes courants et avances sur garanties	56.896	46.704	38.863
Débiteurs par acceptations	1.190	375	1.784
Immeubles sociaux	848	833	833
Comptes d'ordre	1.362	1.341	933
	<u>158.106</u>	<u>133.654</u>	<u>152.613</u>

PASSIF			
Capital	40.000	40 000	40.000
Réserves	8.368	10.134	11.162
Effets à payer	1.696	1.381	3.327
Dividendes restant à payer	80	107	87
Comptes courants et de dépôts	96.479	71.121	88.730
Comptes d'ordre	4.716	5.078	3.184
Bénéfices antérieurs	45	99	132
Réescompte du portefeuille	1.388	1.172	1.405
Bénéfices de l'exercice	5.334	4.561	4.586
	<u>158.106</u>	<u>133.654</u>	<u>152.613</u>

L'augmentation globale du dernier bilan résulte de la progression des comptes courants et dépôts passés de 71 à 89 millions. Cette progression témoigne de la confiance qu'inspire l'établissement à une clientèle élargie.

Aux exigibilités qui représentent un total de 92 millions s'opposent en contrepartie 92 millions 500.000 de disponibilités immédiates, représentées par les comptes de caisse et de Banque de France, portefeuille et bons de la Défense nationale. Si l'on tient compte d'une marge de 42 millions en chiffres ronds représentés par les comptes courants et avances sur garanties des débiteurs par acceptations, on voit que la situation de trésorerie apparaît comme très aisée.

Les chapitres rentes et obligations et participations financières se stabilisent dans les environs de 13 millions. Les participations les plus importantes sont représentées par des actions de la Banque de Tunisie*, qui continue à se développer et a réparti pour 1922 un dividende de 12 % égal à celui de l'exercice précédent, et celles de la Banque commerciale du Maroc*, qui malgré la crise qui sévit dans l'empire chérifien, poursuit son développement normal.

L'ensemble des réserves s'élève à 11.162.000 fr. correspondant à près de 30 % du capital-actions.

En résumé, la situation de la Banque transatlantique est très satisfaisante, et il apparaît que les résultats de l'exercice 1923 seront supérieurs à ceux que nous venons d'analyser.

Cette banque, au capital relativement modeste de 40 millions, occupe néanmoins dans la catégorie des banques d'affaires une place très honorable. Intéressée depuis longtemps aux entreprises hydroélectriques et thermoélectriques, métallurgiques, d'armement, etc., elle trouve dans le haut personnel de ces entreprises un concours technique qui lui permet de partager avec elles, et à bon escient, la responsabilité d'affaires nouvelles relevant de la compétence de ces associés de spécialités diverses.

Ajoutons que le transfert de la banque dans les nouveaux locaux dont elle est propriétaire, boulevard Haussmann, lui facilitera le développement des services mis à la disposition de la clientèle et lui assurera des recettes supplémentaires qui ne seront pas négligeables, notamment aux époques de ralentissement des affaires industrielles.

Qui êtes-vous ? 1924

AYLIES (Louis-Charles), ancien préfet [du Lot-et-Garonne (mai-décembre 1877)] ; ancien auditeur au conseil d'État ; [administrateur de la Banque transatlantique (1881-

circa 1893), puis] membre de la Commission de vérification des comptes de la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans [de 1894 à 1906 environ] ; administrateur de la Société d'Assurances mutuelles de Seine et Seine-et-Oise ; secrétaire général honoraire de la Société des Agriculteurs de France ; membre de l'Académie d'Agriculture.

42, avenue George-V, T. :Élysées 82-87 ; et château de Nux, par Barran (Gers).

Chevalier de la Légion d'honneur. Officier de l'Instruction publique ; [chevalier du Nichan Iftikar](#).

Né le 16 mai 1845, à Auteuil.

Fils de Séverin Aylies, conseiller à la Cour de Cassation, député du Gers.

Marié à M^{lle} Laure Bro-de-Comeres. Trois enfants : Claire, mariée au colonel breveté Marcel La Salle ; Henriette, mariée à M. Jean de Marcillac, ancien officier de marine ; Marthe, mariée au commandant breveté Charles Pugens.

Éduc. : Notre-Dame d'Auteuil.

Licencié en droit.

Avocat à la Cour d'appel ; auditeur au conseil d'État ; chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique et du ministre de l'Intérieur.

Sport : l'équitation, autrefois.

Club : Union artistique.

BLOCH (Marcel).

[† 15 avril 1932]

42, rue de la Bienfaisance.

Administrateur-délégué de la Banque transatlantique ; administrateur de la [Banque commerciale du Maroc](#) ; administrateur de la Compagnie générale des Colonies ; administrateur de la Société nationale de Sauvetage et de Remorquage de France ; administrateur de l'Énergie électrique du Sud-Ouest ; administrateur de la Société des grands travaux de Marseille [GTM], etc. [Sud-Électrique, Forces motrices de la Vis, Financo...]

CARRÈRE (Fernand de)

1 bis, rue de Milan ; et château Saint-Jean, à Louviers (Eure).

Vice-président de la Compagnie des entrepôts et magasins généraux de Paris [EMGP] ; vice-président de la Compagnie des docks et entrepôts de Rouen ; administrateur de la [Banque transatlantique](#) ; administrateur à la Compagnie française des Métaux ; administrateur à la Compagnie la Confiance-Incendie ; commissaire [des comptes] à la Compagnie des forges de Châtillon, Commentry et Neuves-Maisons.

[1849-1934]

Marié à M^{lle} Busquet de Caumont.

[Fernand de Carrère est d'abord receveur des finances, puis secrétaire de La Confiance-Incendie dont il devint administrateur (1888), vice-président (1895) et président (de 1911 à son décès). Son fils Louis en sera à son tour administrateur. Fernand de Carrère devient aussi commissaire aux comptes de sociétés, en particulier de Châtillon-Commentry et de la Banque internationale de Paris, de son origine (1891) à son absorption en 1901 dans la BFCI (ou Banque Rouvier). Il entre en outre dans les conseils d'administration : Anciens Éts Cail en 1889 (poste qu'il échange l'année suivante contre celui de commissaire aux comptes), Pétroles Zipperlen/Société française des pétroles (1893-1895), Compagnie du télégraphe de Paris à New-York (1893), Compagnie française des câbles télégraphiques (1895), Compagnie française des métaux (1899), Secteur électrique de la rive de gauche de Paris (1904), Syndicat des obligataires des chemins de fer andalous et Banque commerciale et industrielle (1907), [Banque transatlantique](#), vice-président des Entrepôts et magasins généraux de Paris (EMGP) et des Docks et entrepôts de Rouen. [Président de la Société française des](#)

charbonnages du Tonkin à partir de 1895, il cède son poste vers 1900 à Albert du Monplanet, président du CIC, mais en reste administrateur jusqu'à son décès. Il siègea aussi aux Charbonnages de Kébao et aux Houillères de Bérestow-Krinka.]

DAL PIAZ (*John-Henri*), président de la [Compagnie générale transatlantique](#) ; vice-président du Comité central des Armateurs de France ; président de la Société des Armateurs français ; administrateur de la [Banque d'Algérie](#) [et de la [Banque transatlantique \(1922-1929\)](#)].

5, rue de Téhéran.

Grand officier de la Légion d'honneur.

Né à Paris, le 26 février 1865 [† 1929].

Marié à M^{lle} Baudoin.

Licencié en droit.

OPPERMANN (*Alfred*), ingénieur en chef des Mines, en retraite ; membre de divers conseils d'administration [Gaz et électricité de Marseille (vice-président), Énergie électrique du littoral méditerranéen, Suez*, la Marseillaise de crédit et les Huileries Darier de Rouffio] ; membre de l'Académie de Marseille.

Villa Marveyre, Prado, Marseille, T. : 92-77 (bureau, 2, rue Gustave-Ricard, Marseille).

Né à Mulhouse, le 11 janvier 1852.

Marié à M^{lle} Isabelle Darier. Trois enfants : [Blanche] M^{me} **Charlie Poirson** [président de la SICAF, administrateur de la Banque transatlantique (1929)([maison mère e la Banque commerciale du Maroc](#)), Banque nationale de la République d'Haïti, Sté industrielle des téléphones, Minière et Industrielle de Plakalnitza (Bulgarie), Sté de Bamako] ; M^{me} Robert Mieg ; M. Georges Oppermann.

Fils de feu M. Eugène Oppermann, directeur de la Banque de France, à Marseille.

Éduc. : Lycées de Marseille et de Strasbourg. Entré à l'École polytechnique en 1870, sorti dans le corps des Mines.

Ingénieur des Mines et ingénieur en chef des Mines à Marseille.

Œuvres : Étude de géométrie sur le Quadrilatère complet.

Club : Petit Cercle de Marseille.

WEYL-LAMBERT (*Lucien-Frédéric*), banquier ; directeur de la [Banque transatlantique](#).

83, rue Demours, T. : Wagram 96-01,

Chevalier de la Légion d'honneur [janvier 1922].

Né à Paris, le 13 novembre 1866 [† 1943].

[Fils de Marc Weyl (1835-1910), [administrateur gérant de la Société civile d'études immobilières à Madagascar \(1904\)](#), et de M^{me} († février 1926). Frère du littérateur Fernand Weyl (1874-1931) dit *Lucien Launay* et *Fernand Nozière*.

Sous-directeur, puis directeur (jan. 1919) et administrateur (jan. 1935) de la [Banque transatlantique](#).

[Administrateur de la Compagnie foncière et minière de Madagascar \(1906\)](#), de l'Immobilière du quartier de l'Opéra (mai 1920), [de la Société française du liège \(janvier 1929\)](#), de l'Immobilière Montchanin-Tocqueville (1933), de la Raffinerie François (dém. 1933), [de la Banque commerciale africaine \(1935\)](#), du Consortium des Marques (liquidateur en 1937)...]

L'EXPANSIONNISME INDUSTRIEL ET FINANCIER
EN RUSSIE

par R. MENNEVÉE

(*Les Documents politiques*, janvier 1924)

Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie (Socifro)

Le premier conseil d'administration (1920) comprenait
Georges Despret, administrateur de la Banque transatlantique ; de la Banque commerciale de la Méditerranée ; appartient au groupe des producteurs de produits chimiques, etc. ;

Assemblées générales et bilans
Tréfileries et laminoirs du Havre
(*L'Économiste parlementaire*, 1^{er} janvier 1924)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 28 décembre, sous la présidence de M. Robard, président du conseil d'administration, assisté des représentants de la Banque Transatlantique et de la Banque nationale de crédit en qualité de scrutateurs.

.....

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Journal des finances*, 16 mai 1924)

Les comptes de l'exercice 1923, approuvés par l'assemblée du 16 mai se sont traduits après amortissements et provisions par un bénéfice net de 5.169.684 fr. 71. Les actionnaires ont voté un dividende de 20 francs brut par action. Un acompte de 6 fr. 25 ayant, été distribué en janvier dernier, le solde 13 fr. 75 par action sera mis en distribution à partir du 1^{er} juillet prochain, sous déduction des impôts. Après attribution de 258.479 fr. 24 à la réserve légale, 800.000 francs à la réserve de prévoyance, 450.000 francs au fonds de prévoyance immobilier et une somme de 332.221 fr. 10 aux parts de fondateurs et aux tantièmes, il est resté 128.884 fr. 37 à reporter à nouveau. La réserve de prévoyance se trouve portée à 10.000.000 de francs et l'ensemble des réserves s'élève à 13.700.220 fr. 48.

Après avoir énuméré les nombreuses émissions auxquelles la Banque a participé au cours de l'exercice, le conseil d'administration souligne que malgré le trouble résultant des fluctuations brutales des changes, les entreprises industrielles et commerciales ont été généralement actives. Le mouvement d'affaires de la Banque s'en est naturellement ressenti et la progression des opérations courantes se manifeste dans le bilan par une augmentation des différents chapitres sur les chiffres correspondants du précédent exercice.

L'assemblée a renouvelé les pouvoirs de MM. Barbanson, Maurice Despret, Georges Despret et S[iegfried] Propper comme administrateurs de la société.

1924 (juillet) :
CRÉATION DE LA **BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE**

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 25 août 1924)

Les résultats de l'exercice 1923 de la Banque transatlantique se présentent, comparativement aux deux exercices précédents, en progression assez sensible. L'augmentation des bénéfices nets ressort environ à 12 %. Cette amélioration est due au développement général des affaires et à l'accentuation de l'activité productrice du pays. L'examen du bilan montre que les postes qui reflètent l'activité bancaire sont en augmentation, traduisant le parallélisme de la progression des affaires sociales et de notre balance commerciale devenue plus favorable.

Outre les opérations de banque, l'établissement a prêté son concours à un grand nombre d'émissions. En dehors des émissions de bons et d'obligations du Trésor français, du Crédit national ou du Crédit foncier de France et des compagnies de chemins de fer, la Banque transatlantique a participé au placement de bons ou d'obligations d'un certain nombre de sociétés industrielles importantes ainsi qu'à diverses augmentations de capital.

Le tableau des résultats au cours des trois derniers exercices montre que la progression des produits bruts a dépassé dans une mesure intéressante celle des frais correspondants

PROFITS ET PERTES

	1921	1922	1923
DÉBIT			
Frais généraux d'administration et impôts	1.864	1.948	2.264
Réescompte du portefeuille	1.172	1.405	1.535
Solde disponible	4.561	4.586	5.170
	<u>7.597</u>	<u>7.939</u>	<u>8.969</u>
CRÉDIT			
Intérêts, commissions et divers	<u>7.597</u>	<u>7.939</u>	<u>8.969</u>

Le bénéfice disponible a été réparti comme il suit :

Répartition	1921	1922	1923
Réserves	1.028	1.029	1.509
Actionnaires	3.200	3.200	3.200
Parts de fondateur	153	156	166
Conseil d'administration	153	156	166
Solde à reporter	27	45	129
	<u>4.561</u>	<u>4.586</u>	<u>5.170</u>

Le dividende de l'exercice a été maintenu à 20 francs brut, correspondant à 8 % de capital nominal des actions de 250 francs.

Un acompte de 6 fr. 25 a été payé en janvier et le solde, soit 13 fr. 75, a été mis en distribution au 1^{er} juillet sous déduction des impôts.

Le bilan au 31 décembre 1923 fait ressortir, comparativement aux deux exercices précédents, en progression assez sensible, comme le montre le tableau suivant :

BILAN AU 31 décembre (en 1.000 fr.)

	1921	1922	1923
ACTIF			
Actionnaires	29	—	—
Caisse et Banque de France	3.749	4.158	4.761
Portefeuille et bons de la Défense	65.488	88.405	89.860
Reports	1.065	2.471	4.977
Rentes, actions et obligations	10.256	10.803	9.947
Participations financières	1.909	2.458	3.239
Société immobilière du quartier de l'Opéra	1.905	1.905	1.905
Comptes courants et avances sur garanties	46.704	38.863	51.067
Débiteurs par acceptations	375	1.784	3.042
Immeubles sociaux	833	833	—
Comptes d'ordre	1.341	933	1.637
	<u>133.654</u>	<u>152.613</u>	<u>170.435</u>
PASSIF			
Capital	40.000	40 000	40.000
Réserves	10.134	11.162	12.191
Effets à payer	1.381	3.327	4.395
Dividendes restant à payer	107	87	90
Comptes courants et de dépôts	71.121	88.730	100.676
Comptes d'ordre	5.078	3.184	6.190
Bénéfices antérieurs	99	132	187
Réescompte du portefeuille.	1.172	1.405	1.530
Bénéfices de l'exercice	4.561	4.586	5.170
	<u>133.654</u>	<u>152.613</u>	<u>170 435</u>

Les postes qui représentent les valeurs immédiatement disponibles caisse, bons de la Défense et reports présentent, à 99 millions, une augmentation de 4 millions environ.

Le portefeuille titres et les participations financières se maintiennent à un niveau sensiblement égal de 13 millions. La Banque de Tunisie, au capital de laquelle elle est

intéressée, est dans une situation prospère. Après avoir doté largement ses réserves, elle a été en situation, en 1923, de distribuer 12 % comme pour l'exercice précédent. La Banque commerciale du Maroc, bien qu'influencée par la crise économique et financière de notre protectorat, se développe régulièrement.

Les travaux de transformation des immeubles acquis 17 et 19, boulevard Haussmann en vue du transfert des bureaux se poursuivent activement. Ces immeubles figurent sous la rubrique Société immobilière du quartier de l'Opéra.

On remarquera que le poste immeubles sociaux a disparu de l'actif à la suite de la vente de l'immeuble que la banque occupe rue de Mogador. La valeur de l'immeuble ne figure plus à l'actif, mais le bénéfice réalisé sur la vente a été porté au passif à un compte provision destiné à tenir compte du coût des nouvelles installations.

Les réserves figurent au bilan pour 12 millions 191.741 24 correspondant à 30 % du capital social. La situation financière de l'établissement, comme le fait ressortir le bilan, est très solide les exigibilités sont couvertes jusqu'à concurrence de 100 % par les disponibilités immédiates et de 54 % par les comptes courants ou avances garanties. La situation de trésorerie apparaît donc comme satisfaisante.

Annuaire industriel, 1925

FORCES MOTRICES DE LA VIS (Soc. de), 94, r. St-Lazare, Paris, 9^e. T. Gut 22-82. Ad. t. Applic-Paris. Cap. 2.200.000 fr. Cons. d'adm. : Bloch Marcel

SUD-ÉLECTRIQUE, 94, r. St-Lazare, Paris, 9^e. T. Gut. 22-82. Ad. t. Applic-Paris et Sudelec-Avignon. Direction de l'exploitation : 89, r. Joseph-Vernet, à Avignon. Cap. social de 15 millions de fr. Cons. d'adm. : Marcel Bloch...

BANQUE TRANSATLANTIQUE

Exercice 1924

(*La Cote de la Bourse et de la banque, 27 mai 1925*)

L'assemblée ordinaire de la Banque transatlantique qui s'est tenue le 15 mai sous la présidence de M. Thurneyssen, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1924, se soldant par un bénéfice net de 5.684.752 fr. 31 au lieu de 5.169.581 fr. 71 pour l'exercice 1923.

Malgré le trouble résultant des variations incessantes et souvent brutales des changes, malgré la charge croissante des impôts de toutes natures, malgré les préoccupations inhérentes aux problèmes difficiles que pose, pour la trésorerie de l'État, la liquidation des dettes extérieures et intérieures contractées pendant et après la guerre, la situation économique a poursuivi pendant l'exercice une amélioration progressive.

Cela tient à ce que l'activité productrice du pays, l'augmentation régulière de ses exportations, les résultats réalisés dans la reconstitution de ses régions dévastées, la mise en valeur de son domaine colonial, sont des facteurs dominants qui assurent son bon équilibre eu dépit des difficultés actuelles de tous ordres et qui affermissent la confiance intangible que doit inspirer son avenir.

D'une façon générale, toutes les branches des opérations de la Banque transatlantique et plus particulièrement ses affaires courantes de banque, ont été, durant cet exercice, particulièrement actives et sont en progression notable, comme le mettent en évidence les chiffres suivants, qui résument le compte de profits et pertes des deux derniers exercices et que nous faisons suivre de la répartition adoptée des bénéfices :

	1923	1924
CHARGES		
Frais généraux, impôts, contributions	2.263.719 59	2.901.499 31
Réescompte du portefeuille	1.535.956 00	1.784.490 70
Total	<u>3.799.655 59</u>	<u>4.685.990 01</u>
PRODUITS		
Int., commiss., bénéf. divers	8.969.246 30	10.370.742 32
Bénéfice net	<u>5.169.584 71</u>	<u>5.684.752 31</u>
Report antérieur	186.693 13	331.366 30
Solde disponible	<u>5.356.276 84</u>	<u>6.016.107 61</u>

Répartition

Réserve légale	258.479 24	244.237 55
Dividende	3.200.000 00	3.600.000 00
Fonds de prévoyance	1 250.000 00	1 240.000 00
Tantièmes	166.110 55	216.051 84
Parts de fondateur	66.110 65	215.051 34
Report à nouveau	315.576 50	451.767 38
Total égal	5.356.276 84	6.016.107 61

Le dividende de 1924 a été fixé à 9 % ou 22 fr. 50 brut par action, 17 fr. 20 par part de fondateur, au lieu de 8 % ou 20 fr. brut par action et 13fr.28 par part pour 1923.

En ce qui concerne les opérations financières auxquelles la Banque transatlantique a participé, elle a d'abord apporté son concours aux émissions des bons et des obligations du Trésor français et du Crédit national, des obligations des Compagnies de Chemins de fer, de la Ville de Paris, de l'Afrique Occidentale Française.

Quoiqu'un certain ralentissement se soit manifesté dans le placement des valeurs à revenu fixe, la Banque a participé avec succès au placement des obligations du Gaz de Paris, de l'Energie électrique du Nord de la France, de l'Union d'électricité, de l'Énergie électrique du Maroc, des bons de la Compagnie générale transatlantique, et de la Compagnie parisienne de distribution d'électricité.

La Banque transatlantique a pris part aux augmentations de capital suivantes:

Société des Grands Travaux de Marseille, de la Société générale d'entreprises, de la Société d'applications industrielles, des Établissements Gaiffe, Gallot et Pilon, de la Compagnie Française pour l'exploitation des Procédés Thomson-Houston, de l'Énergie électrique du Littoral méditerranéen, de l'Est électrique, de la Société Hydro-électrique des Basses-Pyrénées, de la Compagnie électrique de la Loire et du Centre, de l'Énergie électrique du Nord de la France, de la Société de mécanique de Gennevilliers, delà

Compagnie Forestière Sangha-Oubangui, de la Société Vermandoises de Sucreries, de la Société anonyme Félix Potin, etc.

Elle a, en outre, contribué à la création de la Banque commerciale africaine et a pris un intérêt dans la Banque de l'Isère à Grenoble.

Au bilan, le Portefeuille est en augmentation de 1.320.000 fr. Dans ce chapitre, figurent notamment les actions de la Banque de Tunisie et de la Banque commerciale du Maroc. La Banque de Tunisie proposera pour l'exercice 1924 un dividende de 14 % contre 12 % en 1923. La Banque commerciale du Maroc ne répartira pas de dividende pour l'exercice 1924.

Le compte Participations financières se présente en augmentation d'environ 800.000 fr. ; cette augmentation résulte des participations prises dans différentes affaires. L'Immobilière du Quartier de l'Opéra, figure pour sa valeur nominale; indépendamment de sa participation au capital-actions, la Banque Transatlantique continue à cette société l'avance des capitaux qui lui ont permis de régler le prix d'acquisition de ses immeubles et le coût des travaux de transformation. L'avancement des travaux de construction du nouveau siège social est suffisant pour que la société compte pouvoir mettre bientôt à la disposition de sa clientèle une organisation moderne susceptible de donner satisfaction à tous ses besoins.

BANQUE TRANSATLANTIQUE

(Documents politiques, diplomatiques et financiers, juin 1925)

Pendant l'exercice 1924, dont les comptes ont été soumis à l'assemblée du 15 mai, la Banque transatlantique a vu toutes les branches de ses opérations, et notamment ses affaires courantes de banque, particulièrement actives et en progression notable. Indépendamment des nombreuses émissions auxquelles elle a participé, elle a contribué à la création de la Banque commerciale africaine qui, par ses agences du Sénégal, du Congo et du Dahomey, a pris une place importante dans le mouvement des transactions commerciales de l'Afrique occidentale. Le compte de profits et pertes s'est soldé par un excédent, de 10.370.741 fr. 03, qui, déduction faite des frais généraux et, réescompte du portefeuille, a laissé un bénéfice net de 5.684.751 fr. 02. La répartition, conformément aux statuts, a permis d'attribuer un dividende total de 9 %, soit 22 fr. 50 par action et de porter une somme de 1.250.000 francs au fonds de prévoyance immobilière. L'ensemble des réserves s'élève, ainsi, à l'heure actuelle, à 15.234.458 fr. 03, représentant 38 % environ du capital social. Le dividende de 22 fr. 50 sera mis en paiement à partir du 25 mai courant, sous déduction des impôts et de l'acompte de 6 fr. 25 payé en janvier. (Communiqué.)

BANQUE TRANSATLANTIQUE

(Le Temps, 3 août 1925)

La Banque transatlantique, comme la généralité des établissements de crédit, a enregistré pour l'exercice 1924 une progression assez sensible des opérations de banque et compensé par le jeu de son activité bancaire le ralentissement des émissions. Malgré le trouble apporté à la vie économique et financière par l'instabilité des changes, malgré les préoccupations et les *impedimenta* résultant des difficultés de trésorerie auxquelles l'État a dû faire face et des charges fiscales de plus en plus lourdes que le commerce et l'industrie ont eu à supporter, l'activité productrice s'est encore accentuée et le mouvement général des transactions fortifié. Les banques ont éprouvé l'heureux

contrecoup de l'accroissement très notable de notre commerce extérieur et de l'essor remarquable de notre industrie pendant cette période. L'augmentation importante des dépôts dont la Banque transatlantique a bénéficié lui a permis plus particulièrement de tirer parti des besoins de plus en plus grands de capitaux de sa clientèle.

Le poste d'avances garanties, en augmentation de 18 millions sur l'exercice précédent, traduit plus particulièrement l'accroissement des emplois bancaires des ressources dont dispose l'établissement et les satisfactions plus larges données aux demandes de crédit sous toutes ses formes qui lui ont été adressées.

Comme nous l'indiquons plus haut, les opérations de placement ont été beaucoup moins actives. D'une part, l'incertitude généralisée a détourné les capitaux des immobilisations industrielles et poussé à une thésaurisation irraisonnée et indéfendable. D'autre part, la dépréciation importante du franc et la crainte qu'elle ne se poursuive et ne s'aggrave a éloigné la clientèle des valeurs à revenu fixe, sans compter le vide opéré sur le marché des disponibilités par l'exode des capitaux. Malgré ces circonstances défavorables, la banque a prêté son concours efficace à l'État, au Crédit national, aux compagnies de chemins de fer, à la ville de Paris. Elle a participé à un certain nombre d'augmentations de capital de plusieurs grandes sociétés industrielles. Elle a contribué en particulier à la création de la Banque commerciale africaine, qui, dès les premiers mois de son existence, et grâce à un personnel déjà entraîné et compétent, par ses agences du Sénégal, du Congo, du Dahomey, a pris immédiatement une place remarquable parmi les affaires de banque de l'Afrique occidentale.

Les revenus du portefeuille ont été plus satisfaisants. La Banque de Tunisie*, en particulier, distribue en effet un dividende de 14 % contre 12 % en 1923. Elle continue à se développer dans des conditions très intéressantes.

Le tableau des résultats au cours des trois derniers exercices montre que la progression des produits bruts a été régulière et a dépassé dans une mesure intéressante celle des frais correspondants :

PROFITS ET PERTES (en 1.000 fr.)

	1922	1923	1924
DÉBIT			
Frais généraux d'administration et impôts	1.948	2.264	2.902
Réescompte du portefeuille	1.405	1.535	1.784
Solde disponible	4.586	5.170	5.685
	<u>7.939</u>	<u>8.969</u>	<u>10.371</u>
CRÉDIT			
Intérêts, commissions et divers	<u>7.939</u>	<u>8.969</u>	<u>10.371</u>

On observera que, tandis que les produits bruts de 1924 ont progressé, par comparaison avec 1923, de 1,4 million, la progression des frais généraux a été limitée à 700.000 francs en chiffres ronds.

Le bénéfice disponible a été réparti comme il suit (en milliers de francs) :

Répartition	1922	1923	1924

Réserves			
Réserves	1.029	1.509	1.534
Actionnaires	3.200	3.200	3.600
Parts de fondateur	156	166	215
Conseil d'administration	156	166	215
Solde à reporter	45	129	121
	<u>4.586</u>	<u>5.170</u>	<u>5.685</u>

Le dividende de l'exercice a été fixé à 22 fr. 50, correspondant à 9 % du capital nominal des actions de 250 francs, contre 20 fr. brut pour 1923.

Un acompte de 6 fr. 25 a été payé en janvier et le solde, soit 16 fr. 25, a été mis en distribution au 25 mai sous déduction des impôts.

Le bilan au 31 décembre 1924 présente, par comparaison avec les deux bilans précédents, un accroissement très notable :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 fr.)

	1922	1923	1924
ACTIF			
Caisse et banque de France	4.158	4.761	7.331
Portefeuille et bons de la Défense	88.405	89.860	113.927
Reports	2.471	4.977	4.951
Rentes, actions et obligations	10.803	9.947	11.221
Participations financières	2.458	3.239	4.080
Société immobilière du quartier de l'Opéra	1.905	1.905	1.905
Comptes courants et avances sur garanties	38.863	51.067	69.390
Débiteurs par acceptations	1.784	3.042	2.290
Immeubles sociaux	833	—	—
Comptes d'ordre	933	1.637	1.131
	<u>152.613</u>	<u>170.435</u>	<u>216.226</u>
PASSIF			
Capital	40.000	40.000	40.000
Réserves	11.162	12.191	14.031
Effets à payer	3.827	4.395	3.275
Dividendes restant à payer	87	90	83
Comptes courants et de dépôts	88.730	100.676	143.019
Comptes d'ordre	3.184	6.190	6.349

Bénéfices antérieurs	132	187	—
Réescompte du portefeuille	1.405	1.536	1.784
Bénéfices de l'exercice	4.586	5.170	5.685
	<u>152.613</u>	<u>170.435</u>	<u>216.226</u>

La progression des comptes courants et des dépôts a été remarquable. En quatre années (en 1921, ce chiffre s'élevait à 71 millions) leur montant a doublé, témoignant de la confiance et de l'extension de la clientèle. On observera que les postes qui totalisent les disponibilités immédiates, caisses, bons de la Défense et reports, ressortent en augmentation de 27 millions.

On voit que le total du portefeuille rentes, actions et obligations et des participations financières, est, en augmentation de 2 millions, en chiffres ronds, qui correspondent aux participations prises dans différentes affaires, et notamment dans celles indiquées plus haut.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 3 août 1925)

Le poste correspondant à la participation dans le capital actions de la Société immobilière du quartier de l'Opéra continue à figurer pour sa valeur nominale. Mais la banque lui fait toujours l'avance de capitaux correspondant au prix d'acquisition des immeubles et au coût des travaux de transformation. Le rapport indique que l'occupation des nouveaux bureaux, boulevard Haussmann, 17 et 19, deviendra effective dans quelques mois.

Les réserves figurent pour 14 millions, correspondant à 35 % du capital social.

La situation de trésorerie apparaît largement assise. On observe en effet que le total des exigibilités, qui représente 148 millions, est couvert jusqu'à concurrence de 85 % par des disponibilités immédiates et 47 % par les comptes courants, avances garanties et débiteurs par acceptations.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, janvier 1926)

Depuis le 4 janvier, le siège de cette banque est transféré au n° 19 du boulevard Haussmann, au coin de la rue du Helder.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, juin 1926)

La Banque transatlantique, dont le siège et les services sont installés dans ses nouveaux locaux, 17, boulevard Haussmann, depuis le commencement de l'année, a tenu son assemblée générale ordinaire le 21 mai. Les comptes font apparaître une nouvelle et importante progression des affaires.

Le compte de Profits et pertes se solde par un excédent de 11.396.369 fr. 19 dont il faut déduire pour frais généraux, impôts et réescompte du portefeuille 5.368.976 fr. 55, laissant un bénéfice net de 6.027.392 fr. 64.

Après divers prélèvements statutaires et affectation aux réserves dont l'ensemble atteint 16.185.827 fr. 69, soit 40,46 % du capital, il est attribué aux actionnaires un dividende de 9 1/2 %, soit 23,75 par action qui sera mis en paiement à partir du 26 mai courant sous déduction de l'acompte de 6,25 déjà distribué, ainsi que des impôts.

Les comptes ont été approuvés à l'unanimité. L'assemblée a réélu en qualité, d'administrateurs MM. Thurneysen et de Carrère, et ratifié la nomination de M. [Albert] Galicier.

DE LUCHON
(*Le Gaulois*, 25 juillet 1926)

Sont arrivés au Pyrénée Palace : M. Carlos de Olazabal, M^{me} Arieu, M. Fred Sterry, président du conseil d'administration du Plaza Hôtel, à New-York ; M^{lle} de Alvear, M. et M^{me} éopold Frederick, le directeur de la Banque transatlantique et M^{me} Weyl-Lambert, M. Santos Suarez, etc.

Sont attendus : M. et M^{me} F. de Connill, et M^{lle} de Essalante, M. del Carril.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 16 août 1926)

Les entreprises industrielles, commerciales ou financières qui constituent la vieille et solide clientèle de la Banque transatlantique ont subi, au cours de l'année 1925, le contrecoup de l'instabilité des changes et des lourdes charges fiscales que les nécessités ont fait peser sur l'économie générale française. Si l'activité de la banque s'est ressentie de cette situation, elle n'en a pas moins réalisé une nouvelle et importante progression de ses affaires. Comme le fait observer très justement le rapport, l'incertitude économique altère les crédits, « rend difficile la réalisation des programmes d'ensemble dont l'exécution comporte une certaine durée et commande la prudence dans les engagements et la liquidité dans la trésorerie ».

Les établissements de crédit ont trouvé assez aisément dans les recours au crédit plus nombreux et plus rémunérateurs de leur clientèle une compensation aux difficultés résultant des circonstances. C'est une question d'adaptation que la Banque transatlantique a su résoudre à son avantage.

Un des effets les plus regrettables de la crise monétaire que le pays a traversée a été la diminution sensible des appels au crédit par voie d'émission de valeurs à revenu fixe ou variable qui, antérieurement, alimentaient leur compte des profits.

L'activité de la banque s'est exercée, en effet, plus particulièrement dans le domaine des opérations bancaires. Elle n'en a pas moins participé, en dehors des placements de bons et obligations du Trésor français, en collaboration avec les grands établissements de la place; à un certain nombre d'émissions d'actions de sociétés industrielles importantes. Parmi les opérations auxquelles elle a participé se place l'augmentation de capital de la Banque commerciale africaine, qu'elle avait fondée avec le concours de divers groupes financiers. Cette banque paraît avoir constitué sur les principales places de l'Afrique occidentale et équatoriale une clientèle importante, et les résultats particulièrement satisfaisants qu'elle a obtenus, dès ses premiers, exercices, lui ouvrent des perspectives intéressantes.

Le compte de profits et pertes de l'exercice se solde par un bénéfice de 11.396.369 fr. 19, en progression sensible sur les bénéfices des exercices antérieurs, comme le montrent les chiffres suivants :

PROFITS ET PERTES (en 1.000 fr.)

	1923	1924	1925
CRÉDIT			
Intérêts, commissions et divers	<u>8.969</u>	<u>10.371</u>	<u>11.396</u>
DÉBIT			
Frais généraux d'administration et impôts	2.264	2.902	3.780
Réescompte du portefeuille	1.535	1.784	1.589
Solde disponible	5.170	5.685	6.027
	<u>8.969</u>	<u>10.371</u>	<u>11.396</u>

On voit que le rythme de la progression des produits bruts et du solde disponible est régulier, témoignant d'un accroissement normal et constant de la clientèle.

Répartition	1923	1924	1925
Réserves	1.509	1.534	1.751
Actionnaires	3.200	3.600	3.800
Parts de fondateur	166	215	228
Conseil d'administration	166	215	228
Solde à reporter	129	121	20
	<u>5.170</u>	<u>5.685</u>	<u>6.027</u>

Le dividende de l'exercice a été fixé à 23 fr. 75 correspondant à 9 1/2 % contre 22 fr. 50 correspondant à 9 % pour 1924 et à 20 francs et 8. % pour 1923. Le dividende s'achemine vers 10 %.

L'acompte de 6 fr. 25 ayant été distribué en janvier, le solde soit 17 fr. 50 a été mis en distribution à partir du 25 mai. Le conseil indique qu'à l'avenir, le dividende sera distribué en une seule fois, sitôt après l'assemblée générale.

La progression que nous avons montrée dans les résultats se reflète dans celle des bilans en fin d'exercice.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE (EN 1.000 fr.)

	1923	1924	1925
ACTIF			
Caisse et Banque de France	4.761	7.331	6.688

Portefeuille et bons de la Défense	89.860	113.927	111.159
Reports	4.977	4.951	7.302
Rentes, actions et obligations	9.947	11.221	13.112
Participations financières	3.239	4.080	3.519
Société immobilière du quartier de l'Opéra	1.905	1.905	—
Comptes courants et avances sur garanties	51.067	69.390	102.783
Débiteurs par acceptations	3.042	2.290	3.214
Immeubles sociaux	—	—	—
Comptes d'ordre	1.637	1.131	1.613
	<u>170.435</u>	<u>216.226</u>	<u>249.390</u>
PASSIF			
Capital	40.000	40.000	40.000
Réserves	12.191	14.031	15.709
Effets à payer	4.395	3.275	5.190
Dividendes restant à payer	90	83	93
Comptes courants et de dépôts	100.676	145.019	175.674
Comptes d'ordre	6.190	6.349	5.108
Bénéfices antérieurs	187	—	—
Réescompte du portefeuille	1.536	1.784	1.589
Bénéfices de l'exercice	5.170	5.685	6.027
	<u>170 435</u>	<u>216.226</u>	<u>249.390</u>

L'examen comparatif des bilans fait ressortir une augmentation régulière des comptes courants et dépôts qui ont doublé en quatre ans, apportant à l'établissement des moyens d'action plus étendus dans les conditions les plus favorables.

Cette confiance de la clientèle impose à la direction le souci de l'équilibre constant des exigibilités et des ressources disponibles. Leur rapprochement montre que ce souci de liquidité est satisfait très largement. En contrepartie des dépôts ou des effets à payer qui s'élèvent à 180 millions se placent 125 millions de disponibilités immédiates correspondant à 84 % et 102 millions de comptes courants débiteurs correspondant à 56 %. L'excédent total des divers postes disponibles ressort à 47 millions.

Le poste Rentes, actions et obligations se présente en augmentation de près de 2 millions par suite de l'incorporation de la participation Société immobilière du Quartier de l'Opéra dans le portefeuille. Cette dernière société, outre les immeubles 17 et 19 du boulevard Haussmann, vient d'acquérir, les immeubles 13 et 15 rue du Helder attenants aux précédents, ce qui lui constitue un domaine immobilier important et particulièrement bien situé.

Parmi les valeurs qui font partie du portefeuille se placent les actions de la Banque de Tunisie qui continue à se développer dans les conditions les plus favorables et a porté son dividende de 14 à 16 %. La Banque commerciale du Maroc, à laquelle la banque est intéressée, après avoir été éprouvée par la crise, a repris toute son activité. Elle va

procéder à sa réorganisation financière dans des conditions qui permettent de bien augurer de son avenir.

Depuis le commencement de l'exercice, la Banque transatlantique a transféré son siège dans l'immeuble du boulevard Haussmann spécialement aménagé pour ses services. Les besoins d'une clientèle qui ne cesse de se développer comportaient cette mise à sa disposition de locaux répondant à une organisation bancaire plus moderne. En vertu du principe que l'organe crée la fonction, on est fondé à prévoir pour la banque un nouvel essor d'activité, et un élargissement de la clientèle. Elle recueillera dans ce cadre rajeuni et modernisé, plus en harmonie avec son crédit, le bénéfice d'un passé dans lequel la prudence, l'initiative et la compréhension constante des besoins industriels et commerciaux ont toujours été associés dans une heureuse proportion.

Compagnie financière transatlantique
(*Le Journal des débats*, 10 janvier 1927)

On a appris, par la suite, la fondation d'une nouvelle société, dénommée Compagnie financière transatlantique, dont le conseil d'administration est composé comme suit : ... M. [Marcel] Bloch, administrateur-directeur général de la Banque transatlantique, administrateur de la Compagnie générale transatlantique ; ... A[ilbert] Galicier, administrateur de la Banque transatlantique...

M. Dal Piaz a été élu président et M. Homberg, vice-président. Un des objets de la constitution de cette société serait de défendre la grande entreprise nationale qu'est la Compagnie transatlantique contre les achats de ses actions par des groupes étrangers qui chercheraient à s'assurer le contrôle de l'affaire.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Journal des finances*, 27 mai 1927)

Réunis le 20 mai sous la présidence de M. [Auguste] Thurneysen, les actionnaires ont approuvé les comptes de 1926. Le compte « Profits et pertes » se solde par un excédent de 15.168.149 francs. Après déduction des frais généraux, impôts et réescompte du portefeuille (7.932.913), le bénéfice net s'établit à 7.235.536 fr. Après divers prélèvements statutaires et affectation aux réserves, dont l'ensemble s'élève à environ 18.000.000, le dividende est fixé à 10 1/2 %, soit 2 fr. 95 par action, contre 23,75. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 1^{er} juin, sous déduction de l'acompte de 10 francs déjà distribué, ainsi que des impôts.

Malgré les conditions difficiles de l'exercice 1926, les diverses branches d'activité ont marqué, dit le rapport, un développement important. La filiale Immobilière du Quartier de l'Opéra a réalisé dans l'ensemble un revenu plus appréciable.

Jusqu'ici, le conseil a racheté 4.800 parts sur 12.500, les autres porteurs réclamant un prix onéreux. Des participations ont été prises dans les banques coloniales ([Banque de Tunisie](#), [Banque commerciale du Maroc](#) et [Banque commerciale africaine*](#)). L'augmentation de capital actuellement en cours (40 à 60 millions, par l'émission à 312,59 de 80.000 actions de 250 fr.) est rendue nécessaire par le développement des affaires.

BANQUE TRANSATLANTIQUE

(Documents politiques, diplomatiques et financiers, juin 1927)

L'assemblée générale annuelle a approuvé les comptes de l'exercice 1926 qui s'est soldé par un bénéfice net de 7.235.530 fr. 40 dont le conseil a proposé la répartition suivante :

Aux actionnaires	4.200.000 00
À l'amortissement des dépenses d'installation	818.944 45
À l'amortissement des dépenses de coffres-forts	74.440 00
À l'amortissement des machines comptables et à calculer	266.000 00
À la réserve de prévoyance	1.000.000 00
Au conseil d'administration	276.197 96
Aux parts de fondateur	276.197 96
Et reporté à nouveau au compte, des actionnaires, le solde	9.583 72

Le dividende pour l'exercice 1926 est fixé à la somme de 26 fr. 25 par action et est mis en paiement depuis le 1^{er} juin, sous déduction des impôts et de l'acompte de 10 francs payé le 24 décembre 1926.

Les porteurs de parts de fondateur recevront, en même temps, une répartition de 22 fr. 09 par titre, sous déduction des impôts.

MM. Joseph Faure et Marcel Bloch, administrateurs sortants, ont été réélus, et M. William Thys a été nommé administrateur.

LA PRESSE INTERNATIONALE
L'oligarchie et la presse
La revue *Pax*

(Documents politiques, diplomatiques et financiers, juillet 1927)

Voici les sociétés auxquelles appartiennent les membres du comité de direction économique de *Pax* :

M. John Dal Piaz

Conseil supérieur des chemins de fer,
Comité des armateurs de France,
[Banque transatlantique](#),
[Banque de Tunisie](#),
[Banque de l'Algérie](#),
Compagnie générale transatlantique,
Entreprise maritime et commerciale [EMC (Estier)],
Société maritime nationale,
Les Armateurs français,
Compagnie de navigation mixte,
Compagnie marseillaise de navigation à vapeur (Fraissinet),
Compagnie française de navigation à vapeur (Cyprien Fabre),
Société marseillaise de trafic maritime,
Société nationale de sauvetage et de remorquage,
Les Consignataires réunis,

Société franco-anglaise d'affrètements,
Loire-Maroc,
Union commerciale de Bordeaux-Bassens,
Société Marocaine de Charbons et Briquettes,
Société commerciale du canal de Tancarville,
Manutention marocaine,
Consortium français pour l'importation des charbons marocains,
Établissements métallurgiques de Caronte,
Seine et Rhône (Assurances),
Compagnie du Port de Fédhala,
Société d'Entrepôts Frigorifiques de l'Afrique du Nord [SEFAN],
Compagnie d'exploitation radio-électrique,
Compagnie radio-maritime,
Société d'applications de moteurs à huile lourde,
Combustibles purifiés, Procédés Treint,
Les Consommateurs de pétrole,
France-États-Unis,
La Néréïde (Aviation),
Aérienne France-Algérie,
Compagnie franco-roumaine de navigation aérienne (devenue Compagnie internationale de navigation aérienne),
Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire [Penhoët],
Société d'études du chemin de fer transafricain,
Docks et entrepôts de Marseille,
Société générale des abattoirs municipaux au Maroc,
Union commerciale indochinoise et africaine [LUCIA],
Makanghia,
Compagnie générale hellénique,
La France vivante, revue du groupe des Rénovateurs (alias Probus).

M. Georges Despret

Banque transatlantique,
Banque commerciale africaine,
Banque française de l'Afrique équatoriale, devenue Banque française de l'Afrique,
Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie,
Forges de Mibourd [*sic* : *Milourd* à Anor (Nord)],
Compagnie de Floresse [*sic* : *Floreffe*] (belge) (pour la fabrication des glaces, verres et produits chimiques),
Compagnies réunies des glaces et verres spéciaux du Nord de la France,
Fond. Compagnie française des produits chimiques et matières colorantes de Saint-Clair-du-Rhin [*sic* : Rhône],
Glaces de Sainte-Marie-d'Oignies,
Compagnie Furness C°,
Ateliers de constructions de Compiègne.

BANQUE TRANSATLANTIQUE

(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, décembre 1927)

L'assemblée extraordinaire du 14 décembre a décidé que les actions actuelles de 200 francs seront échangées à raison de 2 pour 1 contre des actions de 500 francs à créer. Elle a autorisé le conseil à porter en une ou plusieurs fois le capital de 60 à 100

millions de francs, par émission d'actions réservées pour trois quarts aux actionnaires actuels et pour un quart aux porteurs de parts. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

La responsabilité des banques
dans les émissions clandestines
par R.M. [Roger Mennevée]
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, février 1928)

Un exemple typique de ces émissions clandestines — au moins en partie — est celle de l'augmentation de capital de l'Algérienne de Matériel Agricole faite sous les auspices de la Barclays Bank Ltd.

Or, n'est-ce pas précisément cette banque qui vient d'être victime, à Boulogne, d'un vol de 3 millions, de la part d'un employé qu'on ne surveillait guère dans ses opérations ? Et ne doit-on pas craindre que l'Algérienne de Matériel Agricole ne soit pas gérée avec plus de prudence ?

Ce dont on doit s'étonner également, c'est que la Banque transatlantique et le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie prêtent leur concours à la Barclays Bank pour cette opération.

L'application des tarifs douaniers
(*Le Gaulois*, 4 avril 1928)

Cette question, particulièrement difficile et compliquée pour le profane, a été traitée avec autant de compétence que de clarté par M^e Fabien Thibault, ancien, directeur des douanes de Paris, au 136^e déjeuner-conférence de la revue *Commerce et industrie* [...], sous la présidence de M. Jean [sic : Auguste] Thurneysen, l'éminent et sympathique directeur de la Banque transatlantique. Cette conférence, qui est un guide précieux pour les importateurs et les exportateurs français, paraîtra *in extenso* dans le numéro d'avril de *Commerce et industrie*. [...]

Banque transatlantique
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, juin 1928)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 18 mai, sous la présidence de M. Auguste Thurneysen, président du conseil d'administration, assisté de MM. Émile Thurneysen et [Raoul] Sautter comme scrutateurs. 47.118 actions étaient présentes ou représentées.

.....

LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
Banque Transatlantique
(*Le Rappel*, 3 juin 1928)

Sous la présidence de M. Auguste Thurneysen, président du conseil d'administration, les actionnaires de la Banque Transatlantique ont tenu leur assemblée générale annuelle le 18 mai.

Les comptes de l'exercice 1927, sur lesquels ils avaient à statuer, se soldent en bénéfice brut de 17.669.653 francs et net de 8.124.678 francs dont, sur la proposition du conseil, ils ont adopté la répartition suivante :

Réserve légale, 406.233 francs ; Amortissement du solde des dépenses d'installations et du mobilier, 920.599 fr. ; Amortissement des machines à calculer et des dépenses d'installation des coffres-forts, 237.673 francs ; 5 % aux actions, 2.125.000 francs ; Réserve de prévoyance, 987.027 francs ; Actions anciennes, 5 1/2 % de dividende supplémentaire, 2.200.000 francs ; aux Actions nouvelles, 550.000 francs ; au conseil, 344.814 francs ; aux Parts, 344.814 fr. ; Report au compte des actionnaires, 8.514 francs.

Après cette répartition, les réserves s'élèvent à environ 22.400.000 francs.

Le dividende a été fixé comme suit : 52 fr. 50 pour les actions anciennes de 500 francs ; 16 fr. 875 pour les actions nouvelles de 500 francs ;

Pour les actions de 250 francs, dont l'échange n'a pas encore été effectué, il est réparti : 26 fr. 25 pour les actions anciennes, 8 fr. 4375 pour les actions nouvelles.

MM. Dal Piaz et Edmond Regnaud, administrateurs sortants, ont été réélus.

Le rapport du conseil rappelle que le développement pris par l'activité sociale a eu pour conséquence l'augmentation du capital de 40 à 60 millions de francs, opération qui a été réalisée avec un plein succès. Il rappelle également l'échange des actions de 250 fr. nominal, à raison de 2 contre une action nouvelle de 500 francs. Cet échange, qui a commencé le 1^{er} février dernier, est actuellement en très bonne voie.

Comme précédemment, la Banque Transatlantique a participé, en 1927, aux principales opérations de placement tant des bons ou obligations émis par le Trésor que des obligations émises par les Groupements de reconstitution, les Villes, les Chemins de fer, etc., etc. Elle a participé de même aux principales augmentations de capital effectuées au cours de l'an dernier.

Elle a pris également part à la constitution de la Compagnie financière transatlantique [et à une nouvelle augmentation du capital de la Banque commerciale africaine, qui a porté à seize le nombre de ses agences et dont le développement se poursuit dans les meilleures conditions.](#)

Il y a lieu d'observer que les principales disponibilités immédiates s'élèvent à environ 245.600.000 francs et que le compte Rentes, actions, obligations est en augmentation de 900.000 francs sur le chiffre du précédent exercice : il figure au bilan pour 14 millions 861.633 francs. Au passif : les Effets et chèques à payer sont inscrits pour 17.278.422 francs, les Comptes courants et comptes de dépôt, pour 233.859.222 francs.

Sur la question d'un actionnaire, M. Bloch, administrateur-directeur général, a expliqué que, si l'augmentation des frais généraux pour l'exercice 1927 a été d'environ 1.700.000 francs, elle est imputable à peu près pour moitié à l'augmentation des impôts. Quant aux dépenses du personnel, elles proviennent, d'une part, de l'augmentation de son effectif ; d'autre part, de l'amélioration du sort de ceux qui le composent.

Il est possible qu'il y ait une nouvelle augmentation des frais généraux, cette année, mais de moindre importance qu'en 1927.

Avant de lever la séance, le Président a indiqué que 85 % des actions anciennes sont maintenant échangées. Il a invité les actionnaires qui n'auraient pas encore procédé à cet échange, à ne pas le différer davantage, comme cela est, d'ailleurs, dans leur intérêt, attendu qu'en raison du petit nombre d'actions de 250 francs encore en circulation les transactions sur ces titres étaient forcément des plus restreintes, en attendant qu'il n'y en ait plus du tout.

1928 (décembre) : PARTICIPATION DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DU LIÈGE
Despret et Weyl-Lambert, administrateurs
Usines en Algérie

OBSÈQUES DE M. J. DAL PIAZ
(*Le Temps*, 22 août 1928)

[...] De magnifiques couronnes avaient été envoyées par la Compagnie générale transatlantique, le Comité central des armateurs, le conseil et le personnel de la Banque transatlantique, la Banque d'Algérie, la Banque de Tunisie, l'Office national du tourisme, l'Association des grands ports français, les Armateurs français, le Crédit national hôtelier, The American University Union, The American Club de Paris, etc. [...]

UNION FINANCIÈRE ET COLONIALE*
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 janvier 1929)

La Banque Transatlantique vient de présider, avec le concours de quelques banques importantes, à la constitution sous cette dénomination d'une société holding destinée à faciliter le développement de ses opérations financières et l'élargissement de ses initiatives.

Le capital d'origine se monte à 18 millions, divisé en 24.000 actions A nominatives, d'une valeur nominale de 500 francs Le conseil a dès à présent la faculté d'élever le capital à 60 millions, par l'émission d'actions B titulaires d'un droit de vote cinq fois moindre que celui des actions A. Il n'existe pas de parts de fondateur.

Le conseil d'administration est composé de MM. Auguste Thurneysen, président ; Marcel Bloch, Georges Despret et Albert Galicier, de la Banque Transatlantique ; William Thys, de la Banque de Bruxelles.

Électrobel*
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, février 1929)

[...] La Banque transatlantique (de Paris) a également participé à cette constitution et deux de ses administrateurs, MM. Marcel Bloch et S[iegfried] Propper ³², figurent au conseil d'administration.
(*Politikal*).

Banque transatlantique
(*Le Temps*, 1^{er} avril 1929)

³² Siegfried Propper : voir Compagnie du gaz et régie co-intéressée des eaux de Tunis.

Réunis en assemblée extraordinaire, le 25 mars 1929, les actionnaires ont reconnu sincère et véritable la déclaration notariée de versement et de souscription, relative à l'augmentation de capital de 60 à 80 millions de francs par l'émission de 40.000 actions nouvelles, de 500 francs. En conséquence, le capital social est définitivement fixé à 80.000.000 de francs.

L'assemblée extraordinaire, qui devait autoriser le conseil à augmenter éventuellement le capital, n'ayant pu réunir le quorum exigé par la loi, a été remise au 3 mai, à l'issue de l'assemblée ordinaire.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 10 avril 1929)

L'exercice 1928 se solde par un bénéfice net de 10.023.781 fr. 24. Le rapport des commissaires des comptes, qui sera soumis à l'assemblée du 3 mai, fait ressortir la progression du mouvement d'affaires de la société qui se manifeste par une nouvelle augmentation du total du bilan au 31 décembre 1928 à 444 millions 776.124 fr. 95 contre 349.069.038 fr. 68 au 31 décembre 1927. Rappelons que le conseil proposera à l'assemblée un dividende de 11 %, soit 55 fr. contre 10 1/2 % précédemment, et une dotation qui portera les réserves à 24.700.000 fr., non compris les sommes devant provenir de la récente augmentation de capital.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Journal des finances*, 10 mai 1929)

[...] À la suite du décès de M. Dal Piaz, M. R[ené] Fould, président de la Société des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire, vice-président de la Compagnie générale transatlantique, a été nommé administrateur ; d'autre part, les pouvoirs de M. Gaston Barbanson, Maurice Despret, Siegfried Propper et Georges Despret, administrateurs sortants, ont été renouvelés.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 13 mai 1929)

L'assemblée générale ordinaire du 4 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1928, qui font apparaître un bénéfice net de 10 millions 23.781 francs, en augmentation de 1.899.102 fr. 51 sur celui de 1927.

Le dividende a été fixé à 55 francs par action.

Il a été porté 236.933 fr. 80 à des amortissements divers et 1.750.000 francs à la réserve de prévoyance. Il a été reporté à l'exercice suivant 28.526 fr. 72.

La période dont nous avons vous entretenir, dit le conseil dans son rapport, a été dominée par la stabilisation légale du franc, qu'une longue stabilité de fait avait méthodiquement et heureusement préparée.

Il s'agit maintenant, par une sage politique économique et budgétaire, de consolider définitivement l'équilibre établi.

Cet équilibre, consacré par la loi et appuyé par des réserves considérables d'or et de devises, doit, sur des bases désormais invariables, permettre la réalisation des programmes longue portée des industries nationales, favoriser le libre développement

des commerces d'exportation et ramener à notre marché financier les grandes transactions internationales avec les avantages économiques et politiques qu'elles comportent.

Les opérations de notre établissement, dans toutes les branches de son activité, ont marqué une nouvelle progression qui nous a conduits, dès le début de la présente année, à porter notre capital de 60 à 80 millions de francs.

En dehors de nos affaires courantes qui se sont largement développées, nous avons, comme par le passé, apporté notre concours aux opérations effectuées par le Trésor, aux émissions d'obligations des groupements de reconstitution et des chemins de fer français, aux placements d'obligations et de bons d'un certain nombre de sociétés industrielles.

Nous avons participé aux augmentations de capital de la Compagnie générale transatlantique, de la Société générale de constructions électriques et mécaniques « Alsthom », des Tréfileries et laminoirs du Havre [LTH], des Hauts fourneaux, forges et aciéries de Pompey, du Sud-Lumière, des Compagnies réunies des glaces et verres spéciaux du Nord de la France, de la Société française de Tubize, de la Société financière internationale de la soie artificielle, de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui [CFSO*], de la Société lorraine des anciens établissements de Diétrich et C^{ie}, de l'Industrielle foncière, de la Société des hôtels de l'Étoile, etc.

Nous avons pris part la constitution de la Société nouvelle de papeterie, de la Compagnie parisienne de chauffage urbain [CPCU], de la Société industrielle d'exploitation des moyens de transport [Simotra], de la Société française du liège [Sofrali], de la Société financière franco-belge de colonisation, de la Compagnie générale d'entreprises électriques et industrielles (Électrobel), etc.

Nous avons pris un intérêt dans la Compagnie parisienne de réescompte et dans la Banque Chrissoveloni, à Bucarest.

Nous avons constitué l'Union financière et coloniale*, qui a pour principal objet de prendre et de conserver des participations dans des entreprises financières et industrielles.

En raison des souscriptions et participations nouvelles dont nous venons de vous entretenir, le compte « Rentes, actions, obligations » et le compte « Participations financières » se présentent en notable augmentation sur le précédent exercice:

La Banque commerciale du Maroc* a augmenté son capital de 8 millions à 12 millions de francs. Après de larges attributions à ses réserves, elle va porter son dividende à 7 %.

La Banque de Tunisie, dont les affaires et les résultats sont encore en progression, va répartir 10 % à son capital entièrement libéré.

Une assemblée extraordinaire tenue ensuite a donné au conseil l'autorisation de porter le capital social, en une ou plusieurs fois, de 80 à 160 millions de francs par l'émission de 160.000 actions de 500 francs.

Le conseil a indiqué qu'il n'entendait pas, pour le moment, user de cette autorisation, qui n'a été demandée que pour éviter les difficultés et délais que nécessite la réunion d'une assemblée extraordinaire pouvant délibérer valablement.

Banque transatlantique

(Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics, 20 mai 1929)

Les résultats de l'exercice 1928 dont les comptes ont été soumis à l'ass. du 3 mai 1929 se sont traduits par un bénéfice brut de 21.315.591 fr. qui a laissé après déduction de 11.291.810 fr., représentant les frais généraux, impôts, contributions et le réescompte du portefeuille, un bénéfice net de 10.023.781 fr. Ce bénéfice a permis de

fixer le dividende à 11 %, soit 55 fr. par act. de 500 fr. tout en attribuant 1.750.000 fr. à la réserve de prévoyance.

L'ensemble des réserves s'élève à 24.700.000 fr. en chiffres ronds, soit près du tiers du capital social, non compris les sommes devant provenir de la prime d'émission de la récente augmentation de capital de 60 à 80 millions de francs. En dehors de ses affaires courantes qui se sont largement développées au cours de l'exercice écoulé, la Banque transatlantique a, comme par le passé, apporté son concours aux opérations effectuées par le Trésor ainsi qu'aux émissions de nombreuses sociétés industrielles.

.....

HYMÉNÉE
André Émile Acollas
Odette Pichon-Vendeuil
(*Les Annales coloniales*, 27 mai 1929)

Nous apprenons le prochain mariage de Mlle Odette Pichon-Vendeuil, fille du général commandant la brigade de cavalerie de Tunisie et de Mme, née Normand, avec M. André Émile Acollas, sous-chef du secrétariat de la Banque transatlantique, fils de M. René Acollas, conseiller à la Cour des comptes, et de Mme, née de Moy.

Informations financières
COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
(*Les Annales coloniales*, 15 juin 1929)

L'assemblée ordinaire a tenue le 10 juin, sous la présidence de M. André Homberg, président du conseil d'administration, assisté, en qualité de scrutateurs, des représentants de la Banque transatlantique. [...]

BANQUE ANGLO-SUD AMÉRICAINE
Société Anonyme au Capital : Fr. 30.000.000
19, Rue Scribe - PARIS
REPRÉSENTÉE A L'ÉTRANGER PAR LES BANQUES SUIVANTES :
The Anglo-South American Bank, L^{td},
British Bank of South America Ltd
Commercial Bank of Spanish America Ltd
Anglo-South American Trust Cy New-York
Banque Générale Belge
Banco de A. Edwards y C.
Angleterre - Espagne - Belgique
Argentine - Chili - Brésil - Pérou
Uruguay - Colombie - Venezuela
Equateur - Guatemala - San Salvador
Nicaragua - Etats-Unis - Mexique
OUVERTURE de COMPTES de DÉPÔTS - AVANCES sur TRAITES DOCUMENTAIRES
OUVERTURE de CRÉDITS à l'IMPORTATION - CHANGE
SERVICE des ACCRÉDITÉS - LOCATION de COFFRES-FORTS
TOUTES OPERATIONS DE BANQUE

INFORMATIONS FINANCIERES
BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 24 juillet 1929)

Un accord est sur le point d'être conclu entre la Banque anglo-sud-américaine et la Banque transatlantique, par lequel cette dernière reprendrait la suite des affaires de la première et deviendrait le correspondant à Paris de l'Anglo-South-American Bank Ltd de Londres et de toutes les succursales de cette banque en Amérique du nord, centrale, du sud et en Espagne.

M. A. C. E. Kimber, actuellement administrateur, et M. Charles Poirson ³³, directeur général de la Banque anglo-sud-américaine, entreraient au conseil de la Banque transatlantique pour y représenter cet élément nouveau.

LA BANQUE TRANSATLANTIQUE,
GROS ACTIONNAIRE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE

Annuaire industriel, 1938 [données antérieures à 1930] :

BANQUE TRANSATLANTIQUE, 17. bd Haussmann, Paris, 9^e. T. Prov. 94-00 à 94-09 et 95-00 à 95-02. Inter Prov. 149. Ad. t. Neptune-Paris. Soc. an. cap. 80.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Prés. : M. A[uguste] Thurneyssen [+ 7 avril 1930] ; V.-prés. : M. G. Despret ; Adm.-Dir. gén. : M. M[arcel] Bloch [+ 1932] ; Adm. : MM. G. Barbanson, F[ernand] de Carrère [pdt Confiance-Incendie][+ 1934], M[aurice] Despret [+ 1933][SGE, Forges d'Anor], J[ospeh] Faure [+ 1931], R. Fould, A[lbert] Galicier, S[iegfried] Propper [1847-1936], E[dmund] Regnauld, W. Thys. (30-Z-79).

Mines d'Otter Creek
(*L'Écho des mines et de la métallurgie*, 10 janvier 1930, p. 33)

Une récente ass. ext. a prononcé la dissolution anticipée de cette soc. au capital de 950.000 fr. dt le siège est à Paris, 17, bd Haussmann. Elle a appelé aux fct de liquidateurs MM. A. Thurneyssen et J.-L. Cadol, pdt et secr. de la Bq transatlantique.

NÉCROLOGIE
Auguste Thurneyssen
(*Le Journal des débats*, 8 avril 1930)

Nous apprenons le décès de M. Auguste Thurneyssen, président de la Banque transatlantique. La date des obsèques sera fixée ultérieurement.

³³ Charles Poirson (1873-1936) : ancien directeur de la Banque de l'Union parisienne qu'il représenta dans une douzaine de sociétés, en particulier comme président de la SICAF. Voir [encadré](#).

Georges DESPRET, président

Né le 7 déc. 1862 à Binche (Belgique).

Fils de *Édouard* Despret, maître de forges à Anor, puis directeur de la Société générale de Belgique (SGB), et de Joséphine Thérèse Stéphanie Dessigny.

Frère aîné de Maurice Despret,

Marié en 1887 à Aline Lambert, fille de Casimir Lambert, des Verreries de l'Ancre, député de Charleroi. Dont Édouard Hector (1889-1903) et Madeleine. Celle-ci épouse en 1912 Fernand Doumer (le fils aîné de Paul), qui devient alors commissaire aux comptes de la [Banque française de l'Afrique](#), puis divorce en 1924 et se remarie l'année suivante avec André Delloye, futur président de Boussois et administrateur de la Banque transatlantique).

Naturalisé français le 18 janvier 1896.

Remarié en 1920 à Marguerite Montlaurent de Glori.

Ingénieur ECP (1882).

C'est avant tout un verrier :

• en France :

Successeur de son oncle Hector Despret à la tête des verreries de Jeumont, propriété des Glaces de Floreffe (Belgique)(1884). Fabrication de verres spéciaux (1885).

Créateur de la Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord de la France (1893) : Jeumont et Recquignies. 180 ouvriers en 1884, 1.200 en 1898.

Président de la Société des verreries d'Aniche (1900), jusqu'ici propriété des Verreries de l'Ancre.

Absorption de Boussois par la Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord de la France (1908).

Attaché au cabinet du ministre du commerce, Clémentel (1915-1919), à titre bénévole, comme chef de division des services administratifs (verrerie, céramique, produits chimiques). Rapporteur de la verrerie à la commission consultative du traité de paix. Délégué du ministre à la commission interministérielle de la main-d'œuvre siégeant au ministère du travail. À l'initiative de la création de l'Institut d'optique pure et appliquée et de l'Institut de céramique ayant pour but de créer des contremaîtres et des ingénieurs spécialisés dans ces branches d'activité.

Après l'armistice, cession de Recquignies, détruite, vente de Jeumont au Chemin de fer du Nord, concentration sur Boussois.

Vice-président de la chambre syndicale des maîtres verriers de France.

• À l'étranger :

Administrateur délégué des Glaces de Floreffe et des Glaces de Sainte-Marie d'Oignies (Belgique)

Fondateur et administrateur délégué des Glaces du Midi de la Russie à Novocielofka (1899).

Administrateur des Verreries du Donetz à Santourinowka.

À l'instar de son père, versé dans les affaires du Congo belge, Georges Despret fut administrateur de plusieurs sociétés en AEF :

Compagnie de l'[Ékéla-Kadéi-Sangha](#) (1907),

[Mines du Djoué](#) (1910),

[Société de la Haute-Sangha](#),

[Compagnie forestière Sangha-Oubangui](#) (1911),

[Banque française de l'Afrique Équatoriale](#)

2/2

En complément de ses activités verrières, on retrouve Despret associé dans plusieurs affaires chimiques et autres avec Jacques Vandier :

Société pour l'industrie chimique en France (1915) : fabrication de mélinite à La Pallice **dont l'explosion du 1^{er} mai 1916 cause 176 morts et 138 blessés.**

La Magnésie française (mars 1916),

La Plastose (déc. 1916) : usines à Niort (Deux-Sèvres), Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) et Cahan (Orne) — absorbée en 1928 par Ferrodo (actuel Valeo).

Compagnie française des Produits chimiques et matières colorantes de Saint-Clair-du-Rhône (oct. 1917),

Société chimique de Massy-Palaiseau (juin 1918)

Portes et Fenêtres (Objets en bois ouvré)(juillet 1919), qui fusionne en 1920 avec Vedrenne.

En outre, administrateur de :

Forges de Milour, à Anor, dans la famille Despret depuis un siècle : limes, marteaux, abreuvoirs ; à l'agonie en 1936 ;

Compagnie Furness (France)(oct. 1917) : filiale d'une grande Compagnie anglaise de navigation,

Compagnie de construction de chemins de fer aériens (avril 1918),

Société fiduciaire de Paris (mars 1919),

Banque transatlantique (juin 1919),

Société commerciale, industrielle et financière pour la Russie (Socifro)(janvier 1920),

Banque commerciale de la Méditerranée (Grèce)(avril 1920),

Scieries et fabriques de roues de l'Yonne (mai 1920), avec Vedrenne.

Compagnie Adastras : produits chimiques Gaisenband et Piestrak à Boulogne-sur-Seine (septembre 1920),

Ateliers de construction de Compiègne (1923), avec trois ingénieurs belges et deux français,

[Banque commerciale africaine](#) (1924),

Société des Produits chimiques et matières colorantes de Mulhouse (1927)(président) : reprise d'une usine de la Société alsacienne de produits chimiques,

Comptoir de l'industrie du sel (1927),

Chemin de fer du Nord (nov. 1927),

Science et Industrie (revues, publications, etc.)(juillet 1928),

[Société française du liège](#) (Sofrali)(1928)

Union financière et coloniale (jan. 1929),

[Société financière franco-belge de colonisation](#) (Financo), Bruxelles (1929) :

Gaz et Carbonisation (décembre 1929), filiale commune de Boussois et Empain : construction à Maubeuge d'une centrale suivant les procédés Illingworth de distillation à basse température.

Compagnie française de carbonisation Illingworth (président),

Omnium métallurgique et industriel,

Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët)(1932), en remplacement de Marcel Bloch,

[Banque commerciale du Maroc](#) (président),

[Banque de Tunisie](#) (administrateur 1930, puis président 1932)

[Compagnie de mines d'or du Gabon](#) (1938)...

En septembre 1940, il révoque tous les administrateurs juifs de la Banque transatlantique... avant de se faire débarquer lui-même.

Grand Croix de la Légion d'honneur du 8 janvier 1935.

Décédé en son domicile à Paris 7^e, quai d'Orsay, 61, le 24 déc. 1952.

Banque Transatlantique
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 6 mai 1930)

Le conseil d'administration vient de nommer président M. G. Despret, antérieurement vice-président, en remplacement de M. A. Thurneysen, décédé, M. Marcel Bloch a été nommé vice-président. Il continuera à exercer les fonctions de directeur général.

ASSEMBLÉES
BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 26 mai 1930)

L'assemblée générale du 16 mai, tenue sous la présidence de M. Georges Despret, a approuvé les comptes de l'exercice 1929 et voté un dividende de 11 %, soit 55 francs par action de 500 francs entièrement libérées, et 35 fr. 342 pour les actions nouvelles libérées seulement du quart qui ont porté, en février 1929, le capital de 60 à 80 millions.

Rappelons que la bénéfice net s'est élevé à 11 millions 723,523 francs contre 10.023.781 francs, pour l'exercice précédent.

« L'exercice 1929, dit le rapport du conseil, avait débuté sous l'influence favorable du redressement des finances publiques et de la stabilisation bien assurée du franc.

Il n'a pas été sans éprouver, dans sa dernière période, les répercussions de la crise financière qu'ont, subie certains marchés étrangers et de la baisse mondiale de la plupart des matières premières.

Dans ces conditions économiques difficiles, où la concurrence devient plus sévère, nos industries sentent davantage la gêne des charges fiscales qui pèsent plus lourdement sur elles.

Les affaires de notre établissement ont largement progressé, ainsi que vous le constaterez par les chiffres de notre bilan.

Tout en continuant à assurer à notre clientèle le concours qu'elle peut attendre de nous, nous avons porté plus particulièrement nos efforts sur le développement de nos relations bancaires et commerciales à l'étranger.

C'est ainsi que, par suite de la décision qu'avait prise la Banque anglo-sud-américaine à Paris, de ne pas continuer ses opérations, nous sommes devenus, pour la France, le correspondant de l'Anglo-South American Bank Ltd de Londres, de la British Bank of South America Ltd et de leurs agences et banques affiliées.

Cette opération, dont les charges qu'elle comportait ont été immédiatement amorties, nous apporte, plus particulièrement pour les pays d'Amérique du sud, des possibilités qui doivent nous permettre d'y aider au développement des entreprises françaises et de notre commerce d'exportation.

En dehors de nos affaires courantes, nous avons, comme par le passé, concouru aux opérations effectuées par le Trésor, la Caisse autonome d'amortissement, les groupements de reconstitution et les compagnies de chemins de fer, ainsi qu'aux emprunts du Maroc, de l'Afrique équatoriale. »

La société a, en, outre, participé aux principales émissions d'actions et d'obligations effectuées au cours de l'année écoulée.

Nous avons pris, ajoute le rapport du conseil, une participation importante dans l'émission des actions nouvelles :

De la Banque de Tunisie*, qui a porté son capital de 8 à 16 millions de francs, et qui, tout en dotant très largement ses réserves, maintient son dividende à 10 % ;

De la Banque commerciale du Maroc*, qui a porté son capital de 12 à 20 millions de francs, et qui, après de larges attributions à ses fonds de prévoyance, va porter son dividende à 7 1/2 % ;

De la Banque commerciale africaine, qui a porté son capital de 30 à 40 millions de francs, et dont les résultats bénéficiaires, en sensible progression, lui permettront de porter son dividende de 8 à 8 1/2 %.

L'Union financière et coloniale, que nous avons constituée au mois de janvier 1929, a obtenu, pour son premier, exercice, des résultats qui lui permettent, après avoir amorti ses frais de constitution, de reporter à nouveau un solde bénéficiaire appréciable. »

BANQUE TRANSATLANTIQUE

(Documents politiques, diplomatiques et financiers, mai 1930)

L'assemblée du 16 mai, tenue sous la présidence de M. Georges Despret, a approuvé les comptes de l'exercice 1929. Le bénéfice brut de 25.005.517 fr. 10, après déduction des frais généraux, impôts et contributions pour 10.376.290 francs 52 et du réescompte du portefeuille pour 2.905.704 fr. 10, a laissé un bénéfice net de 11.723.523 fr. 08. Suivant la répartition proposée par le conseil d'administration, le dividende a été fixé à 11 %, soit 55 fr. pour les actions de 500 francs entièrement libérées et 35 fr. 342 pour les actions nouvelles libérées du premier quart.

Le dividende sera mis en paiement à partir du 28 mai, à raison de net : 46 fr. 20 pour les actions nominatives entièrement libérées ; 41 fr. 17 pour les actions au porteur entièrement libérées ; 29 fr. 68 pour les actions libérées du premier quart ; 40 fr. 06 pour les parts nominatives ; 36 fr. 60 pour les parts au porteur.

M. Albert Galicier a été réélu administrateur ; la nomination de MM. Kimber, Poirson et Bartholomew a été ratifiée. Enfin, *quitus*, a été donné à la succession de M. Kimber, décédé.

BANQUE TRANSATLANTIQUE

(Les Annales coloniales, 31 mars 1931)

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le bénéfice brut de 1930 s'élève à 25.683.292 fr. contre 25.005.517 fr. pour 1929 ; déduction faite du réescompte du portefeuille et des frais généraux, le bénéfice net ressort à 11.072.715 fr. contre 11.723.523 fr. en 1929.

Comme prévu, il sera proposé de maintenir le dividende à 11 %, soit 55 francs par action libérée et 36 fr. 25 par action libérée du premier quart.

Au bilan arrêté au 31 décembre dernier, les comptes courants créditeurs atteignent 354.787.611 fr. contre 431.403.105 francs en 1929, les effets à payer 29.947.066 francs contre 42.108.683 fr., les banques et banquiers correspondants à 2.030.445 fr. contre 5.363.041 fr., les chèques à payer 4 millions 199.403 fr. contre 8.438.112 fr. À l'actif, les disponibilités en caisse et chez les banquiers atteignent 80.159.511 fr., contre 88.885.107 fr., le portefeuille et les bons de la Défense 219.659.278 francs contre 275 millions 995.346 fr. et les reports et pensions 11.884.445 fr. contre 21.928.129 francs. Les comptes courants débiteurs et avances sur garantie se montent à 129.099.740 contre 149.760.386 fr., les rentes, actions et obligations à 40.165.672 fr., contre 31.752.800 fr., les acceptations à 29.930.432 fr.

contre 42 millions 408.683 fr. et les participations à 12.574.678 fr. contre 14.052.377 francs. Il reste à verser 5.123.625 fr. sur le capital de 80 millions. Les réserves se totalisent par 37.993.599 francs.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1931)

L'assemblée ordinaire du 10 mai, présidée par M. Georges Despret, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 et voté un dividende de 55 fr. par action entièrement libérée, 36 fr. 25 par action libérée du quart et 48 fr. 033 par part de fondateur, qui sera mis en paiement, sous déduction des impôts, le 25 mai courant.

NÉCROLOGIE
Marcel-Léon Bloch
(*Le Journal des débats*, 16 avril 1932)

M. Marcel-Léon Bloch, vice-président du conseil d'administration et directeur de la Banque transatlantique, est décédé hier subitement à son bureau, 17, boulevard Haussmann, à la suite d'une crise cardiaque.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*La Journée industrielle*, 23 avril 1932)

À la suite du décès de M. Marcel Bloch, son vice-président et directeur général, le conseil d'administration, dans sa séance de ce jour, a nommé M. René Fould, vice-président et M. W. Archawski³⁴, administrateur.

Le conseil a également nommé directeur général M. Jean Decoudu qui fut, durant ces dernières années, le principal collaborateur de M. Marcel Bloch.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 23 mai 1932)

L'assemblée des actionnaires s'est tenue vendredi, 20 mai. En ouvrant la séance, le président, M. Georges Despret, a rendu un hommage ému à la mémoire de M. Marcel Bloch, vice-président du conseil et directeur général, récemment décédé. Après avoir rappelé que M. Marcel Bloch avait pris la direction de la Banque Transatlantique il y a à

³⁴ Wladimir Voldemar Archawski (1891-1959) : marié en 1930 avec Antoinette Fould, fille de René Fould, président des Forges et aciéries de Pompey et des Ateliers et chantiers de Saint-Nazaire. Polytechnicien. Directeur général adjoint (sept. 1926), puis administrateur délégué de la Banque transatlantique ; administrateur de l'Association financière pour le commerce et l'industrie (1931), administrateur délégué de la Banque de Tunisie, de la Banque commerciale du Maroc et de la Banque commerciale africaine (1932), administrateur de Multiplex (contreplaqués)(1934) et des Bières Grutli (1938). Aryanisé sous l'Occupation. Après guerre ; administrateur de la Société franco-américaine de banque et président de la Dutch-American mercantile Corp, Broadway, NY. Officier de la Légion d'honneur du 5 novembre 1954.

peu près trente ans et avait su, par ses brillantes qualités, jointes à une prudente sagesse, la porter au rang qu'elle occupe aujourd'hui, il a souligné qu'on ne pouvait faire un plus bel éloge de son regretté collègue qu'en disant que, dans les périodes très troublées de l'hiver dernier, pas un seul instant la situation prospère de l'Etablissement n'a été en péril. Au surplus, son long séjour à la tête de la Banque a pu y créer une tradition et des cadres qui seront d'un précieux concours pour l'avenir, et c'est son principal collaborateur, M. Jean Decoudu, qui a été appelé à lui succéder à la Direction générale.

Au cours de l'exercice 1931, qui fut caractérisé par une aggravation du malaise mondial, la Banque Transatlantique ne s'est pas départie de la politique de saine trésorerie et de division des risques qui lui a permis, depuis plus de cinquante ans qu'elle existe, de traverser sans défaillance, et par ses seuls moyens personnels, toutes les crises qui ont eu lieu pendant cette longue période.

Le bénéfice net, après tous amortissements et déduction des frais d'administration, impôts, contributions, patentes et réescompte du Portefeuille, ressort à 5.712.585 fr. 12, permettant de fixer le dividende à 6 1/2 %, soit 32 fr. 50 par action de 500 fr. entièrement libérée et 13 fr. 75 pour les actions nouvelles libérées du quart, payable sous déduction des impôts à dater du 25 mai courant.

Après le vote par l'assemblée des propositions qui lui étaient soumises, l'ensemble des réserves de la Banque s'élève à 39.300.000 fr. en chiffres ronds.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 4 juin 1932)
(*Le Journal des débats*, 7 juin 1932)

Le conseil d'administration, dans sa séance du 3 juin, a nommé administrateurs M. Henri Bloch ³⁵ et M. Charles Rebuffel [des Grands Travaux de Marseille (GTM)], en remplacement de M. Barbanson et de M. William Thys, qui ont donné leur démission pour convenances personnelles.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Journal des débats*, 18 octobre 1932)

Nous avons annoncé que le conseil se proposait de se faire autoriser à procéder au rachat sur le marché, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 20 millions de francs, des actions de la Société qui se tiennent au-dessous du pair.

Le rachat par une société de ses propres actions, qu'il ait lieu sur les bénéfices ou sur les réserves, est assez rare en France ; la loi ne le condamne pas, elle semble plutôt l'ignorer.

Il est exceptionnel parce que certains inconvénients sont apparus. Quel doit être le sort des actions rachetées ? Il n'est pas possible d'admettre qu'elles soient conservées en portefeuille par la société ; une Société ne peut être son propre actionnaire ; beaucoup de raisons s'y opposent.

Les actions rachetées devraient donc être annulées, ce qui conduirait à l'alternative suivante : ou l'élévation de la valeur nominale des actions restantes, ou la réduction du capital social.

³⁵ Henri-Paul-Maxime Bloch : chevalier de la Légion d'honneur du 5 novembre 1923 : secrétaire général de la Société générale d'entreprises (SGE) à Paris ; 21 années de pratique commerciale.

L'opération, de toute manière, témoigne de l'importance des réserves et de la bonne liquidité de l'affaire. Le titre a progressé.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Journal des débats*, 16 novembre 1932)

L'assemblée extraordinaire, tenue le 14 novembre, a autorisé le conseil à procéder au rachat en Bourse d'actions entièrement libérées de la société à un prix inférieur au pair (qui est de 500 fr.), sans toutefois que le nombre total des actions rachetées puisse excéder un capital nominal de 20 millions de francs. Les actions ainsi rachetées seront annulées et n'auront plus droit à l'avenir à aucun dividende, même à celui de l'exercice en cours. L'assemblée a décidé, en suite du rachat et de l'annulation des actions, que le capital social sera réduit en conséquence.

Puis elle a confirmé et renouvelé l'autorisation conférée au conseil de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital de 80 millions de francs, avec droit de préférence à la souscription aux actionnaires et porteurs de parts de fondateur dans les conditions fixées par l'assemblée du 3 mai 19289 [sic].

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1933)

L'assemblée ordinaire du 19 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1932, se soldant par un bénéfice net de 3.626.131 francs.

Elle a fixé, comme suit, le dividende de l'exercice 1932 :

27 fr. 50 sur les actions de 500 francs libérées.

8 fr. 76 sur les actions de 500 francs libérées de 125 francs.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du 26 mai 1933, sous déduction des impôts et contre remise du coupon n° 83.

Les parts de fondateur recevront, en même temps, une répartition de 2 fr. 282 par titre, sous déduction des impôts et contre remise du coupon n° 27.

Ces paiements auront lieu à Paris, au siège social, 17, boulevard Haussmann.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Journal des débats*, 20 mai 1933)

L'assemblée ordinaire tenue aujourd'hui a approuvé les comptes de l'exercice 1932 et a voté les dividendes annoncés dans nos informations du 27 avril dernier.

« Devant ces difficultés nouvelles de l'année 1932, dit le rapport, nous devons suivre très scrupuleusement la politique traditionnelle de notre maison, qui est toute de prudence, et qui nous impose une grande aisance de trésorerie et une division attentive des risques. Si les bénéfices de l'exercice, malgré une sévère compression des frais généraux, s'en sont trouvés diminués, vous pourrez constater à la lecture de notre bilan que tous nos postes liquides à l'actif ont été accrus dans une notable proportion et que nos clients nous ont très largement maintenue leur confiance, puisque les comptes créditeurs au passif sont, par rapport à notre dernier bilan, en augmentation de près de 25 %. »

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Figaro, Le Journal*, 23 janvier 1934)

Le conseil d'administration a nommé administrateur M. Nicolas Pietri, déjà président de la Banque commerciale du Maroc.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 18 avril 1934)

Les comptes de l'exercice 1933 font ressortir un bénéfice net de 3.558.422 francs légèrement inférieur à celui de 1932 qui était de 3.626.131 francs. On sait que le conseil proposera à la prochaine assemblée le maintien du dividende à 27 fr. 50 par action.

Le rapport des commissaires aux comptes note que le bilan se présente cette année dans des conditions sensiblement équivalentes à celles de l'année passée, les différences entre les postes comparatifs à douze mois d'intervalle étant insignifiantes.

À signaler simplement qu'à l'actif les comptes courants sont passés de 101.626.981 francs à 95 millions 676,374 francs, tandis qu'au passif, les comptes courants s'établissent à 287.742.460 francs contre 297.217.596 francs, ce qui indique que l'activité sociale n'a été que fort peu affectée par la crise générale.

Le rapport appelle l'attention sur le fait que les frais généraux sont tombés à 8.694.378 francs contre 10.906.004 francs en 1931 et 9.423.838 francs en 1932, par suite de l'effort très rigoureux de compressions réalisées par le conseil.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1934)

L'assemblée générale du 18 mai a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1933, se soldant par un bénéfice net de 3.558.422 fr. 58.

Elle a approuvé la répartition des bénéfices proposée par le conseil d'administration et fixé le dividende pour l'exercice 1933 à 27 fr. 50 par action de 500 francs libérée ; 8 fr. 75 par action de 500 francs libérée de 125 francs ; 2 fr. 202 par part de fondateur.

Les dividendes des actions et des parts seront mis en paiement sous déduction des impôts à partir du 25 mai 1934.

L'assemblée a réélu membres du conseil MM. Georges Despret, A. Gilbert Bartholomew, Charles Poirson, Siegfried Propper, Charles Rebuffel, administrateurs sortants, et ratifié la nomination, comme administrateur, de M. Nicolas Pietri, dont le mandat prendra fin le jour de l'assemblée qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 1933.

L'assemblée a donné à la succession de M. Maurice Despret, *quitus* de la gestion de ce dernier comme administrateur de la société, et a donné également aux membres du conseil d'administration *quitus* de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Enfin, elle a réélu MM. René Julien-Labruyère et Louis Rheims, commissaires des comptes pour l'exercice 1934, qui pourront agir ensemble ou séparément en cas d'empêchement de l'un d'eux.

Assemblées générales
Banque Transatlantique
(*Le Journal des finances*, 25 mai 1934)

L'assemblée du 18 mai a approuvé les comptes de 1933 qui, après déduction de 8.694.878 francs de frais généraux d'administration, d'impôts, de contributions et patentes et 2.219.229 francs de réescompte du portefeuille, se soldent par un bénéfice net de 3.553.422 francs.

Les dividendes, maintenus à 27 fr. 50 par action entièrement libérée, à 8 fr. 75 par action libérée de 125 francs et à 2 fr. 202 par part, seront payables à partir du 25 mai. sous déduction des impôts, au siège social, 17, boulevard Haussmann, Paris.

L'ensemble des réserves s'élève à 39.600.000 fr. MM. Despret, Bartholomew, Poirson, Propper et Rebuffel ont été réélus administrateurs ; la nomination de M. N. Piétri ³⁶ a été ratifiée.

Le conseil constate, dans son rapport, que si, dans de rares pays étrangers, un certain redressement industriel semble s'être produit, il n'en a pas été de même en France au cours de l'année dernière. Aussi est-il souhaitable que les différents éléments de prix de revient et, en premier lieu, la fiscalité, puissent être diminués.

Les intérêts de l'établissement ont continué d'être gérés avec une extrême prudence. Le conseil a constamment gardé le souci d'une grande liquidité et les opérations courantes de banque ont toujours fait l'objet d'un examen attentif. Les frais généraux ont encore diminué l'année dernière de 700.000 francs, qui viennent s'ajouter à la réduction de 1.500.000 francs effectuée en 1932.

Bien que l'activité de la Banque transatlantique ait été volontairement limitée, en raison des conditions générales, ses résultats ont été, à peu de chose près, sensiblement égaux aux précédents.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 4 juin 1934)

L'assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 18 mai. a approuvé les comptes de l'exercice 1933 et voté le maintien du dividende à 27 fr. 50 par action de 500 fr. libérée, à 8 fr. 75 par action de 500 fr. libérée de 125 fr., à 2 fr. 202 par part de fondateur. Les dividendes des actions et des parts sont mis en paiement sous déduction des impôts depuis le 25 mai.

Après tous amortissements et provisions, le compte de « Profits et pertes » au 31 décembre 1933 s'est soldé par un excédent de 14.472.530 fr., dont il faut déduire 1° les frais généraux d'administration, les impôts, contributions et patentes, soit 8.694.879 fr. 2° le réescompte du portefeuille, soit 2.219.229 fr., total 10.914.108 francs.

Restent 3.558.422 francs, qui constituent le solde net des bénéfices. Pour 1932, le bénéfice net réalisé avait été de 3.626.131 francs.

« Au cours de l'année 1933, aucun événement, politique, monétaire ou budgétaire n'a encore permis à la crise dont notre pays continue à souffrir d'évoluer dans un sens favorable, souligne le conseil dans son rapport.

³⁶ Nicolas Piétri (1863-1964) : il fait carrière dans les télécommunications et participe parallèlement, entre 1919 et 1927, aux affaires françaises de la Vickers. En outre administrateur de diverses sociétés parmi lesquelles la Banque commerciale du Maroc dont il devient président en 1932. Voir [encadré](#).

Les échanges internationaux se sont contractés ; les insuffisances budgétaires n'ont pas cessé de peser lourdement sur les finances publiques et le désordre monétaire a trouvé une cause nouvelle dans la dépréciation du dollar.

Un certain redressement industriel a cependant commencé à se manifester dans de rares pays, mais rien ne permet de dire dès maintenant s'il est durable ou provisoire et factice.

La France n'en a, d'ailleurs, pas senti les effets au cours de l'année dernière, nos prix de revient étant très supérieurs à ceux de l'étranger et notre balance commerciale étant, par conséquent, en déficit croissant.

Il est souhaitable que les différents éléments de ces prix de revient, et en premier lieu la fiscalité actuellement abusive, puissent être nettement diminués : c'est à quoi doit réussir, nous l'espérons, une sage politique de déflation.

Nous demeurons persuadés que plus que jamais, au cours de ces temps, si difficiles, nous devons gérer les intérêts de notre maison avec une extrême prudence : nous avons constamment gardé la souci d'une très grande liquidité et nos opérations courantes de banque ont toujours fait l'objet d'un examen particulièrement attentif et sévère. En même temps, nous avons continué à exercer un contrôle très serré de nos frais généraux, et vous pourrez constater qu'ils sont encore réduits, cette année, de plus de 700.000 francs, qui s'ajoutent à la réduction de près de 1.500.000 francs que nous avons pu faire en 1932.

Malgré ces conditions peu favorables qui nous ont incités à limiter notre activité durant l'exercice 1933, nous avons pu obtenir des bénéfices très sensiblement égaux aux précédents.

Nous avons participé aux principales opérations de placement de bons ou obligations émis par le Trésor français, [les colonies et protectorats](#), l'administration des P. T. T., les grands réseaux, les départements, le Crédit foncier de France, le gouvernement belge, ainsi qu'à l'émission des bons de la Société Alsthom, [des obligations des Messageries maritimes](#), etc.

Nous avons pris part à la constitution de la société Brasseries des Moulineaux, qui a pris la suite des affaires d'une société suisse établie et exploitant en France depuis quarante ans.

Nous avons concouru aux augmentations de capital de la Société du gaz et électricité de Valence, de la Société normande de corps gras, de la Société nouvelle de papeterie, de la Compagnie des eaux et de l'ozone, de la Société industrielle d'exploitation des moyens de transport (Simotra), etc.

Avant bilan, nous avons effectué sur nos chapitres « Rentes, Actions, Obligations » et « Participations financières » les amortissements nécessités par les dépréciations et la baisse des cours en Bourse.

[Nous vous rappelons que dans ces chapitres figurent nos actions de la Banque de Tunisie et de la Banque commerciale du Maroc et, bien que la crise ait durement touché, en 1933, les pays où travaillent nos filiales, la Banque de Tunisie et la Banque commerciale du Maroc maintiendront leur dividende de l'an dernier, soit 7 % pour la Banque de Tunisie et 3 % pour la Banque commerciale du Maroc. »](#)

BANQUE TRANSATLANTIQUE

(Documents politiques, diplomatiques et financiers, novembre 1934)

C'est sous les auspices de cette banque qu'est effectuée actuellement l'augmentation de capital de la Compagnie de signaux et d'entreprises électriques [CSEE], qui procède à l'émission de 15.000 actions nouvelles de 500 francs au prix de 1.400 francs. [...]

En fait, nous pensons que l'avenir ne sera probablement aussi brillant pour la société que le laisseraient croire les conditions de l'émission en cours, et il est non moins vraisemblable que les clients de la Banque transatlantique n'auront pas à se féliciter de s'y être laissés entraîner.

Aussi bien, cela ne nous étonnerait-il point, car si la Banque transatlantique vit, depuis un certain nombre d'années, d'une activité très discrète, on ne saurait oublier que ces placements antérieurs ont, pour la plupart, coûté fort cher à l'épargne française, lorsque même ils n'avaient pas été effectués dans des conditions extrêmement suspectes, comme les Chemins de fer du Nord de Sao-Paulo, ou les Chemins de fer du Sud-Ouest de Bahia, pour ne parler que de ceux-là.

D'autre part, il serait bon de connaître les circonstances réelles et totales qui ont entraîné, à un certain moment, une liaison étroite de la Banque transatlantique avec l'Anglo South American Bank, et qui font qu'à l'heure actuelle, deux anciennes personnalités dirigeantes de l'agence parisienne de cette dernière banque (MM. Bartholomew et Poirson) figurent au conseil de la Banque transatlantique, où est venu les rejoindre, par un hasard que, personnellement, nous considérons comme fort étrange, M. Nicolas Pietri, qui fut un des hommes de paille français de Sir Zaharoff, et qui est resté non sans relations très étroites avec de puissantes influences politico-économiques anglaises.

A en croire certains informateurs bien informés, il y aurait, dans l'activité de la Banque transatlantique, surtout depuis les cinq dernières années, un curieux chapitre de l'histoire des influences étrangères dans les affaires françaises.

(*Financial.*)

NOMINATION
BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Paris-Soir*, 6 janvier 1935)

Dans sa séance d'hier, le conseil d'administration a conféré le titre de directeur honoraire à M. Weyl-Lambert et l'a nommé administrateur.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, mai 1935)

L'assemblée ordinaire des actionnaires, tenue le 17 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1904, qui se soldent par un bénéfice net de 3.059.014 francs. Compte tenu du report bénéficiaire antérieur, le total disponible s'établit à 3.633.193 francs.

Sur la proposition du conseil, le dividende a été fixé à 25 francs brut par action entièrement libérée et à 6 fr. 25 par action libérée du quart.

Il sera mis en paiement, sous déduction des impôts, à partir du 25 mai.

MM. Decoudu et Weyl-Lambert ont été réélus administrateurs. D'autre part, *quibus* de la gestion de M. de Carrère, administrateur décédé, a été donné à sa succession.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 10 juin 1935)

Ainsi que nous l'avons déjà indiqué, les comptes de l'exercice 1934 ont fait ressortir, après amortissements jugés utiles par le conseil, un bénéfice de 3.059.014 francs (contre 3.558.422 francs en 1933) et un solde disponible de 3.633.193 francs.

L'assemblée générale du 17 mai a voté un dividende de 25 francs contre 27 fr. 50, ce qui a permis de reporter à nouveau 545.593 francs.

Le conseil note dans son rapport que dans une atmosphère aussi troublée que celle que nous traversons, il n'avait pu que s'attacher à continuer la politique de prudence suivie ces dernières années. Il a poursuivi en même temps ses efforts de compression des frais généraux. Bien que cette tâche devienne plus difficile d'année en année, il a encore pu, au cours du dernier exercice, réduire le montant des dépenses. Depuis 1931 il a, sur un chiffre total de 11.647.000 francs, réalisé 3.269.000 francs d'économies, soit une diminution de plus de 28 %.

Dans cette période difficile, il considère le chiffre des bénéfices réalisés en 1934 comme le signe de la vitalité de l'établissement, et il lui donne l'assurance que la Banque transatlantique reste très bien placée pour profiter, le moment venu, de la reprise des affaires.

En dehors des opérations courantes, la banque a, comme les années précédentes, concouru aux émissions effectuées par le Trésor, l'administration des P. T. T., la ville de Paris, le Département de la Seine, le Crédit national, le Crédit foncier de France, les compagnies de chemins de fer, [les gouvernements de l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, l'Indochine, l'Afrique équatoriale](#), etc.

Elle a participé aux émissions des bons Union d'électricité, des obligations Félix Potin, des bons de la Compagnie générale transatlantique, à l'augmentation du capital de la Compagnie de signaux et d'entreprises électriques, et à la constitution de la Régie de l'Imprimerie Crété.

[Constitution du Comptoir diamantaire anversois]

« Nous avons, au début de l'année, participé avec la De Beers et la Forminière, à la constitution du Comptoir diamantaire anversois, créé sous les auspices de la Société belge de banque pour apporter son concours aux producteurs, tailleurs, et distributeurs de diamants, dont il est appelé à coordonner les activités, poursuit le conseil dans son rapport. Nous avons estimé qu'il convenait d'assurer, dès à présent, notre place aux côtés de ces grands organismes, dans une branche dont le développement intéresse Paris à l'égal d'Anvers. Les résultats obtenus par le Comptoir diamantaire anversois, au cours de son premier exercice, sont très satisfaisants.

[Reprise de la clientèle diplomatique de la Banque Dosseur]

» Nous avons eu l'occasion de vous parler, l'an dernier, après la lecture de notre rapport, des accords que nous venions de conclure avec le comité de défense des intérêts des agents du département des affaires étrangères, anciens clients de la banque Dosseur. Nous avons, depuis quelque temps déjà, organisé un service à l'usage des fonctionnaires du quai d'Orsay, lorsque la défaillance de la banque Dosseur, spécialisée depuis près d'un siècle dans cette clientèle, a incité ce comité de défense à entrer en conversation avec nous. Nos pourparlers ont très heureusement abouti, et nous avons pu attacher ainsi à notre maison une clientèle nouvelle, qui s'accroît sans cesse, d'agents diplomatiques et consulaires français, tant à Paris que dans le monde entier.

» [Malgré la crise particulièrement sévère en Afrique du Nord, nos filiales, la Banque de Tunisie et la Banque commerciale du Maroc, sont en mesure de distribuer le même dividende que l'an dernier, soit 7 % pour la Banque de Tunisie et 3 % pour la Banque commerciale du Maroc.](#) »

Le dividende voté, soit 25 francs par action entièrement libérée, et 6 fr. 25 par action nouvelle, libérée du quart, est mis en paiement depuis le 25 mai, sous déduction d'impôts.

La Banque transatlantique
(Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, Éditions sociales internationales, t. 1, 1936).

Financement des exportations.

Georges Despret (ép. Montlaurent de Glori)(susc. initiale *Revue de France-Gringoire*), pdt ; adm. Glaces et verres spéciaux du Nord de la France, Chemins de fer du Nord, Chantiers et ateliers de Saint-Nazaire (Penhoët), Bq française de l'Afrique équat. (puis Banque commerciale africaine)[Compagnie forestière Sangha-Oubangui, Banque de Tunisie...]

René Fould (ép. Esther Lazard) : pdt Penhoët et Pompey.

Wladimir Archawski (ép. Antoinette Fould)

Nicolas Pietri : pétrole, électricité

Ch. Poirson (ép. Dlle Oppermann > Marseillaise de crédit, Suez...). [Un fils, Gérard (1908) : 1936-1939 fondé de pouvoir de la Banque transatl.]

Banque Propper > Gaz & eaux de Tunis.

Ch. Rebuffel (X-1881)(GTM*) > 11 sociétés (Compagnie générale des colonies, Ports de Tunis, Sousse et Sfax, SMD...) et Bq Transatlantique.

Edmond Regnauld (St-Thomas-de-Conac, Chte-Inf.).

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 25 janvier 1936)
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, janvier 1936)

Le conseil d'administration a nommé administrateur M. Jean Palaz ³⁷, administrateur des Grands Travaux de Marseille, de l'Énergie électrique du littoral méditerranéen et de l'Énergie électrique du Sud-Ouest.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Documents politiques, diplomatiques et financiers*, avril 1936)

Dans sa séance du 8 avril, le conseil d'administration de celle banque a décidé de s'adjoindre MM. Philippe Cotnaréanu et Raymond Weill-Jaudel.

M. Philippe Cotnaréanu est déjà administrateur d'un organisme bancaire, dénommé. Union financière de placements, fondé en 1930, et dont l'autre administrateur était M. Léon Cotnaréanu, mari de M^{me} Yvonne Le Baron, ex-Coty, principale actionnaire du *Figaro*, et commanditaire encore du *Journal des débats*.

M. Philippe Cotnaréanu est, en outre, un des associés de la société à responsabilité limitée Sepolfilm, constituée fin 1935, avec la Société parisienne du film parlant

³⁷ Jean Palaz (1893-1955) : successeur de son père Adiren à la présidence de la Compagnie d'Entreprises Hydrauliques et de Travaux publics, puis administrateur des Grands Travaux de Marseille. Voir [encadré](#).

Chevalier de la Légion d'honneur.

(représentée par M. Robert Marquis, son administrateur délégué), le groupe belge Wielemans, du Cinéma-Métropole, de Bruxelles ; et M. Ernest Friedmann, ingénieur, 7, rue des Italiens, à Paris, déjà connu comme administrateur de la Société des recherches chimiques et d'applications industrielles et de La Foncière basque, cette dernière affaire appartenant au groupe Bermond-de Jouffroy d'Abbans, dont nous avons signalé, par ailleurs, les intérêts dans *L'Ami du Peuple*.

M. Philippe Cotnaréanu est, enfin, administrateur d'origine (1982) de la banque internationale Raymond Weill, à laquelle appartient également M. Raymond Weill-Jaudel.

Il semble donc ressortir de ces faits que les influences étrangères qui prédominaient déjà au sein de la Banque transatlantique se sont encore étendues par l'intervention du groupe Raymond Weill.

Nous avons tout lieu de croire, dès lors, qu'il ne serait certainement pas sans intérêt — pour certains milieux responsables — d'examiner cette question de plus près.
(*Financial.*)

N.B. : la suspicion systématique de Mennevée, le directeur des *Documents politiques*, pour toute influence étrangère nous le ferait volontiers classer à l'extrême droite. Or, il se disait radical bon teint et manifestait même de la sympathie pour l'URSS.

Banque Transatlantique
(*Le Journal*, 24 mai 1936)
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 25 mai 1936)

Réunis en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan au 31 décembre 1935.

L'activité déployée par la banque au cours de l'exercice 1935 a permis d'obtenir des résultats sensiblement égaux à ceux de l'exercice précédent. Elle a participé notamment aux diverses émissions effectuées par le Trésor, les P.T.T., la Ville de Paris, etc. ainsi qu'aux augmentations de capital des sociétés Bréguet, Citroën, Sud-Lumière, Sud-Électrique, etc.

Devant l'extrême lenteur d'une reprise économique encore hésitante, le conseil a estimé qu'il était dans la ligne de sa politique de prudence habituelle de proposer l'affectation de la presque totalité des bénéfices de l'année, aux amortissements.

Après cette affectation, les résultats de l'exercice font apparaître un solde bénéficiaire de 127.618 fr. 08 reporté à nouveau.

L'assemblée a décidé, en outre, de prélever 27 millions sur la réserve de prévoyance pour les porter à un compte « provision pour risques » destiné à permettre de parer à toutes les éventualités actuellement prévisibles.

Après ces opérations, les réserves atteindront 12.600.000 francs, soit près de 20 % du capital, et le compte Profits et Pertes appartenant aux actionnaires passe à 701.797 francs.

Le rapport du conseil fait part de la démission de M. Jean Découdu, administrateur directeur-général, ainsi que de celle de MM. Rebuffel et Jean Palaz, administrateurs. Il annonce la nomination de MM. Weill-Jaudel et Philippe Cotnareanu.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Les Documents politiques, diplomatiques et financiers*, juin 1936)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1935, faisant apparaître un bénéfice net de 127.618 francs, qu'elle a décidé de reporter à nouveau.

Le compte profits et pertes appartenant aux actionnaires se trouve ainsi porté de 672.873 fr. à 700.491 francs.

L'assemblée a approuvé à l'unanimité l'unification du fonds de prévoyance immobilier avec la réserve de prévoyance ; le virement de 27 millions de ce compte à un compte provision pour risques ; la réélection de M. Henri Bloch, administrateur sortant ; la ratification de la nomination de MM. Raymond Weill-Jaudel et Philippe Cotnaréanu.

AVIS DE DÉCÈS

Charles Poirson

(*Le Figaro, Excelsior, Le Journal, Comoedia*, 24 septembre 1936)

On annonce la mort de M. Charles Poirson, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de la Banque transatlantique. De la part de M^{me} Charles Poirson, de M. Gérard Poirson et de M^{lles} Christiane et Béatrice Poirson.

Selon la volonté du défunt, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité. Le présent avis tient lieu de faire-part.

DEUILS

Siegfried Propper

(*Le Figaro*, 19 décembre 1936)

(*Les Annales coloniales*, 23 décembre 1936)

Nous apprenons la mort de M. Siegfried Propper, président de la Société d'électricité de Valenciennes-Anzin, président de la Société Gaz et Eau de Tunis, administrateur des Compagnies Gaz et Electricité de Lisbonne, administrateur de la Société Gaz et Eau et de la Compagnie de Réassurances, etc., chevalier de la Légion d'honneur, décédé le 17 décembre 1936, dans sa quatre-vingt-dixième année, en son domicile, 57, avenue d'Iéna. Ses obsèques ont eu lieu dans l'intimité. Les prières ont été dites par le grand rabbin Liber.

BANQUE TRANSATLANTIQUE

(*Le Temps*, 20 mars 1937)

Le conseil a décidé de proposer à la prochaine assemblée de fixer le dividende à 5 %, soit 25 francs, par action.

BANQUE TRANSATLANTIQUE

(*Paris-Midi*, 22 mai 1937)

L'assemblée d'hier

L'assemblée générale, présidée par M. Despret, a approuvé les comptes de 1936, dont le bénéfice net s'établit à 3.259.138 francs.

Le dividende a été fixé à 25 fr. par action de 500 fr. libérée ; 6 fr. 25 par action de 500 fr. libérée de 125 fr. ; 1.357 par part de fondateur.

Il sera payable, sous déduction des impôts, à partir du 24 mai. Une somme de 871.261 fr. a été reportée à nouveau.

Le rapport du conseil

Le rapport au conseil d'administration Indique que, comme il en exprimait l'espoir l'année dernière, une reprise très nette s'est produite dans le monde. Elle aurait eu en France une répercussion plus rapide si des événements d'ordre social intérieur et des préoccupations de politique extérieure n'étaient venus contrarier l'essor qui commençait à se manifester dans le pays.

En dehors de ses opérations courantes, la Société a concouru, comme les années antérieures, aux principales émissions du Trésor ou des collectivités publiques.

D'autre part, elle a décidé de participer à cette grande manifestation française que sera l'Exposition internationale de 1937, en faisant ériger un pavillon et en créant des services, qui devront donner aux nombreux amis, adressés par les correspondants étrangers, toutes les facilités que souhaitent obtenir les touristes dans un pays qu'ils visitent.

Le conseil fait actuellement un grand effort de propagande dont il espère pouvoir apporter des résultats favorables à la prochaine assemblée.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion comme administrateurs à MM. Charles Poirson, Siegfried Propper, Jean Decoudu, Jean Palaz, Charles Rebuffel, et pris acte de la démission de M. Nicolas Piétri.

Elle a réélu M. Wladimir Archawski, administrateur sortant, et ratifié la nomination comme administrateurs de MM. Gaston Descombes, Henry de Siéyès, Alexandre Joël, Lucien Metzger et Jacques Ruff.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1937

« Arts et techniques »

Le pavillon de la Banque transatlantique

(*Le Temps*, 20 juillet 1937)

Le pavillon que la Banque transatlantique a fait édifier en collaboration avec ses filiales, la Banque de Tunisie, la Banque commerciale du Maroc, la Banque commerciale africaine, ainsi qu'avec la Banque de l'Union nord-africaine, a été inauguré le 17 juin, à 11 heures.

Il a été entièrement réalisé en pâte de verre, verres et glaces provenant des usines de la Compagnie des glaces et verres spéciaux du Nord de la France [Despret].

M. Six, l'architecte du pavillon, a su obtenir de l'emploi de ce matériau nouveau les plus heureux effets, et les nombreux visiteurs étrangers, qui trouveront dans ce pavillon tous les services de banque, ne pourront qu'admirer la réussite de cette technique toute nouvelle.

Augustin Hamon,

Les Maîtres de la France, Éditions sociales internationales, t. 3, 1938).

La Banque commerciale du Maroc date de 1911. Son siège est 17, boulevard Haussmann, c'est-à-dire au siège même de la Banque transatlantique (tome I, page 135). Il est donc naturel d'y trouver les administrateurs de cette banque : MM. Wladimir

Archawski, l'administrateur délégué, parent des Fould ; Georges Despret, le président ; René Fould et M. le comte Henri de Sieyès ³⁸ (qui n'est administrateur de la Banque transatlantique que depuis 1936. Il a un hôtel à Valence (Drôme) et un château à Voreppe (Isère). Il est marié à Marie de Mac-Mahon) [240]

Banque transatlantique
(*Le Journal des débats*, 5 mars 1938)

Le conseil proposera à la prochaine assemblée de fixer le dividende de 1937 à 6 %, soit 30 francs par action, contre 25 francs l'an dernier. Il sera affecté 2 millions à la réserve de prévoyance.

Ces indications laissent prévoir une augmentation appréciable des résultats. Le dividende et les distributions statutaires exigeront, en effet, 4,2 millions environ, ce qui, joint aux 2 millions qui seront versés à la réserve, formera un total de 6,2 millions.

Pour 1936, les bénéfices nets n'avaient été que de 3.259.000 francs.

L'assainissement de la situation financière pratiqué en 1935 qui avait conduit à supprimer le dividende pour cet exercice et l'impulsion donnée à la banque par la nouvelle direction portent leurs fruits.

L'action, se négocie vers 540 pour un nominal de 500. Elle paraît très modérément évaluée.

LÉGION D'HONNEUR
MINISTÈRE DES FINANCES
(*Les Annales coloniales*, 8 août 1938)

Sont fait chevaliers
MM. Weill (R[aymond]), directeur général de la Banque transatlantique.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 22 août 1938)

L'assemblée générale des actionnaires du 20 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui ont fait ressortir un bénéfice de 6.334.808 francs contre 3.259.188 francs pour l'exercice précédent.

Le dividende a été fixé à 30 francs contre 25 l'année dernière.

« Nous avons eu, pendant l'année qui vient de s'écouler, des motifs de grande préoccupation, aussi bien dans les affaires qui concernent la situation intérieure de notre pays, que dans les affaires extérieures, et, aujourd'hui encore, nous considérons la situation comme très troublée, note le conseil dans son rapport.

Nous nous sommes donc particulièrement attachés à maintenir une extrême liquidité. Les chiffres dont nous allons vous donner connaissance traduisent ce souci.

Malgré tout, nous avons conservé notre foi dans le pays et nous demeurons confiants dans l'avenir. Nous avons intensifié, comme il se devait, les efforts de nos

³⁸ Sieyès (Henri de)(1889-1951). Deux filles et un fils, François, qui sera président de la Banque transatlantique de 1886 à 1992.

services et plus particulièrement celui des « affaires nouvelles ». Nous avons pu ainsi continuer à développer sensiblement notre clientèle et nos relations, en France et à l'étranger : nous avons augmenté notre chiffre d'affaires et, malgré toutes les difficultés, nous sommes satisfaits de nos résultats.

Nous devons en savoir gré à toute notre direction et à tout notre personnel qui a fait preuve du plus grand dévouement et d'une réelle compréhension.

Si nous n'avons pas retiré de notre participation à l'Exposition de bénéfices immédiats, le prestige de notre établissement et celui de nos filiales y ont certainement gagné. Les visiteurs, parmi lesquels de nombreux étrangers, qui ont pénétré dans notre pavillon, en même temps qu'ils nous témoignaient leur satisfaction pour nos services, nous ont manifesté leur admiration pour sa décoration et son aménagement. Qu'il nous soit permis de remercier ici nos amis des Glaces de Boussois à qui nous en étions redevables.

En dehors du concours que nous avons apporté aux opérations du Trésor, de la ville de Paris, du département de la Seine, du Crédit national, des compagnies de chemins de fer, des colonies françaises, nous avons participé aux émissions de bons et obligations de l'Énergie électrique du littoral méditerranéen, de l'Union d'électricité, etc.

Nous avons également pris part à l'augmentation de capital de la Société anonyme des chantiers et ateliers de Saint-Nazaire « Penhoët », South African Townships Mining et Finance Corporation Ltd, Société des ateliers et chantiers de la Loire, Société navale de l'Ouest, Société minière des Gundafa, Société commerciale de l'Ouest-Africain, Établissements Parra-Mantois³⁹, Société française des anciens établissements Cinzano.

Banque Raymond Weill, S. A. : cette filiale, continue à nous donner toute satisfaction. Cette banque distribuera un dividende de 60 francs brut contre 40 francs brut l'année dernière.

En Afrique française, où nos principales filiales exercent une activité croissante, l'amélioration de la situation économique survenue au cours des derniers mois de 1936, et que nous vous avons signalée dans notre précédent rapport, s'est inégalement poursuivie en fonction des circonstances locales et du marché mondial des matières premières produites dans nos colonies et protectorats intéressés. Néanmoins, l'exploitation et le développement de nos filiales ont été satisfaisants.

La Banque de Tunisie a réalisé, pour l'exercice 1937 et après déduction de tous les amortissements nécessaires, des bénéfices sensiblement supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Elle distribuera un dividende de 5 %. La belle récolte de céréales, les bonnes campagnes d'huiles d'olives et de vin ont contribué au redressement économique certain de la Régence et déterminé une progression de l'activité de notre filiale.

La Banque commerciale du Maroc a, de même, enregistré, en 1937, des bénéfices en notable progression sur ceux de 1936, malgré l'insuffisance des récoltes, causée par une sécheresse prolongée, et dont les répercussions ont été profondes, surtout chez la population indigène. Poursuivant la politique prudente que lui commandent encore les circonstances, notre filiale a reporté, cette année encore, la totalité de ses bénéfices.

Il y a lieu de noter que, tant pour la Banque de Tunisie que pour la Banque commerciale du Maroc, ces résultats favorables ont été obtenus en dépit d'une augmentation importante de leurs frais généraux, résultant de l'application des nouvelles lois sociales en Afrique du Nord.

La Banque commerciale africaine poursuit son redressement. Ses résultats, pour l'exercice écoulé, ont été satisfaisants malgré la baisse des matières premières et le ralentissement important des échanges dans son champ d'activité, au cours du second semestre de l'année écoulée. »

³⁹ Éts Parra-Mantois à Croissy (filiale de Boussois) : verrerie scientifique, optique photographique. Absorbés par Sovirel.

Le dividende voté par l'assemblée est payable depuis le 23 mai (coupon n° 87), aux chiffres nets suivants ; actions de 500 francs libérées. Actions nominatives soumises à l'impôt de 16,20 % : 25 fr. 14 ; actions nominatives soumises à l'impôt de 26 % : 22 fr. 20 ; actions au porteur : 20 fr. 00. Actions de 500 francs non libérées : actions soumises à l'impôt de 16,20 % : 9 fr. 42 ; actions soumises à l'impôt de 26 % ; 8 fr. 32. Parts de fondateur (coupon n° 30) : parts nominatives soumises à l'impôt de 16,20 % : 8 fr. 33 ; parts nominatives soumises à l'impôt de 26 % : 7 fr. 35 ; parts au porteur : 7 fr. 03.

Banque transatlantique
(*Les Annales coloniales*, 29 août 1938)

Du rapport lu à l'assemblée générale des actionnaires, assemblée qui s'est tenue le 20 mai, nous extrayons les passages suivants :

« En dehors du concours que nous avons apporté aux opérations du Trésor, de la ville de Paris, du département de la Seine, du Crédit national, des compagnies de chemins de fer, des colonies françaises, nous avons participé aux émissions de bons et obligations de l'Énergie électrique du littoral méditerranéen, de l'Union d'électricité, etc.

« En Afrique française, où nos principales filiales exercent une activité croissante, l'amélioration de la situation économique survenue au cours des derniers mois de 1936, et que nous vous avons signalée dans notre précédent rapport, s'est inégalement poursuivie en fonction des circonstances locales et du marché mondial des matières premières produites dans nos colonies et protectorats intéressés.

« Néanmoins, l'exploitation et le développement de nos filiales ont été satisfaisants.

« La Banque de Tunisie* a réalisé pour l'exercice 1937, et après déduction de tous les amortissements nécessaires, des bénéfices sensiblement supérieurs à ceux de l'exercice précédent. Elle distribuera un dividende de 5 %.

« La Banque commerciale du Maroc* a de même enregistré, en 1937, des bénéfices en notable progression sur ceux de 1936, malgré l'insuffisance des récoltes, causée par une sécheresse prolongée, et dont les répercussions ont été profondes, surtout chez la population indigène.

« La Banque commerciale africaine* poursuit son redressement. Ses résultats, pour l'exercice écoulé, ont été satisfaisants malgré la baisse des matières premières et le ralentissement important des échanges dans son champ d'activité, au cours du second semestre de l'année écoulée. »

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 4 mars 1939)

Le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée de fixer le dividende de l'exercice 1938 à 6 %, soit à 30 francs, par action, montant égal au précédent et d'affecter au compte réserves de prévoyance une somme de 2.500.000 francs contre 2 millions l'an dernier.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES
BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 12 juin 1939)

Ainsi que le *Temps* l'a déjà indiqué, l'assemblée générale des actionnaires, tenue le 19 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1938 qui ont fait ressortir un bénéfice net de 6.726.981 francs contre 6.334.808 francs pour l'exercice précédent. A ce chiffre s'est ajouté le report antérieur, soit 1 million 249.291 francs.

Le dividende a été fixé à 30 francs par action entièrement libérée, à 11 fr. 25 pour les actions nouvelles libérées du quart et à 9 fr. 014 pour les parts.

Cette répartition a permis de reporter à nouveau 1.490.791 francs.

Le rapport du conseil note que les nombreuses difficultés qui ont surgi pendant l'année 1938 ont rendu particulièrement difficiles toutes les affaires en général. Tout en devant faire face, à l'intérieur, aux nouvelles charges imposées par les lois sociales et les conditions générales de la vie, l'établissement s'est trouvé, pendant de nombreux mois, devant des préoccupations d'ordre extérieur, préoccupations qui ont atteint leur point culminant en septembre dernier.

Grâce à la gestion prudente que la Banque transatlantique s'est imposée et à la très grande liquidité de ses actifs, elle a pu faire face, aux heures les plus critiques, à toutes les situations, et réussir, malgré tout, à augmenter son mouvement en s'adaptant à toutes les circonstances.

Le conseil souligne dans son rapport les heureux résultats obtenus par les filiales de la banque :

Banque Raymond Weill S.A. — Les résultats obtenus par notre filiale ont été très satisfaisants. Elle a distribué, comme l'année dernière, un dividende de 60 francs brut.

La Banque de Tunisie* a, pendant l'exercice 1938, réalisé des bénéfices supérieurs de 14 % à ceux de 1937. Ces résultats, obtenus malgré, une augmentation de 22 % de ses frais généraux et au cours d'une année de rendement économique moyen, font ressortir les heureux effets des efforts poursuivis depuis plusieurs années en vue du développement de cette filiale dont le chiffre des dépôts atteint près de 150 millions. La Banque de Tunisie distribuera, comme l'an passé, un dividende de 5 %.

La Banque commerciale du Maroc* a largement développé sa situation en 1938, et l'affermissement de son standing apparaît dans la progression de ses comptes de dépôts qui dépassent 50 millions. Elle s'est trouvée, grâce aux efforts de réorganisation poursuivis depuis plusieurs années, en situation de profiter d'une conjonction particulièrement favorable dans son territoire. Ses bénéfices nets, dans ces conditions, ont marqué un sensible progrès sur ceux de l'exercice précédent. Toutefois, continuant d'observer la politique de prudence dont les circonstances lui commandent de ne point se départir jusqu'à nouvel ordre, notre filiale ne distribuera pas de dividende cette année encore.

La Banque commerciale africaine a vu, en 1938, se poursuivre heureusement le redressement que nous vous signalions l'an passé ; les résultats qu'elle a obtenus sont très encourageants et permettent, compte tenu du développement considérable de nos colonies et territoires africains sous mandat, de fonder pour l'avenir de nouveaux espoirs sur notre participation dans cette banque.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 2 avril 1940)

Le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée de fixer le dividende de l'exercice 1939 à 7 %, soit 35 francs par action contre 30 francs pour l'exercice précédent. Il sera affecté aux réserves une somme de 2.500.000 francs.

BANQUE TRANSATLANTIQUE
(*Le Temps*, 24 et 26 mai 1940)

La Banque transatlantique a laissé une vingtaine de francs à 575. L'assemblée générale a fixé le dividende à 35 francs par action libérée et à 16 fr. 25 pour les actions nouvelles libérées du quart. Les résultats obtenus par les filiales ont été favorables. La Banque de Tunisie et la Banque commerciale du Maroc prennent chaque jour un développement plus important.

Suite :

[Banque transatlantique \(de 1940 à nos jours\).](#)